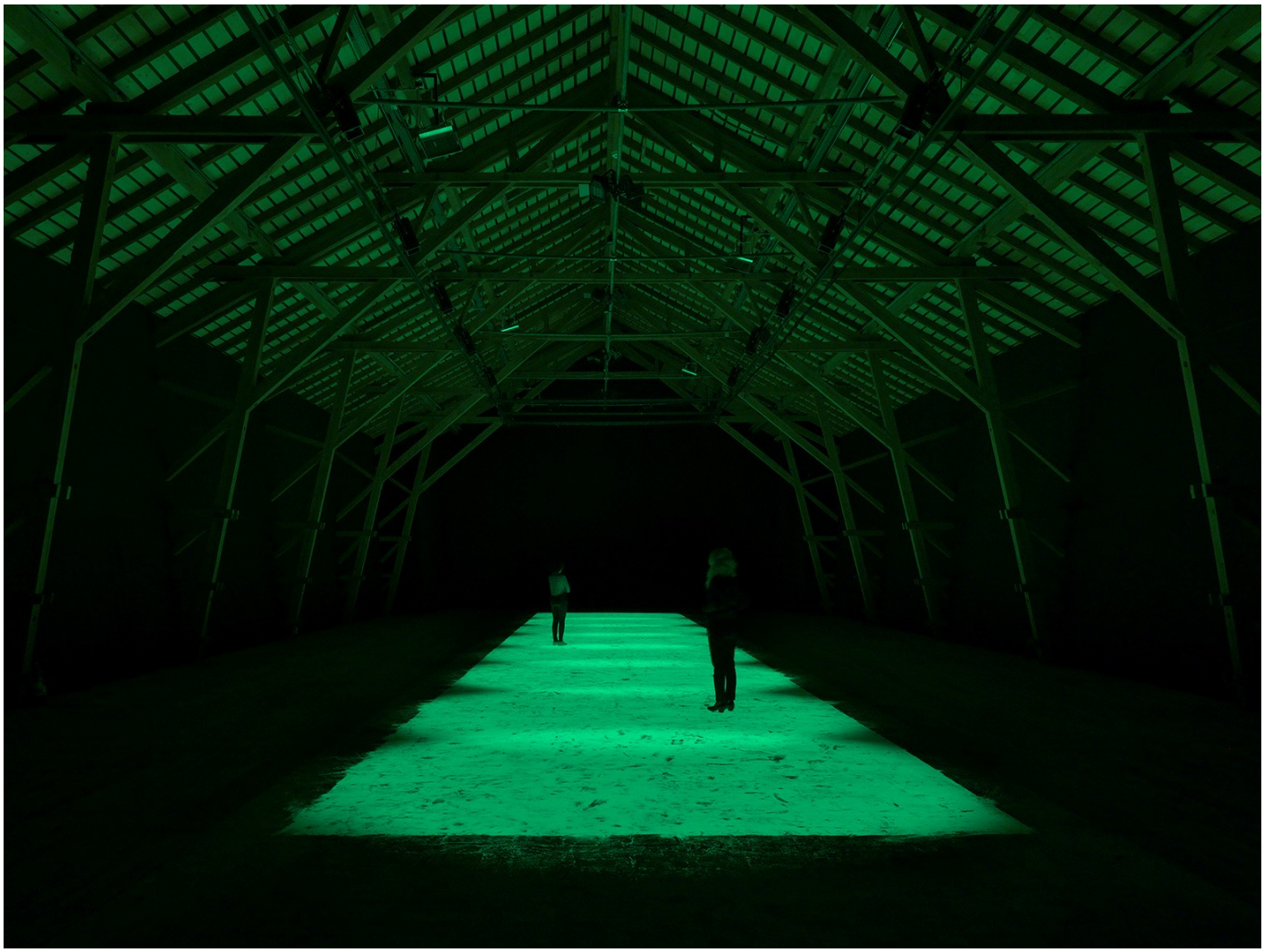

POLITIQUE CULTURELLE 2035

Rapport et axes stratégiques

David La Sala
et
Michaël Abbet
Ville de Sion

Mathias Rota
Haute école de gestion Arc – HES-SO / *Novembre 2023*

SION

haute école neuchâtel berne jura arc gestion neuchâtel delémont

Hes·so

1. INTRODUCTION 5
2. CADRE THÉORIQUE : LES POLITIQUES CULTURELLES, UN TERRAIN D'INCERTITUDES 6
3. LES POLITIQUES CULTURELLES EN SUISSE ET À SION 10
3.1. STRUCTURATION DE LA CULTURE EN SUISSE 10
3.2. LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SION 13
4. ANALYSE QUANTITATIVE — HE-ARC 21
4.1. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE 21
4.2. RÉSULTATS 24
4.3. POLITIQUE CULTURELLE : ÉVALUATION ET PERSPECTIVES 26
4.4. FOCUS : INSTITUTIONS 33
4.5. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE 42
5. ATELIER PARTICIPATIF 44
5.1. CONTEXTE 44
5.2. RÉSULTATS 44
5.3. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE 46
6. ANALYSE COMPARATIVE AVEC DES VILLES ROMANDES 47
6.1. CONTEXTE 47
6.2. RÉSULTATS 48
6.3. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE 53
7. AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE SION 54
7.1. POLITIQUE SECTORIELLE DE LA CULTURE 54
7.2. AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE CULTURELLE 54
7.3. AXES STRATÉGIQUES : EN UN CLIN D'ŒIL 61
8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 62
8.1. SION, VILLE DE CULTURE ? 62
9. REMERCIEMENTS 63
11. BIBLIOGRAPHIE 64
12. ANNEXES 67

Figure 1 : Budget culturel de la Ville de Sion (source : budget 2023) 18
Figure 2 : Nombre de réponses journalières obtenues durant la période d'ouverture du questionnaire 22
Figure 3 : Commune de résidence des participant·es (valeur absolue, n = 169) 24
Figure 4 : Année de naissance des participant·es 24
Figure 5 : Évaluation du système culturel sédunois 26
Figure 6 : Évaluation du concept de politique culturelle de 2008 27
Figure 7 : Stratégie des pôles culturels 28
Figure 8 : Sion, Capitale suisse des alpes 29
Figure 9 : Priorité de la politique culturelle sédunoise 30
Figure 10 : Comparaison avec d'autres villes entre 2022 et 2035 32
Figure 11 : Domaine d'activité des institutions 35
Figure 12 : Forme juridique des institutions 35
Figure 13 : Provenance des spectateur·ices / visiteur·euses 37
Figure 14 : Rayonnement des institutions 38
Figure 15 : Gestion du personnel selon la forme juridique de l'institution 39
Figure 16 : Perspectives sur l'offre culturelle 40
Figure 17 : Perspectives sur le budget 40
Figure 18 : AG culturel et Pass Bienvenue 41
Figure 19 : Qualité des infrastructures 41
Figure 20 : Difficultés des institutions 41
Figure 21 : Accessibilité des institutions (n = 66) 42
Figure 22 : Population des villes romandes retenues pour l'analyse comparative (source OFS) 48
Figure 23 : Nombre de collaborateurs liés au secteur culturel des administrations 49
Figure 24 : Nombre d'EPT liés au secteur de la culture au sein des administrations 49
Figure 25 : Nombre de collaborateurs attachés au Service culturel 50
Figure 26 : EPT attachés au Service culturel 50
Figure 27 : Nombre de collaborateur·ices dans et hors des services culturels 51
Figure 28 : Pourcentage des RH alloués la culture 52
Figure 29 : Pourcentage du budget de la Ville alloué à la culture 52
Figure 30 : Somme allouée à la culture par habitant 53
Figure 31 : Axes stratégiques 61
Figure 32 : Nombre de bénévoles par institution 67
Figure 33 : Nombre de spectateur·ices et visiteur·ices par institution 68
Figure 34 : Événements et saisons culturelles 69
Figure 35 : Mindmap. Rayon d'actions de la Section de la culture 70

Tableau 1 : Profils et âges des répondant·es 25
Tableau 2 : Le rayonnement culturel de Sion aujourd'hui et en 2035 31
Tableau 3 : Liste des institutions qui ont participé au questionnaire 33
Tableau 4 : Ressources humaines des institutions 36
Tableau 5 : Somme des budgets, recettes et subventions communales 36
Tableau 6 : Apports non financiers que les institutions déclarent recevoir de la Ville 39

Carte 1 : Institutions ayant participé au questionnaire 34

1. INTRODUCTION

La Ville de Sion a souhaité se doter d'une politique culturelle actualisée afin de répondre aux attentes de la population, des acteur·ices culturels et des acteur·ices politiques. L'élaboration d'une nouvelle politique culturelle figure dans les objectifs de la législature en cours (2021-2024) et reflète donc la volonté du conseil municipal. Ce nouveau document de référence vise à définir des lignes directrices et à promouvoir un plan d'actions sectoriel. Il s'agit de permettre à la Section de la culture de se positionner avec clarté face aux élues et aux élus, aux actrices et acteurs culturels ainsi qu'aux citoyennes et citoyens sédunois.

Les politiques culturelles en Suisse se fondent sur un principe propre au fédéralisme helvétique, le principe de subsidiarité. Le pilotage de la culture en Suisse n'est donc pas centralisé, mais fragmenté entre différents pouvoirs publics et entre différents territoires. Ce document dévoile la part prépondérante des communes, et en particulier des villes, dans la structuration de la vie culturelle de leurs territoires et par extension du pays. Les orientations stratégiques des politiques culturelles des villes constituent bien souvent le socle du paysage culturel en Suisse.

Pour mener à bien ce travail, nous avons souhaité détailler et valoriser la richesse de l'offre culturelle sédunoise, qu'elle soit menée par des associations bénévoles ou amateures, des festivals, des institutions ou des artistes. Les acteur·ices culturel·les sont au cœur de l'activité culturelle et forment un domaine économique vaste et disparate dont il s'agit de comprendre le fonctionnement afin de le soutenir au mieux. La volonté d'interroger les standards professionnels dans le domaine culturel est ainsi une part essentielle de notre démarche.

Accompagné dans cet exercice par l'Institut du Management des Villes de la HE-ARC, la Section de la culture a bénéficié de l'expertise de Mathias Rota pour la mise en œuvre de la méthodologie et du cadre théorique de ce travail. Une récolte de données auprès de parties prenantes a permis de réaliser une évaluation rétrospective et prospective de la politique culturelle sédunoise mais aussi de dresser un panorama très large de la richesse et de la diversité du tissu culturel associatif et institutionnel sédunois. Au cœur de ce projet, l'analyse quantitative des données récoltées, prise en charge par M. Rota, apparaît dans le chapitre 4 du présent document.

Ce rapport se structure en plusieurs parties. Il offre en premier lieu un cadre théorique qui permet d'appuyer les réflexions sur certains apports de la littérature académique au sujet des politiques culturelles. Il se poursuit par une présentation des politiques culturelles en Suisse, en s'attardant sur les trois niveaux étatiques — fédéral, cantonal et communal — et donne un bref historique de l'administration culturelle de la Ville de Sion ainsi qu'un exposé précis de son fonctionnement actuel. L'étude quantitative de la HE-Arc permet de faire entendre les préoccupations et les opinions des parties prenantes et de les examiner. Le compte-rendu d'un atelier participatif présente les retours du monde culturel sédunois sur une présentation sommaire des résultats du questionnaire. Une partie comparative met en perspective la gestion culturelle de la Ville de Sion avec celle de 12 autres villes romandes. Cinq axes stratégiques sont alors exposés, suivis d'un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Alors que la Ville de Sion connaît une période de grands changements caractérisée par un développement important sur les plans urbanistique, social et démographique, il est important qu'elle puisse se positionner et répondre aux défis qui relèvent des changements dans les pratiques culturelles et de la diversification des attentes des publics. Ce document se fixe le but d'apporter des pistes concrètes pour y parvenir.

2. CADRE THÉORIQUE : LES POLITIQUES CULTURELLES, UN TERRAIN D'INCERTITUDES

Plonger dans les politiques culturelles, c'est s'immerger dans un océan d'incertitudes. Les personnes dont l'activité dérive de ces politiques le rappellent parfois, expliquant qu'elles naviguent à vue[1], sur une mer aux bordures aussi floues que fluctuantes. En guise de préambule, cette partie du rapport lève le voile sur quatre incertitudes remarquées dans la littérature scientifique au sujet de la construction, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques culturelles : 1) quel est le champ d'action de ces politiques ? 2) à quoi servent-elles ? 3) quel degré d'autonomie doivent-elles garantir ? 4) comment évaluer leurs effets ?

La culture occupe assurément une place particulière parmi les domaines d'intervention des politiques publiques. Car si les domaines des travaux publics, des finances ou encore des affaires sociales comportent bien sûr leurs incertitudes, **les politiques de la culture semblent cependant se singulariser par la nature extrêmement polysémique de l'objet sur lequel elles portent**[2]. Les chercheur·ses s'étant risqué·es à définir le terme culture n'y sont d'ailleurs jamais parvenu, car l'exercice reviendrait à essayer de *mettre le vent en cage* (Borofsky, 1998, p. 64). Cette incertitude fondamentale, qui voit osciller le mot culture entre une acception anthropologique très large et une conception à peine plus restreinte — soit les œuvres nées de l'esprit et de l'imagination d'artistes[3] (Grésillon, 2014) —, ne permet pas d'appuyer les politiques culturelles sur une définition stable et partagée. Celles-ci doivent dès lors se comprendre comme : « *l'expression toujours incertaine de la façon dont l'État ou les pouvoirs publics réfléchissent et exercent leur rôle vis-à-vis de ce qu'ils se représentent comme étant la "culture"* » (Arfaoui2019:15). Ce flottement sémantique n'a toutefois pas empêché de nombreux pays de consacrer une part budgétaire croissante — mais toujours marginale — à la culture dès le milieu du 20e siècle (Menger, 2011). Si les formes culturelles institutionnalisées au cours des 18e et 19e siècles en Europe et en Amérique du Nord ont été les premières concernées par l'action publique[4], de nouveaux modes d'expression, souvent assimilés d'abord par l'industrie culturelle puis intégrés par la culture savante (Coulangeon2016:73), ont été progressivement inclus dans le champ des politiques culturelles (le cinéma, le jazz ou la bande dessinée par exemple). L'incertitude nichée au cœur des politiques culturelles ne les condamne donc pas, car leur portée dérive en réalité surtout d'un mouvement pragmatique de réponses aux demandes du terrain[5] plutôt qu'elle ne se délimite dans une loi ou depuis les bureaux de l'administration.

---

[1] Comme le rapporte Vincent Dubois dans son ouvrage de référence sur la politique culturelle en France, André Malraux, qui fut nommé en 1959 au nouveau poste de Ministre des Affaires culturelles en 1959, use dans ses mémoires d'un trait d'esprit pour évoquer cette incertitude : « *J'avais obtenu un petit succès au Conseil des ministres, en affirmant que j'étais le seul ministre qui sût qu'il ignorait ce qu'était la culture* » (Dubois2012:425).

[2] Une caractéristique partagée avec les politiques d'environnement : « *la culture comme l'environnement se veulent des catégories transversales aux secteurs classiques et le décloisonnement est au centre de leur mode d'organisation. D'autre part, le flou de l'espace couvert est aussi ce qui en assure la pérennité par une moindre visibilité et des ajustements répétés* » (Lascoumes & Le Galès, 2018, p. 77).

[3] Des artistes qui d'ailleurs eux-mêmes peinent parfois à se définir comme tels (Lena & Lindemann, 2014).

[4] Soit les beaux-arts, la sculpture, la musique orchestrale, l'opéra, le théâtre, la littérature ou encore la poésie (Wright, 2017, p. 51).

[5] Comme le remarque Anne-Catherine Sutermeister dans son ouvrage sur l'émergence du théâtre indépendant en Suisse romande à la fin des années 1960 : « *la politique culturelle se fonde sur une dynamique ascendante, fondée principalement sur des initiatives privées. C'est pour cette raison que l'idée d'un soutien à la culture comme service public proposé et financé par les pouvoirs publics n'est pas un principe acquis. Même le subventionnement, amené à remplacer petit à petit la garantie de déficit, met du temps à être reconnu et accepté* » (Sutermeister, 2000, p. 215).

Si les politiques culturelles ont permis d'accroître le financement public pour la culture, celui-ci reste, à la comparaison des autres domaines, relativement modique[6] et souvent surestimé par l'opinion publique (Throsby, 2003). Les moyens engagés restent malgré tout sujets de controverses[7] et de coupures. Ils font en outre l'objet d'une surveillance que la généralisation de préceptes managériaux soucieux de l'efficience de l'action publique a renforcée (Arfaoui, 2019). Les acteurs et actrices politiques, les membres l'administration ou les personnes actives dans les mondes de l'art (Dubois2012:102) se voient donc contraints de rappeler sans cesse le sens de l'intervention publique en ce domaine. La variété des justifications qu'ils mobilisent met cependant à jour une seconde incertitude : **à quoi servent réellement les politiques culturelles ?** Selon les contextes temporels, sociaux et spatiaux, les motifs du soutien à la culture ont beaucoup varié, faisant ainsi parfois écho à des questions identitaires (Saint-Pierre, 2011), de prestige national[8] (Dewey, 2014), de *soft power* (Tamari, 2018) ou encore de *nation branding*[9] (Aboudrar et al., 2021). L'intervention publique a également été liée à des questions de démocratie[10] (Poirrier, 2006), d'éducation du peuple (Wijkander, 2011), de santé (Gordon-Nesbitt, 2018) ou de cohésion sociale (Jeannotte, 2003). Plus récemment, le soutien public à la culture a été valorisé par ses effets économiques (Arfaoui, 2019) ou par sa capacité à régénérer des territoires en souffrance (Bailoni, 2014). Enfin, du côté de l'*offre*, donc des artistes et des institutions, l'action étatique a été motivée par la nécessité de pallier les défaillances du marché, par exemple en matière de sauvegarde du patrimoine (Benhamou, 2004) ou comme assurance face aux résultats très incertains du travail artistique (Menger, 2009). La profusion de ces justifications, combinées et mobilisées avec plus ou moins d'intensité selon les périodes historiques et les sensibilités des personnes qui y recourent, témoigne en creux d'une certaine incertitude quant aux objectifs des politiques culturelles : « *nobody is really sure what the central outcomes are supposed to be so there is confusion at the heart of the debate* » (Holden2004:18). Qui embrasse trop, mal étreint dit le proverbe, et le risque que courent les politiques culturelles en voulant servir à tout, c'est de ne plus servir à rien.

Les multiples justifications relevées ci-dessus mènent vers une troisième incertitude. En effet, la valorisation des différents impacts de la culture (économiques, sociaux, éducationnels, urbains, etc.) nourrit une conception du soutien public pour la culture comme un *moyen vers une fin*, plutôt que comme une *fin en soi* (Hadley & Gray, 2017). Les politiques culturelles auraient ainsi été progressivement adossées à des exigences stratégiques des gouvernements pour atteindre des objectifs instrumentaux (Jakonen, 2020). Dans la tradition kantienne d'un *art désintéressé* (Sapiro, 2022), ce

[6] Autour de 1 % en Europe (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser), autour de 1.2% en Suisse. Dans le détail, 3.2% pour les communes, 2% pour les cantons et 0.4% pour la Confédération (https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques).

[7] Pour Blaug (2001), il y aurait un *consensus universel* sur le fait que les arts doivent être financés par des fonds publics, et les débats porteraient surtout sur les sommes à engager et les formes que devrait prendre le soutien : « *the real issue is not whether to subsidise, but how much and in what form to subsidise and there, far from agreement, there is great disagreement* » (132).

[8] Comme l'explique Dewey, l'histoire des musées européens se délie par exemple difficilement de celles de ses nationalismes : *« la plupart des musées européens sont, entre autres choses, des monuments rappelant la montée du nationalisme et de l'impérialisme. Chaque capitale se doit de posséder son propre musée de peinture, de sculpture, etc., consacré en partie à l'exposition des trésors amassés par ses monarques (successifs) lors de la conquête d'autres nations, comme par exemple les butins rapportés par Napoléon et accumulés au Louvre. Ces musées témoignent du lien qui existe entre l'isolement de l'art à l'époque moderne et le nationalisme et le militarisme* » (Dewey, 2014, p. 28).

[9] *« Après la diplomatie culturelle centrée sur l'utilisation de la culture par les États à des fins de politiques étrangères, puis le soft power qui élargit les outils de l'influence et y inclut des acteurs tant privés que publics, le nation branding, cette vision marketing de la diplomatie, est le nouveau nom de l'influence à l'ère de la mondialisation libérale qui transforme les nations en marques et les fait s'affronter à coups de campagnes de promotion publicitaire pour capter l'attention de consommateurs versatiles »* (Aboudrar et al., 2021, p. 131).

[10] Le rapport fondateur de la politique culturelle suisse s'introduit d'ailleurs ainsi : « *on ne peut comprendre que comme une volonté d'élargir la démocratie le besoin universellement ressenti par les pays démocratiques, surtout depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'élaborer une réflexion sur la culture et sur les instruments d'une politique de la culture* » (Clottu, 1975, p. 13).

tournant instrumental suscite des résistances[11] (Négrier & Teillet, 2014). L'abandon partiel du *arm's length principle* (Losseley, 2011), un principe vise à garantir une certaine indépendance et autonomie des acteurs et actrices culturel·les vis-à-vis du monde politique (Mangset 2009)[12], mais aussi l'effacement progressif de l'opposition originelle entre les politiques culturelles et les logiques du marché (Menger, 2011) menaceraient en effet la liberté requise à l'apparition de nouvelles esthétiques (*l'art pour l'art*[13]) ou au dévoilement de systèmes de dominations (*l'art engagé*). **Les politiques culturelles se trouvent donc prises dans un équilibre précaire : elles doivent, d'un côté, garantir une certaine autonomie aux mondes de l'art face aux pressions politiques et marchandes et, de l'autre, elles ne peuvent échapper totalement à une certaine forme de contrôle démocratique** (Blomgren, 2012).

Bien que certain·es auteur·es estiment que le *tournant instrumental* de l'action publique pour la culture n'est pas si marqué (Gibson, 2008), toutes et tous constatent que les politiques culturelles ont bien progressivement perdu de leur caractère d'exception pour devenir des politiques programmables et évaluables (Menger 2011a, 476). Ce dernier terme fait cependant émerger une dernière incertitude : **comment évaluer l'*inévaluable*?** Car, au-delà des discours rapprochant *culture* et *sacré*[14], il semble en effet que si certaines incidences des politiques culturelles peuvent s'appuyer sur des travaux académiques, à l'instar des foisonnantes — et discutables (Nicolas, 2006) — études d'impact économique apparues dès la fin du siècle dernier[15], la plupart des retombées de ces politiques résistent à toute forme d'objectivation scientifique. Comment saisir en effet la complexité et la variété des rôles que peuvent jouer les activités culturelles dans la vie des individus ? Comment mettre en relation directe la fréquentation d'une institution culturelle et la genèse d'une idée ? Comment mesurer une émotion esthétique ? Comment démêler le fil d'effets qui peuvent ricocher dans des chaînes d'association très complexes et se déployer dans des périodes très longues ? Une grande partie des retombées des politiques culturelles restera à jamais invisible.

Ces quatre incertitudes auxquelles bien d'autres auraient pu être ajoutées rappellent que « *la culture comme catégorie d'intervention publique ne se stabilise que dans le flou structurel* » (Dubois 2012:22). Dès lors, si la suite de ce rapport propose des lignes directrices pour la politique culturelle sédunoise, celles-ci doivent être tenues pour des *hypothèses de travail*[16], car les politiques publiques « *ne sont pas un*

[11] Par exemple, dans sa thèse sur la socio-histoire du théâtre public français, Marjorie Glas met en lumière la dichotomie persistante entre les rappels de la mission sociale du théâtre et les réaffirmations d'autonomie du secteur. Une seconde position que résume bien l'un des témoignages qu'elle mobilise : « *ils veulent qu'on fasse du sociocul [socioculturel], y'a que ça qui les intéresse… moi je ferai pas du sociocul, certains font ça très bien, c'est pas le problème, mais moi c'est pas mon métier, ce que je sais faire, c'est de la mise en scène…* » (Glas, 2016, p. 513).

[12] En Suisse, au niveau fédéral, cette indépendance est parfois ambiguë, car si la Loi sur l'encouragement de la culture garantit l'autonomie de la Fondation *Pro Helvetia* face à la Confédération, en temps de crise, le Parlement n'hésite pas à réduire son budget, comme lorsqu'en 2004 une exposition de Thomas Hirschhorn à Paris s'attaqua au Conseiller fédéral UDC Christoph Blocher (Gillabert et al., 2011).

[13] La critique de l'*utilité* se trouve ainsi à la base du principe de l'Art pour l'Art : « *il n'y a de vraiment beau que ce qui ne peut servir à rien; tout ce qui est utile est laid, car c'est l'expression de quelque besoin, et ceux de l'homme sont ignobles et dégoûtants, comme sa pauvre et infirme nature* » (Gautier, 1837, p. 42).

[14] La *désacralisation* de la culture a été l'un thème autour duquel la sociologie de la culture s'est constituée, à l'exemple des travaux de Bourdieu sur les musées : « *si telle est la fonction de la culture et si l'amour de l'art est bien la marque de l'élection séparant, comme par une barrière invisible et infranchissable, ceux qui en sont touchés de ceux qui n'ont pas reçu cette grâce, on comprend que les musées trahissent, dans les moindres détails de leur morphologie et de leur organisation, leur fonction véritable, qui est de renforcer chez les uns le sentiment de l'appartenance et chez les autres le sentiment de l'exclusion* » (Bourdieu et al., 1969, p. 165).

[15] Il faut rappeler que certaines valeurs économiques restent d'ailleurs aussi difficiles à mesurer : « *la valeur d'existence est la satisfaction de savoir qu'existe, dans son pays ou ailleurs, un grand monument ou un grand musée, même si on ne le visite jamais. La valeur d'option consiste en la possibilité de visiter tel ou tel monument à un horizon non défini. La valeur de transmission est la jouissance que tirent les citoyens à transférer le patrimoine à leur descendance* » (Benhamou, 2015, p. 139).

[16] Une expression proposée par le philosophe John Dewey et reprise par Lascoumes et Le Galès (Lascoumes & Le Galès, 2018).

programme strict et rationnel, mais une expérimentation à observer lors de la mise en œuvre. Les politiques publiques sont des puzzles à résoudre compte tenu de la fragilité des moyens, de l'incertitude des fins et de l'importance des jeux d'acteurs dans la mise en œuvre » (Lascoumes & Le Galès, 2018, p. 14).

C'est par cette invitation à la modestie que se conclut cette brève revue de littérature. Celle-ci forme le point de départ de ce rapport dont le rôle est d'accompagner la Section Culture de la Ville de Sion dans la refonte de sa politique culturelle. Un puzzle dont les pages qui suivent témoignent de la grande complexité.

Mathias Rota – HE-Arc

3. Les politiques culturelles en Suisse et à Sion

3.1. Structuration de la culture en Suisse

En Suisse, la culture fut longtemps une affaire essentiellement privée — familiale ou associative — sur laquelle la bourgeoisie urbaine avait pratiquement le monopole (Gillabert et al., 2011, p. 448). Il faut attendre la fin des années 1930 pour que l'action de la Confédération se développe — d'abord dans une perspective défensive contre la propagande du nationalisme triomphant des pays voisins (Milani, 2017) —, puis 1975 pour qu'un Office fédéral de la culture soit créé. Celui-ci reçut comme mission de coordonner une action de l'administration fédérale en matière d'encouragement à la culture jusqu'alors fragmentée entre divers départements (Gillabert et al., 2011, p. 453). Plutôt qu'un temps de rupture, la création de cet office eut en réalité d'abord une portée symbolique[17]. Elle sema tout de même les graines de l'engagement plus marqué de la Confédération lors des dernières décennies du 20e siècle.

Cet office ne put appuyer son action sur une base constitutionnelle que 22 années plus tard, lorsqu'en 1999 — et après deux échecs en 1986 et en 1994 — la nouvelle Constitution fédérale donna enfin une assise légale à la culture : l'article 69. Laconique, celui annonce que si la «*Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national*», «*la culture est du ressort des cantons*»[18]. Les cantons ont d'ailleurs eu des bases constitutionnelles et des lois pour encourager les activités culturelles dès les années 1960 (Marx, 2020), soit bien avant la Confédération. Dans la plupart des cas, ces lois n'introduisaient pas de services, mais elles instituaient des unités administratives spécialisées pour répondre aux sollicitations de plus en plus pressantes d'institutions et d'artistes en voie de professionnalisation (Sutermeister, 2012).

Cet enchâssement de responsabilité — dans lequel d'autres acteurs parapublics (loteries) et privés jouent un rôle crucial — aurait pu également intégrer les incertitudes mentionnées dans le cadre de la revue de littérature. Devant l'importance de cette question, le choix a été d'approfondir cette thématique en consacrant un chapitre aux principaux acteurs du soutien public à la culture en Suisse, du niveau fédéral, au niveau communal.

Principe de subsidiarité

En Suisse, les charges publiques en matière de culture sont réparties entre la Confédération, les cantons et les communes. Si la culture est légalement du ressort des cantons, il faut noter qu'en pratique, les communes (et les villes en particulier) participent à hauteur de 50% environ du financement public de la culture contre 40% pour les cantons et 10% pour la Confédération[19]. Dans les faits, les communes sont l'instance politique la plus active dans le soutien à la culture du fait de leur proximité au terrain.

La politique culturelle en Suisse repose en effet sur le principe de subsidiarité, par lequel la responsabilité du soutien revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Tant la Confédération, les cantons que les communes soutiennent la culture avec pour corollaire des formes d'engagement qui diffèrent selon l'échelle territoriale. Les cantons et la Confédération posent le cadre général et se chargent des tâches culturelles qui dépassent les moyens

[17] Ce fut pareil en France, où lors de sa création en 1959, le ministère de la Culture en France ne disposait pour toutes ressources que du 0.4 % du budget de l'État et fut avant tout un regroupement de structures déjà existantes, mais alors éparpillées sous différentes tutelles (Martin, 2011, p. 249).

[18] https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_69.

[19] Dépenses culturelles selon le niveau administratif, OFS : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/financement/public.html#-1232008739.

financiers des communes ou qui ne relèvent pas des compétences de ces dernières. Si la question du territoire est primordiale, son élasticité peut interroger : aucun modèle de politique culturelle municipale n'est ainsi identique en Suisse, chacun comporte des spécificités propres. Dans de nombreuses régions par exemple, la ville-centre s'appuie sur les communes qui composent son agglomération pour une meilleure coordination d'une politique culturelle régionale. Dans certains cantons, les politiques culturelles sont déléguées presque entièrement aux communes. En résumé, le fédéralisme induit une forme d'inventivité et une organisation territoriale de la gestion culturelle.

AU NIVEAU FÉDÉRAL

Au niveau national, la loi sur l'encouragement de la culture prévoit un message pluriannuel relatif au financement des activités culturelles de la Confédération. C'est dans ce cadre que l'Office fédéral de la culture (OFC) délivre un message culture sous forme de plan quadriennal d'actions sectorielles depuis 2012. Si le message culture porte d'une part sur les dépenses de transfert de l'Office fédéral de la culture ainsi que les budgets de Pro Helvetia et du Musée national suisse, il a aussi vocation d'autre part à tracer les orientations générales de la politique culturelle en Suisse.

Les messages culture des périodes 2016-2020 et 2021-2024 ont permis de proposer trois axes principaux à la politique culturelle de la Confédération : la participation culturelle, la cohésion sociale, ainsi que la création et l'innovation.

L'axe « participation culturelle » postule que celui qui participe à la vie culturelle prend conscience de ses racines et développe sa propre identité culturelle, contribuant de la sorte à la diversité culturelle de la Suisse. Cet axe vise donc à stimuler les occasions de confrontation tant individuelle que collective à la culture et à encourager tout un chacun à participer activement à la vie culturelle.

L'axe « cohésion sociale » s'attache à démontrer l'importance de la culture sur le plan collectif et social. Cet axe affirme l'importance du bain culturel traversé au quotidien : culture du bâti, diversité linguistique, richesse des communautés culturelles, multiplicité des échanges entre les différentes couches sociales ou les différentes catégories démographiques. La mise en réseaux des institutions culturelles sur le plan national est ainsi encouragée afin d'améliorer la diffusion artistique, notamment dans le domaine des arts vivants.

L'axe « création et l'innovation » vise à soutenir l'excellence dans le domaine culturel. Il s'agit de renforcer la présence des acteur·ices culturel·les et artistes suisses sur les plateformes internationales et de favoriser leur insertion professionnelle. Les acteurs de la promotion de la culture sont invités à s'intéresser aux nouvelles tendances artistiques, à soutenir des projets correspondants et à expérimenter ainsi de nouvelles façons de promouvoir la culture. La coopération avec les domaines de la technologie et des sciences est notamment encouragée ainsi que le soutien à de nouveaux processus de création, de recherche et de production.

Le message culture de la Confédération pour la période 2025-2028 est en phase de consultation. L'élaboration de ce message intervient à la suite de la pandémie de COVID-19 qui a été de 2020 à 2022 un moment charnière pour la culture en Suisse. Les enjeux révélés par cette crise ont été nombreux. L'Office fédéral de la culture a identifié six champs d'action prioritaires et des objectifs correspondants afin de répondre aux enjeux concernant spécifiquement le domaine en question :

- la professionnalisation : garantir une rémunération équitable des acteur·ices culturel·les professionnel·les et améliorer les conditions de l'exercice de la profession et l'égalité des chances ;

- **l'encouragement à la culture** : prendre en compte l'ensemble du processus de création de valeur et adapter l'offre de soutien aux nouveaux développements ;
- **le numérique** : soutenir la transformation numérique des acteur·ices culturel·les et prendre en compte les nouveaux formats numériques et hybrides de production, de diffusion et de médiation ;
- **la durabilité** : soutenir la durabilité dans le secteur de la culture et promouvoir la cohésion sociale en favorisant un large accès à la culture ;
- **le patrimoine** : sauvegarder, développer et mettre en valeur le patrimoine culturel matériel, immatériel et numérique de la Suisse et traiter de manière transparente le patrimoine culturel de provenance problématique ;
- **la gouvernance** : renforcer la coopération et la coordination entre les acteur·ices culturel·les en Suisse, intensifier la collaboration entre la politique culturelle et les autres politiques sectorielles ainsi que dans la politique culturelle internationale et développer un suivi statistique du secteur de la culture.

AU NIVEAU CANTONAL

Le Service de la culture du Canton du Valais vise à promouvoir une culture vivante et diversifiée comme facteur de développement individuel et collectif. Son champ d'action concerne la création, l'animation, la diffusion et la formation culturelles ainsi que la protection et la mise en valeur des biens culturels. Le Canton du Valais contribue prioritairement au soutien à la création artistique, ainsi qu'à la protection du patrimoine, qu'il soit culturel, historique ou archéologique, et à sa valorisation auprès de la population. Il met en œuvre de nombreux dispositifs de soutiens envers les acteur·ices culturel·les. Par ailleurs, il aménage des conditions-cadres qui favorisent l'accès de chacun·e à la culture notamment à travers ses institutions culturelles, Archives, Médiathèque et Musées ainsi que par le soutien qu'il apporte aux bibliothèques communales et scolaires.

Si l'on observe l'historique de l'administration culturelle en Valais, la constitution d'un Service de la culture cantonal est relativement récente et ne s'est pas faite sans difficulté. Après deux essais infructueux en 1982 et en 1990, c'est en 1996 que le Canton du Valais se dote d'une Loi sur la culture. Le Service de la culture ne s'est lui constitué qu'en 2005. Respectant le principe de subsidiarité, « *le Canton encourage, mais ne peut, du moins sur un plan formel, imposer sa volonté aux communes* » (Bender & Moroni, 2011, p. 45). L'engagement du Canton du Valais a permis de reconfigurer les priorités des agendas politiques des communes en y intégrant la question de l'administration culturelle. Il s'agit donc de trouver un bon équilibre entre les niveaux de responsabilité des collectivités publiques tout en proposant des actions concrètes qui profitent aux acteur·ices culturel·les.

AU NIVEAU DES VILLES VALAISANNES

La politique culturelle des villes du Valais romand a donné lieu à une publication de Gabriel Bender et Isabelle Moroni en 2011. Titré *Politique culturelles en Valais*, le livre analyse la situation des quatre villes de Monthey, Martigny, Sion et Sierre afin de rendre compte de leurs particularités. Ce travail minutieux livre des analyses extrêmement intéressantes sur les partis pris historiques de chaque municipalité et sur le tissu culturel qui en découle.

Sans vouloir paraphraser ces auteurs, leur analyse nous enseigne que les différentes manières d'organiser la culture au niveau municipal varient fortement en fonction de la conception du rôle de la Ville dans la structuration de la culture. Ainsi, Monthey a adopté très rapidement un modèle à la

française où la Ville porte les principales institutions culturelles et les gère elle-même. À l'extrême opposé, la Ville de Sion ne gère pas les institutions culturelles et les délègue entièrement au monde associatif. Entre-deux, les Villes de Martigny et de Sierre, bien qu'aux profils sociologiques relativement distincts, fonctionnent avec quelques institutions municipalisées et un milieu associatif ou privé très actif.

Le chapitre dédié à la Ville de Sion est sous-titré « Actions culturelles en Ville de Sion : un "impensé" politique ». Si le jugement peut paraître sévère, on y apprend que la problématique de l'administration culturelle de la Ville émerge la première fois en 1991 avec la mise en place d'une commission présidée par le conseiller municipal Alain Cottagnoud qui vise à répondre aux besoins culturels. Celle-ci dresse le constat de la nécessité de doter la Ville d'une infrastructure digne d'une capitale et de disposer d'un Service de la culture capable de coordonner les initiatives en la matière. La Ville de Sion sera pourtant en 2009 la dernière ville du Valais à créer un poste dédié à l'administration culturelle. Les conclusions de Gabriel Bender et Isabelle Moroni méritent d'être parcourues et sont ici reprises telles quelles :

> *« Étrange paradoxe que celui qui caractérise la dynamique culturelle de la Ville de Sion… Il existe, d'un côté, des acteurs culturels qui saisissent toutes les opportunités de collaboration ouverte par le Canton; de l'autre, des autorités communales qui doivent s'adapter à des changements auxquels elles ne prennent pas toujours part. Le pilotage des actions culturelles interroge véritablement la capacité des élites locales à promouvoir un jeu de relations aussi bien intercommunales que cantonales, devenues indispensables au développement de la ville. (…) Trop riche pour rechercher les appuis auprès des autres communes, trop faible pour s'imposer face au Canton, le chef-lieu sédunois s'interdit encore de prendre les rênes d'une politique culturelle régionale et de jouer, même modestement, son rôle de capitale du Valais »* (Bender & Moroni, 2011, p. 103).

Afin de vérifier l'analyse de Bender et Moroni et, peut-être, de la nuancer au regard des douze ans qui nous en séparent, le chapitre suivant se propose de dresser un portrait détaillé de la politique culturelle à Sion et de l'évolution de son offre culturelle ces dernières années.

3.2. La politique culturelle de la Ville de Sion

Introduction

Au cours des quinze dernières années, une majorité de la trentaine de villes suisses réunies au sein de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC) se sont dotées de politiques sectorielles pour conduire leurs missions. La volonté commune de ces collectivités a consisté à édicter des lignes directrices afin de pouvoir mener une politique culturelle proactive et transparente. La position des villes, en tant que collectivités publiques les plus proches des territoires où se déroulent et s'organisent les événements culturels, leur donne une place prépondérante dans le soutien et l'accompagnement des projets culturels. La politique culturelle, si elle n'est pas l'apanage des villes, est en principe une politique de proximité liée au territoire propre et au tissu culturel local.

Politique culturelle du 5 novembre 2008

La première réflexion en matière de politique culturelle en Ville de Sion date du 5 novembre 2008. Réalisée sous forme de rapport, elle dresse six principes généraux. Le principe premier de la politique culturelle de 2008 est le suivant :

- La Ville de Sion considère la vie culturelle comme un facteur fondamental de rayonnement de la cité et de qualité de vie de ses habitants.

À partir de cet axiome premier se déclinent les principes suivants :

- La Ville de Sion mène une politique de soutien active, claire et efficace en faveur à la fois de la création artistique, de la vie culturelle associative et des institutions-phares, celles-ci faisant l'objet de partenariats régulièrement évalués.
- La Ville de Sion a conscience de la valeur éducative de la pratique artistique et soutient la formation.
- La Ville de Sion dégage les moyens financiers adéquats en faveur d'infrastructures culturelles professionnelles au plan de l'équipement et de la gestion.
- La Ville de Sion travaille en réseau avec les autres pourvoyeurs de fonds publics et en inscrivant sa politique culturelle dans le contexte de la région et du Canton.
- La Ville de Sion favorise la mise en place de moyens de communication et de coordination en incitant le public local et touristique à profiter de l'offre culturelle.

La politique culturelle de 2008 a donné un coup d'accélérateur important à la vie culturelle sédunoise. En soulignant la nécessité de doter la Ville d'une administration culturelle propre, elle a permis la création d'un nouveau secteur administratif et l'engagement de ressources propres au domaine culturel en Ville de Sion. L'arrivée d'une déléguée culturelle en 2009 amorce une véritable réflexion sur la place de la culture en Ville de Sion et institue une gestion spécifique et durable du domaine qui ambitionne d'identifier les besoins et de répondre aux demandes des acteur·ices culturel·les. Ce développement administratif reste toutefois embryonnaire et peu identifiable : il pourvoit peu de ressources dédiées et n'aboutit pas à la création d'un Service de la culture.

ÉVOLUTION ET RAYONNEMENT DE L'OFFRE CULTURELLE

Le paysage culturel sédunois s'est fortement développé depuis les quinze dernières années et la mise en place d'une politique culturelle municipale. Sans avoir la prétention de l'exhaustivité, ce paragraphe se propose de présenter l'offre culturelle sédunoise sous le prisme de son évolution et de son rayonnement.

Un état des lieux sommaire montre que la ville de Sion dispose de nombreux atouts. L'offre culturelle y est dense et variée et tous les domaines artistiques y sont représentés. La richesse archéologique et patrimoniale se déploie sur de nombreux sites et la présence de la Colline de Valère révèle un site au caractère exceptionnel tant dans sa dimension patrimoniale et culturelle que du fait de son statut de site naturel protégé. Les institutions culturelles liées à la Ville (Port Franc, Spot, Ferme-Asile) recouvrent les domaines principaux de la création contemporaine (musique, art de la scène, art contemporain) tandis que la présence d'institutions culturelles cantonales (Musées cantonaux, Médiathèque, Archives, Arsenaux) complète un paysage institutionnel riche et varié. En sus, la Ville est le siège de nombreuses associations ou faîtières culturelles et abrite un nombre considérable d'artistes, de festivals et de prestataires du domaine culturel.

Le domaine de la musique se distingue à Sion par son omniprésence, que ce soit selon des modalités amateures ou professionnelles, sous des formes collectives (chorales, fanfares, etc.) ou au sein des établissements de formation (Conservatoire Cantonal, EJMA, HEMU, Académie de musique Tibor Varga). Un effort important a été mis en œuvre pour doter le domaine de la musique en infrastructures de qualité. L'inauguration de la salle de musiques actuelles Le Port Franc date de 2015. Le Pôle Musique

réunira dès 2024 les établissements de formation. La Salle de Congrès et Concert, en construction dans le quartier de la gare, sera opérationnelle en 2025 et deviendra un lieu culturel phare de la région.

L'offre événementielle et festivalière en Ville de Sion a été marquée par l'émergence des musiques actuelles (PALP, Electrozîles, Sion sous les Étoiles) et la consolidation du Sion Festival, mais aussi par l'apparition d'Ouverture Opéra, des Riches Heures de Valère ou du Festival d'Art Sacré, et par le développement d'événements plus récents comme le Pollen Festival. Ces festivals sont destinés à une multitude de publics et s'additionnent à des événements historiques tels que l'Irish Guinness Festival ou le Festival de l'Orgue Ancien.

Le patrimoine bâti et historique de la Ville de Sion est identifié et reconnu. La Basilique de Valère et le Château de Tourbillon trônent au sommet de la Colline de Valère qui accueille sur son flanc les différents musées cantonaux et foule à ses pieds le patrimoine bâti de la vieille ville. La présence de sites archéologiques est multiple et s'étend dans différents quartiers de la Ville. La qualité de la mise en valeur du bâti sédunois découle d'une réflexion urbanistique menée depuis plus de 25 ans. En témoigne l'attribution du Prix Wakker en 2013, prix qui vise à saluer la mise en place d'aménagements urbanistiques de qualité et respectueux du patrimoine bâti historique. La commission Patrimoine Suisse souhaitait par l'attribution de ce prix souligner la « *volonté exemplaire de la Ville de Sion de se développer en harmonie avec son paysage et son patrimoine* ». La mise en valeur du patrimoine peut permettre l'amélioration de la qualité de vie dans tous les quartiers. Le visage harmonieux de la Ville de Sion a grandement participé à la convivialité retrouvée du centre-ville.

La création artistique s'est aussi fortement développée depuis 2008, notamment grâce à la mise en place de dispositifs de soutien spécifiques au niveau cantonal. Les arts de la scène, l'art contemporain et les musiques actuelles connaissent un bel essor en Valais. La dynamique globale de la culture repose sur des institutions fortes qui forment le socle de la création artistique. La Ville de Sion soutient en particulier deux institutions fondamentales pour la création valaisanne : le nouvellement créé Spot, acronyme volontairement discret de Sion Pôle Théâtre et le centre culturel de la Ferme-Asile.

Le Spot réunit depuis 2020 les ressources autrefois dispersées entre le Théâtre de Valère et le Petithéâtre et répond à la volonté de la Ville de créer des synergies et de mettre en valeur la Colline de Valère à travers ses acteur·ices culturel·les.

La Ferme-Asile a vu ses ressources augmenter récemment par le biais d'une convention tripartite réunissant ses deux subventionneurs principaux, la Ville de Sion et le Canton du Valais. Son domaine d'action s'est étendu avec la mise à disposition d'un espace autrefois municipal, la Galerie de la Grenette, et aujourd'hui confié au savoir-faire de la Ferme-Asile afin de soutenir notamment l'émergence et les artistes valaisans.

Troisième institution de poids, Le Port Franc a été pensé dès sa création comme un lieu dédié autant à l'accueil qu'au soutien du milieu musical local : des studios de répétition y sont ainsi intégrés. L'institution fait la part belle aux artistes valaisans et à l'émergence et est devenue incontournable dans le réseau romand des musiques actuelles. À noter que le Port Franc est lié à la Section de la jeunesse de la Ville de Sion.

La Ville de Sion s'est montrée particulièrement dynamique et avant-gardiste à travers la création de différents dispositifs d'encouragement à l'accès à la culture. Les institutions culturelles sédunoises ont été parmi les premières à participer au dispositif « 20 ans 100 francs », dispositif d'accès facilité aux lieux culturels pour les moins de 25 ans et devenu depuis l'AG Culturel, qui s'étend désormais bien au-delà

des frontières communales et cantonales. La Ville de Sion a fait œuvre de pionnière avec la création du Pass Bienvenue, dispositif qui permet aux nouveaux résidents de la commune de fréquenter l'ensemble des lieux culturels sédunois gratuitement pendant une année. Ce dispositif souligne la valeur accordée à la culture sédunoise et prouve la disponibilité des institutions culturelles à travailler de manière collective et transversale. Les actions de médiation (notamment l'interaction entre les acteur·ices culturel·les et le milieu scolaire) sont aussi des mesures fortes que la Ville de Sion accompagne et soutient afin de garantir un accès facilité à la culture et de permettre une sensibilisation à la création artistique.

Quant au domaine des bibliothèques, celui-ci a grandement évolué du fait de la collaboration entre la Ville de Sion et le Canton du Valais. Les collections et le personnel de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque des jeunes ont rejoint la Médiathèque Valais en 2016. L'objectif de ce regroupement était de répondre au développement des collections et de disposer de locaux adaptés. Cette réorganisation a renforcé le rôle des Arsenaux comme pôle de documentation sédunois. Seule la bibliothèque du village de Bramois n'était pas concernée par cette intégration aux Arsenaux et continue son activité de façon autonome. Il faut souligner que le domaine des bibliothèques est historiquement en lien avec le dicastère des Ecoles à Sion, et non avec la Section de la culture.

Enfin, la Ville de Sion s'est aussi distinguée par sa volonté de penser la culture à un niveau régional et suprarégional. La collaboration entre les Villes valaisannes et le Canton a permis la création de Culture Valais en 2011, association qui vise à promouvoir les artistes et la culture. La mise sur pied d'un agenda culturel unique au niveau cantonal constitue une grande réussite de ce projet et constitue un atout majeur pour la diffusion et la promotion de la culture valaisanne.

PLAN DE LÉGISLATURE 2020-2024

Le plan de législature 2020-2024 de la Ville de Sion définit trois objectifs prioritaires :

- La définition d'une nouvelle politique culturelle 2022-2035 et une réflexion sur la gouvernance de la culture de la Ville de Sion ;
- La mise en place de conditions-cadres adaptées au développement culturel, notamment par la création et la rénovation d'infrastructures adaptées aux différents domaines artistiques ;
- L'amélioration du suivi et du contrôle des comptes des entités subventionnées.

Ces trois objectifs se déclinent en mesures, en indicateurs, en délai temporel, en incidence financière en termes d'investissement et d'exploitation, et en état de mise en œuvre.

Les mesures liées à la définition d'une nouvelle politique culturelle se concrétisent par la réalisation de ce document. La nécessité d'un accompagnement par mandat externe pour la réalisation du projet et le souhait d'intégrer une démarche participative dans l'élaboration de ce travail étaient explicitement indiqués comme des conditions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Ce document bénéficie donc de l'apport de Mathias Rota, sous forme de mandat, et de l'engagement d'un chargé de projet, Michaël Abbet, en CDD sur une durée de huit mois à 60%.

La question des infrastructures se décline en plusieurs projets : réalisation du Pôle Musique, accompagnement du projet urbanistique de Ronquoz 21, rénovation de l'aile ouest de la Ferme-Asile et monitoring de la mue du quartier avec l'arrivée d'un nouveau collège, planification des investissements liés au pôle des arts de la scène et à la requalification de la Place des Théâtres, création d'un pôle d'économie créative en Zone Sud, accompagnement du projet de la Salle de Congrès et Concerts de Cour de Gare.

L'attribution de subventions à des partenaires institutionnels est réalisée pour les plus importants d'entre eux sur la base de conventions pluriannuelles qui exigent d'entretenir des contacts réguliers, de fournir un travail de suivi de leurs projets et de réaliser un contrôle régulier des comptes et budgets de chaque association. En retour, les institutions culturelles s'engagent notamment à soutenir l'émergence et de la création locale.

Section Culture de la Ville de Sion

Plus largement, la Section Culture de la Ville de Sion a des missions et des responsabilités similaires aux administrations municipales dédiées à la gestion culturelle en Suisse :

- Appliquer et mettre à jour les axes de la politique culturelle de la Ville
  - Contribuer à façonner l'identité culturelle de la Ville.
  - Mener une politique de soutien active en faveur de la création artistique professionnelle et de l'animation culturelle innovante.
  - Favoriser un accès à la culture et à la formation artistique pour tous dès le plus jeune âge.
  - Veiller au respect des conditions-cadres.
- Accompagner les acteurs et manifestations culturels de la Ville de Sion, notamment par le biais de subventions annuelles.
- Soutenir la création et l'animation culturelle à travers les soutiens ponctuels, notamment dans les domaines des arts vivants, des arts visuels, de la littérature et du patrimoine.
- Promouvoir l'offre culturelle et la visibilité des événements culturels dans l'espace public.
- Représenter la Ville de Sion face aux partenaires et au sein de réseaux culturels professionnels tels que Culture Valais, la Commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), la Conférence des villes en matière culturelle (CVC) et des réseaux artistiques professionnels nationaux et internationaux.
- Gérer les dispositifs de soutien direct aux artistes, notamment le Prix culturel, le Prix de la Ville de Sion et la mise à disposition d'ateliers internationaux.
- Gérer le patrimoine de la Ville et sa collection municipale.

L'étendue des activités de la Section Culture recouvre ainsi des missions administratives, des missions stratégiques, des missions de veille documentaire, des missions patrimoniales, des missions de médiation, des missions de promotion et des missions de représentation. Elle sert aussi de guichet d'information à destination tant des porteurs et porteuses de projets que des artistes ou de la population. Elle est active au sein de réseaux nationaux et participe à la réflexion nationale sur les bonnes pratiques en matière d'action culturelle des pouvoirs publics. Elle participe activement aux projets investissement liés aux infrastructures culturelles de la Ville.

Budget de la Section Culture de la Ville de Sion

En 2023, la Section Culture de la Ville de Sion dispose d'un budget de 6600000 CHF, qu'il faut distinguer comme suit : 4900000 CHF pour le fonctionnement et 1700000 CHF pour les investissements. Les produits étant marginaux (378000 CHF) dans les budgets de la culture et essentiellement constitués de la valeur locative des bâtiments culturels, la Figure 1 se concentre sur le détail des charges. L'ensemble des charges du budget 2023 de la section, en cumulant le fonctionnement et l'investissement, se monte à 6978000 CHF. La répartition des charges reportée sur le graphique permet de visualiser les postes de dépenses par catégorie.

Figure 1 : Budget culturel de la Ville de Sion (source : budget 2023)

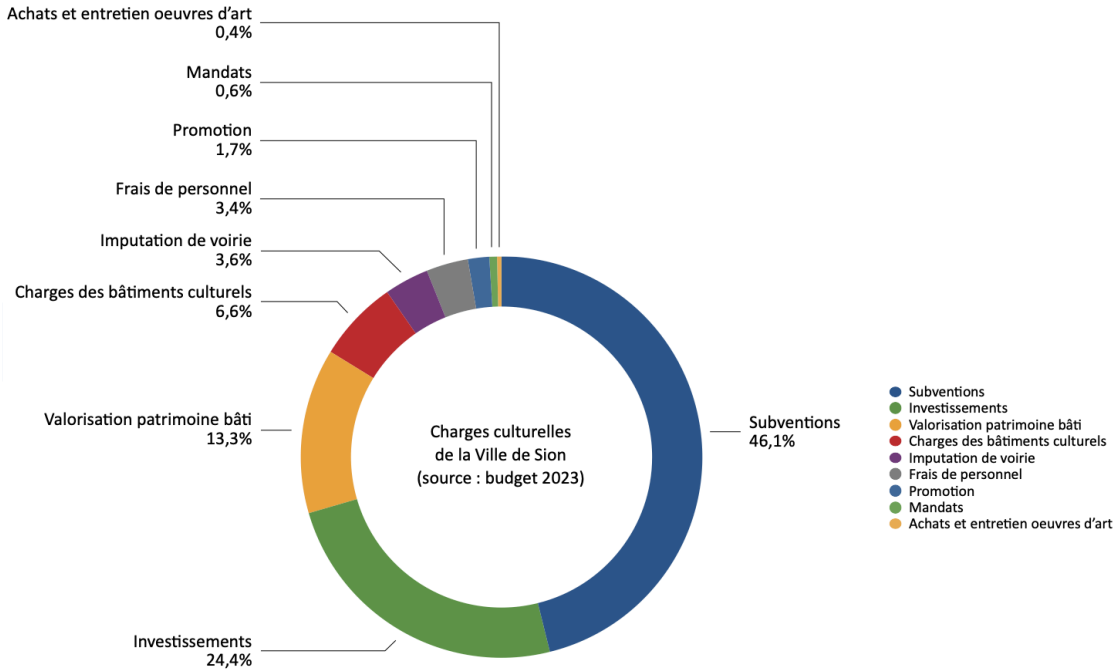

En 2023, les deux plus grandes catégories sont les subventions et les investissements. Les subventions correspondent à l'ensemble des soutiens financiers versés à des tiers. On entend par tiers l'ensemble des institutions et des associations culturelles soutenues par la Ville, mais aussi les soutiens financiers aux personnes, en particulier les résidents sédunois de moins de 25 ans qui bénéficient des aides à la formation artistique. Les subventions constituent 46.1% des charges du budget de la section.

Les investissements correspondent aux projets d'infrastructures culturelles de la Ville. Il s'agit en l'occurrence des projets du Pôle Musique (ouverture en 2024) et de la Salle de Concert et Congrès (inauguration en 2025). Ce poste d'investissement représente 24.4% des charges du budget de la section.

Suivent à 13.3% la « valorisation du patrimoine bâti », c'est-à-dire la mise à disposition de bâtiments culturels (Théâtre de Valère, Petithéâtre, Ferme-Asile, Grenette, etc.) et à 6.6% les charges d'entretiens de ces bâtiments.

Les services de la Voirie qui correspondent au prêt de matériel et aux missions de préparation logistique des événements culturels dans l'espace public sont valorisés dans le budget de la culture par imputation interne et en représentent 3.6% des charges.

La catégorie promotion pèse 1.7% du budget et comprend principalement les coûts liés à l'affichage culturel, eux-mêmes imputés en produits dans un autre dicastère de la Ville.

Le budget alloué à la gestion de la collection municipale (achat d'œuvres d'art, rénovation, etc.) correspond à 0.4% du total tandis que le solde de 0.6% correspond aux mandats et honoraires qui permettent à la section de mener les études ou de réaliser les actions propres à son cœur de métier.

Les charges de personnel correspondent en 2023 à 3.4% : un délégué culturel à 100%, une secrétaire à 50% et un chargé de projet en CDD (60% sur 4 mois en 2023) dont la mission était d'accompagner le projet d'élaboration d'une nouvelle politique culturelle pour la Ville de Sion.

RESSOURCES DE LA SECTION CULTURE DE LA VILLE DE SION

La Section Culture est donc composée de 2 personnes et de 1.5 EPT en CDI, correspondant à un poste à 100% de délégué culturel et un poste à 50% afin d'assurer le secrétariat de la section.

Le délégué culturel est à la fois actif sur le front interne, au sein de l'administration communale, mais il assure aussi une représentation de la Ville sur le terrain aux côtés des acteur·ices culturel·les ou dans les différents réseaux régionaux et nationaux auxquels la Ville participe sur le pan culturel. Son rôle au sein de l'administration consiste à appliquer la politique culturelle municipale, à administrer les affaires culturelles communales, à représenter les intérêts de la Ville en matière culturelle et à faciliter les collaborations interservices. Il s'agit donc d'assurer des tâches administratives telles que la gestion du budget dédié à la culture, l'orientation et l'évaluation des activités et des projets, l'évaluation des besoins et des ressources propres à la section, mais aussi d'assurer des tâches orientées à l'externe, telles que le monitoring des partenaires et de leurs activités, l'accompagnement et le suivi de projets culturels, l'évaluation de l'offre et de la diversité culturelle, la promotion des événements culturels, sans oublier la veille documentaire, et notamment la prise en compte de l'évolution des bonnes pratiques du domaine.

La secrétaire de la Section Culture occupe aujourd'hui des fonctions diverses, proche d'une assistante de direction : elle est active dans l'organisation administrative et financière de la section, gère la permanence et la correspondance de la section, supervise la communication et les tâches courantes de secrétariat, et assure le suivi de manière autonome de certains dispositifs de soutien tels que les aides aux études artistiques. Elle contribue à la préparation des documents relatifs à la commission consultative de la culture.

Commission consultative de la culture de la Ville de Sion

La commission consultative de la culture de la Ville de Sion est composée de représentants de divers domaines artistiques et culturels ainsi que du délégué culturel, du chef du service Éducation et Culture et du Conseiller municipal en charge de la culture qui la préside. Les représentants externes à la Ville sont majoritaires au sein de la commission et leur nombre fluctue entre 4 et 6, selon les périodes. Les membres externes de la commission sont défrayés d'un montant symbolique pour leurs présences aux séances de la commission consultative de la culture et le travail préparatoire d'analyse des requêtes et autres dossiers à l'ordre du jour. Des dispositions municipales donnent un cadre clair au travail de la commission en fournissant des critères de soutien et en délimitant les domaines de compétence de la commission.

Les principales missions de la commission consultative de la culture consistent à préaviser les requêtes de soutien à l'animation culturelle (budget de 50000 CHF) et à la création artistique (budget de 250000 CHF), mais aussi à proposer les lauréats des prix de la Ville et à sélectionner les bénéficiaires des ateliers d'artiste mis au concours par la Ville. Par ailleurs, la commission suit et accompagne les projets de la Section Culture et peut exprimer des observations sur les dossiers en cours.

En 2023, la commission consultative de la culture de la Ville de Sion a été amenée à traiter un nombre important de requête de soutien. Voici dans le détail les demandes de subventions ponctuelles à la création artistique et à l'animation culturelle qui ont été réalisées :

Aides à la création artistique	Aides à l'animation culturelle
Nombre total de demandes reçues : 57 Nombre de demandes soutenues : 39 Taux des demandes soutenues : 68 % Total des montants demandés : 590400 CHF Total des montants accordés : 250000 CHF Taux des montants accordés : 42 %	Nombre total de demandes reçues : 26 Nombre de demandes soutenues : 14 Taux des demandes soutenues : 54 % Total des montants demandés : 170000 CHF Total des montants accordés : 50000 CHF Taux des montants accordés : 29 %
Total des demandes soutenues/demandes reçues : 53/83, soit 64 % Total des montants accordés/montants demandés : 300000 CHF/760400 CHF, soit 40 %	

4. ANALYSE QUANTITATIVE — HE-ARC

4.1. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Sion connaît depuis quelques années une accélération de sa transformation urbaine. Dérivant pour partie d'un dynamisme démographique soutenu[20], ce mouvement se matérialise dans des projets de développement urbains de grandes ampleurs, à l'instar du projet *Ronquoz 21* — 60 hectares en proximité du Rhône destinés à accueillir de l'habitat, des commerces et des loisirs[21] — ou encore de *Cour de Gare* — la construction de plus de 300 logements, d'un hôtel d'une centaine de chambres, de plus de 10000 m2 de bureaux et 56000 m2 de surfaces commerciales à la proximité immédiate de la gare[22].

Comme l'ont montré certaines études, le dynamisme des territoires s'accompagne souvent du développement de leur tissu culturel (Mouate, 2020). Cela se vérifie également à Sion. Ainsi, le projet *Cour de Gare* comprendra une salle de concerts et de congrès de 2000 m2 pour laquelle la Ville a investi 24.8 millions de francs[23]. Un autre exemple concerne le futur Pôle Musique, soit le regroupement de quatre institutions de formation et de la Fondation Sion Violon Musique qui verra le jour au nord de la ville, sur le site de la Sitterie précédemment occupé par la HES-SO[24].

Ces exemples attestent que la mutation urbaine de la capitale valaisanne métamorphosera son offre culturelle, et donc, par ricochet, sa politique culturelle. Celle-ci est en effet vouée à s'adapter à l'évolution du contexte dans lequel elle se déploie. Cette adaptation nécessite une réflexion de fond tant sur le système culturel local que sur son encadrement par la Ville.

Pour mener cette réflexion, une approche pluriméthodologique a été développée. En premier lieu, un travail d'inventaire des documents et données en possession de la Section de la Culture de la Ville de Sion a été réalisé. Cet effort a permis d'analyser la politique culturelle sédunoise actuelle, et ce dans toute sa complexité, en tenant compte des axes de développement des différents services municipaux.

Cette première étape a mené vers la seconde, soit un questionnaire quantitatif. En effet, grâce aux informations recueillies dans la première étape, mais également dans le cadre d'une revue de littérature scientifique et d'autres rapports au sujet des politiques culturelles, un questionnaire a été conçu. Cette conception s'est partagée entre différentes tâches : programmation à l'aide de l'outil *e-survey*, tests techniques, test du questionnaire.

Le questionnaire a ensuite été envoyé à 4 types de population concernés par la politique culturelle :

1. Des acteurs et actrices culturel·les retenu·es par la Section de la Culture de la Ville de Sion, dans 5 secteurs principaux (Arts de la scène, Musique classique, Musique actuelle, Arts visuels et Autre). Mais le questionnaire n'a pas été fermé et chaque acteur et actrice culturel·le pouvait le transmettre à toute personne active dans la culture sédunoise ;
2. Des responsables d'institutions culturelles (musées, théâtres, salles de concerts, galeries, etc.). Ces institutions ont été sélectionnées par la Section Culturelle de la Ville de Sion avec l'objectif

[20] L'accroissement moyen de la population entre 1995 et 2019 a été en moyenne plus élevé à Sion que dans les 159 autres villes suisses de plus de 10000 habitants (1.08 % contre 0.87 %).
[21] https://www.sion.ch/ronquoz21.
[22] https://actu.epfl.ch/news/1-semaine-1-ville-ces-4-projets-qui-vont-changer-l/.
[23] https://actu.epfl.ch/news/1-semaine-1-ville-ces-4-projets-qui-vont-changer-l/.
[24] https://www.polemusique.ch/.

d'atteindre toutes les institutions actives sur le territoire communal. Les participant·es appartenant à cette catégorie ont été invité·es à répondre à davantage de questions que celles et ceux des autres catégories (nombre d'emplois des institutions, nombre de bénévoles, conditions d'emplois, difficultés rencontrées, etc.).

3. Des élu·es de la Ville de Sion et quelques élu·es du Canton du Valais. Les élu·es, en tant que représentant·es du peuple, ont été convié·es à participer au sondage pour refléter la diversité des sensibilités politiques. Comme ils et elles jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques culturelles, l'objectif était de les intégrer dès l'amont des réflexions afin de sonder leurs attentes.
4. Des fonctionnaires de la Commune et du Canton. La perspective des personnes actives dans les administrations publiques apparaissait utile, les projets culturels donnant souvent lieu à des collaborations interservices ou à des contacts entre les services de la Ville et ceux du Canton. En plus d'offrir leur point de vue spécifique sur la politique culturelle sédunoise, cette catégorie peut être considérée comme partie prenante de cette étude du fait de la transversalité des projets culturels.

Le questionnaire a été accessible entre le 25 août 2022 et le 11 octobre 2022 (Figure 2). Originellement prévue pour la mi-septembre, la fermeture du questionnaire a été repoussée pour qu'un maximum d'institutions y participe (certaines ont été contactées directement par téléphone ou courriel). Cette méthode a permis de recueillir **171 réponses complètes et utilisables**. Celles-ci ont été traitées (nettoyage et organisation des données), puis analysées (production de statistiques descriptives et multivariées à l'aide du logiciel SPSS).

Figure 2 : Nombre de réponses journalières obtenues durant la période d'ouverture du questionnaire

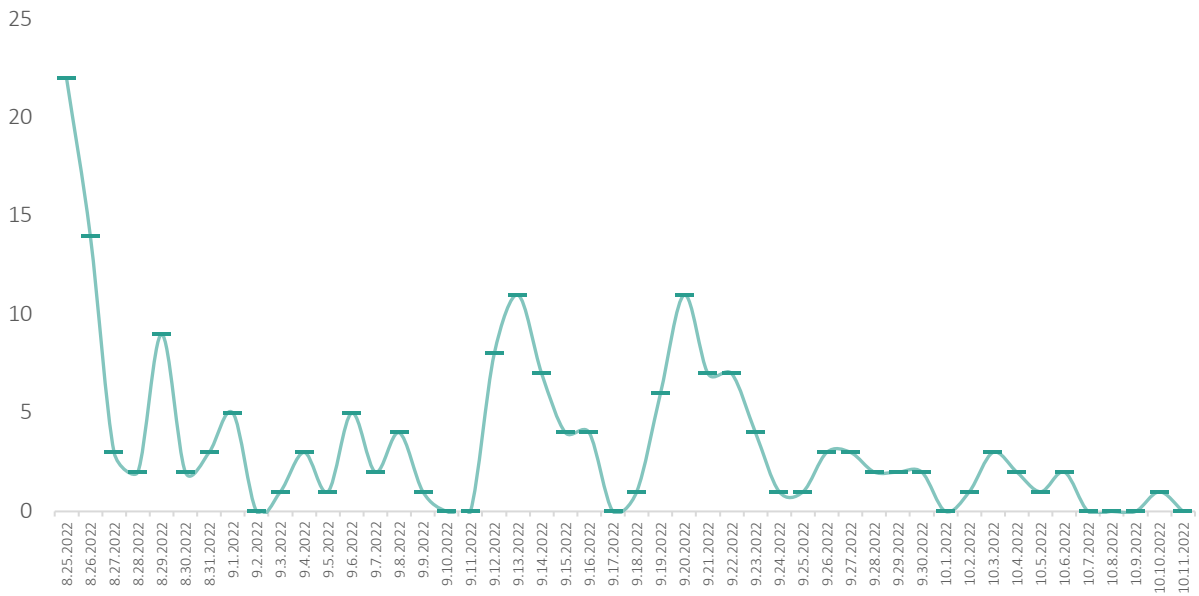

Dans l'ensemble le questionnaire a été reçu positivement. Quelques exemples de nombreux commentaires recueillis dans le cadre de la dernière question — laissée ouverte — montrent que le questionnaire et, plus largement, le processus de révision de la politique culturelle répond à une attente très présente :

> *« Ce questionnaire me semble pertinent dans la mesure où il permet de prendre la température de la situation générale de la culture dans la cité, et éventuellement d'améliorer sa politique culturelle »* (ID 404).
>
> « *L'initiative de ce questionnaire met en avant l'intérêt de la ville de Sion pour le domaine de la Culture… ce qui me réjouit* » (ID 436).
>
> « [*Je] souhaite que ce sondage débouche sur une vraie réalisation d'une politique culturelle digne de la Ville de Sion* » (ID 134).
>
> « *La Ville affiche sa volonté de restructurer son offre culturelle et de la mettre en avant. C'est très positif* » (ID 281).
>
> « *Ce sondage est nécessaire, peut-être cela permettra de repositionner la culture au centre !* » (ID 263).

D'autres commentaires, bien plus rares, ont émis quelques critiques sur la démarche :

> *« Le sondage s'adresse à toute sorte d'artistes. Inévitablement les questions restent très vagues » (ID 315).*
>
> *« Sondage trop généraliste, ne tenant pas compte de la diversité de nos institutions (…). Nous ne sommes pas vraiment au courant des "projets" de la ville de Sion, qui se repose sur une politique du fait accompli depuis longtemps et dans tous les domaines » (ID 431)*
>
> *« Ce sondage est assez mal foutu. On a l'impression qu'on demande au quidam d'élaborer une ligne politique, de dégager des moyens. Je ne comprends pas l'intérêt de l'exercice » (ID 115).*

L'objet de la critique des deux premiers commentaires rappelle le cadre théorique et les difficultés de considérer un domaine aux frontières indéfinies, réunissant des acteurs et actrices culturel·les aux pratiques et réalités très diverses. Conscient de cette limite presque indépassable et à laquelle se confrontent presque quotidiennement les personnes qui mettent en œuvre les politiques culturelles, l'équipe de recherche a fait le choix d'une généralisation forcément insatisfaisante — le récurrent problème de la synecdoque des sciences sociales[25] —, mais qui permettait toutefois d'accompagner quelques réflexions au sujet du système culturel sédunois et de produire des données pour le décrire mieux. Pour atténuer un peu les effets de cet écueil, le questionnaire a été partagé en deux : une partie ouverte à toutes et tous les participant·es, une partie réservée aux institutions. Cette approche n'a bien sûr pas permis d'échapper totalement à la limite précitée tant les situations varient grandement au sein même des institutions (voir focus institutions au chapitre 4.4).

Enfin, pour le dernier commentaire, au sujet de l'(in)utilité de la démarche, espérons que les pages qui suivent et le site internet de présentation de la politique culturelle sédunoise qui leur succédera pourront tenir lieu de réponse suffisante.

[25] Comme l'explique Howard Becker : « *le problème de la synecdoque semble être que la partie risque de ne pas représenter le tout comme nous aimerions croire qu'elle le fait, de ne pas reproduire en miniature les caractéristiques qui nous intéressent, de ne pas nous permettre de tirer, sur la base de ce que nous savons effectivement, des conclusions qui puissent être également vraies de ce que nous n'avons pas examiné nous-mêmes* » (Becker, 2002, p. 119). Mais « *comme personne ne peut passer une éternité à faire ses recherches, il faut trouver des raccourcis, et ces raccourcis entraînent systématiquement des violations de la "manière dont une recherche doit être menée. (…) Nous sommes inévitablement prisonniers de la synecdoque de l'échantillon"* » (Becker, 2002, p. 130).

4.2. RÉSULTATS

PROFIL DES RÉPONDANT·ES

Dans un premier temps, le questionnaire invitait les participant·es à fournir quelques informations de base. Ainsi, après avoir indiqué leurs prénoms et noms (une garantie de la validité des réponses et un frein contre les participations multiples), les participant·es devaient mentionner leur âge, leur commune de résidence, et, le cas échéant, la localisation de l'institution dont ils et elles sont responsables.

En ce qui concerne la commune de résidence, la Figure 3 révèle que **la grande majorité des participant·es habitent à Sion** (111 participants sur les 169 personnes ayant répondu à cette question, soit 66%), ou dans les communes de l'agglomération de la capitale valaisanne[26] (35 participant·es, soit 21% de l'échantillon).

Figure 3 : Commune de résidence des participant·es (valeur absolue, n = 169)

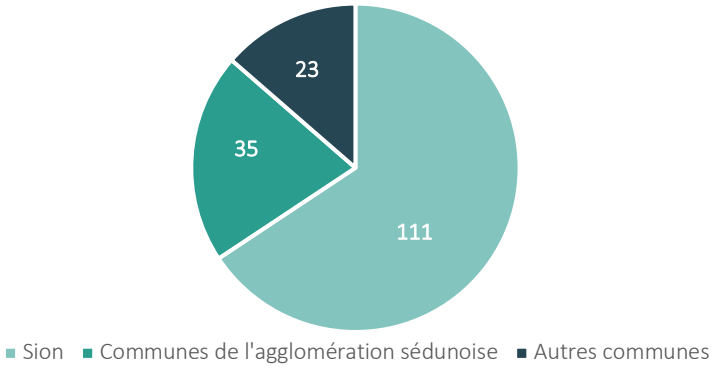

La Figure 4 montre que l'âge moyen des participantes au questionnaire est de 47 ans (âge médian 48 ans). La doyenne est née en 1944 et le benjamin en 2002. L'échantillon est en moyenne plus âgé que la population active suisse (42 ans[27]), mais cela était attendu compte tenu du fait que le questionnaire s'adressait en partie à des personnes à la tête d'institution ou à des chef·fes de service, donc à des personnes probablement actives depuis plusieurs années (voir Tableau 1).

Figure 4 : Année de naissance des participant·es

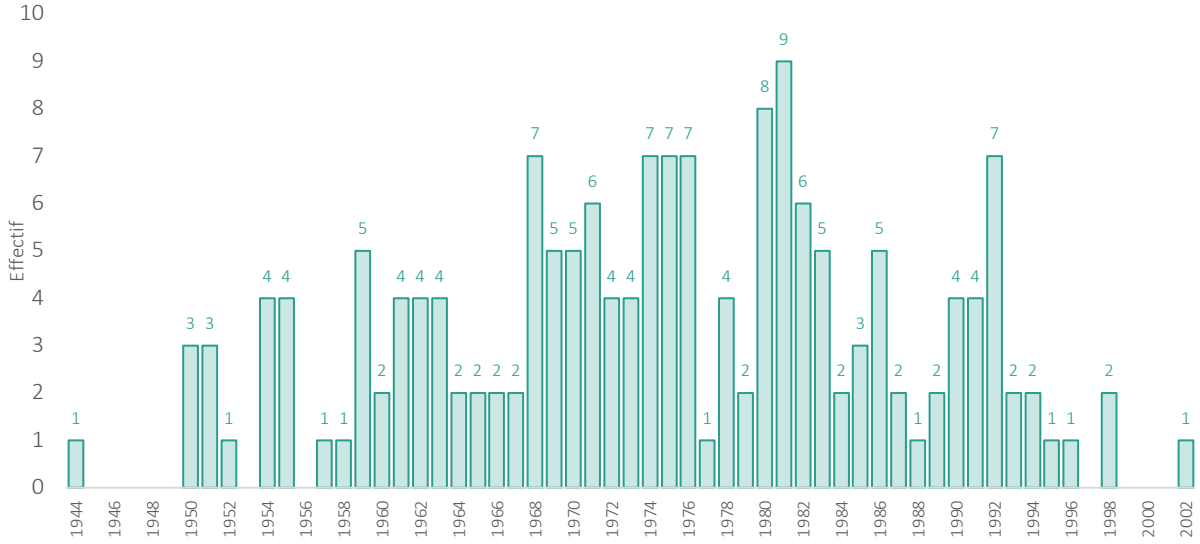

[26] Soit les communes suivantes : Savièse, Saint-Léonard, Grimisuat, Nendaz, Ayent, Conthey, Vétroz, Hérémence, Vex, Arbaz.
[27] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.

Cette partie introductive comportait une dernière question qui invitait les participant·es à choisir un profil parmi ceux proposés. L'échantillon final regroupe **68 responsables d'institutions, 41 acteur·rice culturel·le, 36 acteur·rice politique et 22 fonctionnaires** (Tableau 1). À noter que 8 personnes ne se sont pas reconnues dans les profils à disposition et ont coché la catégorie « autres » puis déclaré diverses activités, comme gestionnaire public de la culture à la retraite, urbaniste, membre de la commission de la culture, journaliste, consultant ou encore architecte.

Outre les informations élémentaires sur lesquelles elles renseignent, ces questions de profils permettent d'affiner l'analyse des réponses au questionnaire. Ainsi, comme la suite de ce rapport le montrera, les différents profils ont parfois eu des points de vue (légèrement) divergents.

Tableau 1 : Profils et âges des répondant·es

Profil	Nombre de réponses	Âge moyen
Responsable d'institution	68	49.1
Acteur·rice culturel·le	41	45.4
Acteur·rice politique (conseiller·ère général·e, municipal·e)	36	47.5
Fonctionnaire (commune, canton…)	22	44.9
Autre	8	53.6

Note : Le total est supérieur à 171, car 4 personnes ont cliqué sur 2 profils

4.3. POLITIQUE CULTURELLE : ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

ÉVALUATION DU SYSTÈME CULTUREL SÉDUNOIS ET DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE 2008

Cette partie commençait par une évaluation du système culturel sédunois à partir de quelques éléments assez généraux, tels que la qualité de l'offre culturelle, sa diversité, le dynamisme des artistes locaux, l'encouragement du secteur public à la culture et, enfin, la qualité des infrastructures culturelles (Figure 5). Cette question d'introduction à la thématique, volontairement générale, montre que la qualité et la diversité de l'offre culturelle ont été bien notées (note moyenne : 3.8 et 3.7 sur 5), ainsi que le dynamisme des artistes locaux (3.7). En revanche, **le soutien du secteur public à la culture (3.2) et la qualité des infrastructures culturelles (3) ont été jugés plus sévèrement**, un constat d'insatisfaction que d'autres résultats confirmeront.

Ces questions n'ont pas révélé de différences marquées entre les profils, si ce n'est que les acteur·ices culturel·les et les responsables d'institutions ont mis une note significativement[28] plus basse à l'encouragement du secteur public à la culture que les acteur·ices politiques et les membres de l'administration (3.1 contre 3.4). En d'autres termes, cela signifie que, avec quelques précautions d'usage, cette différence peut être extrapolée de l'échantillon à la population totale, donc que de manière générale, et sans trop de surprise, ces deux types de population perçoivent l'encouragement du secteur public à la culture d'un œil différent. Il faut toutefois garder en mémoire que même si elle est significative, cette différence reste faible.

Figure 5 : Évaluation du système culturel sédunois

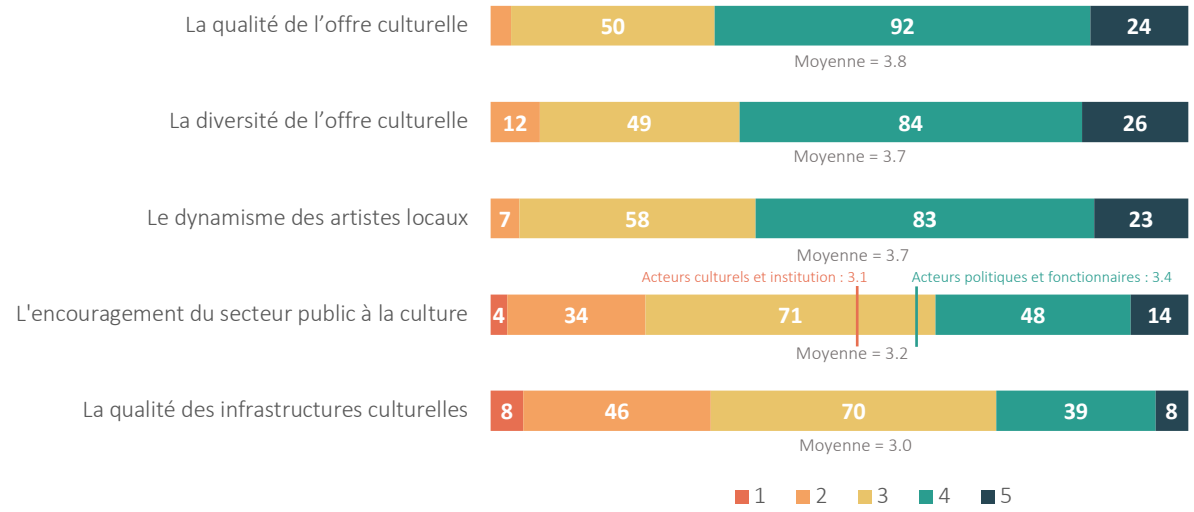

La seconde question de cette partie revenait sur le concept de politique culturelle de 2008, plus précisément les objectifs qu'il portait. Les participant·es devaient évaluer la réussite de ces objectifs, de 1, moins bonne note, à 5, meilleure note. La Figure 6 présente les résultats et il apparaît que **l'atteinte des objectifs a été notée assez tièdement**, entre un maximum de 3.5 pour «*la Ville de Sion mène une politique de soutien active, claire et efficace en faveur à la fois de la création artistique, de la vie culturelle associative et des institutions-phares*» et un minimum de 3 pour l'objectif annonçant que «*la Ville de Sion dégage les moyens financiers adéquats en faveur d'infrastructures culturelles professionnelles sur*

[28] Le test T pour égalité des moyennes est significatif à un niveau de confiance de 0.05.

le plan de l'équipement et de la gestion». Cette seconde note fait écho à celle obtenue par le soutien du secteur public à la culture de la question précédente.

Les notes plutôt moyennes obtenues par ces différents objectifs sont également le reflet de leur nature sans doute trop imprécise, comme l'indique un commentaire reçu aux questions ouvertes :

> «*Sion est une ville vivante, qui bouge et se pose des questions. Elle reste cependant relativement vaste et peu définie dans ses objectifs de soutien à la culture. Une politique culturelle claire peut participer fortement à la définition identitaire d'un lieu. Si l'art et la culture de manière générale sont primordiaux dans l'animation et la définition de l'attractivité d'une ville, la prise d'une direction claire et définie peut fortement impacter l'image que donne cette ville*» (ID 213).

Figure 6 : Évaluation du concept de politique culturelle de 2008

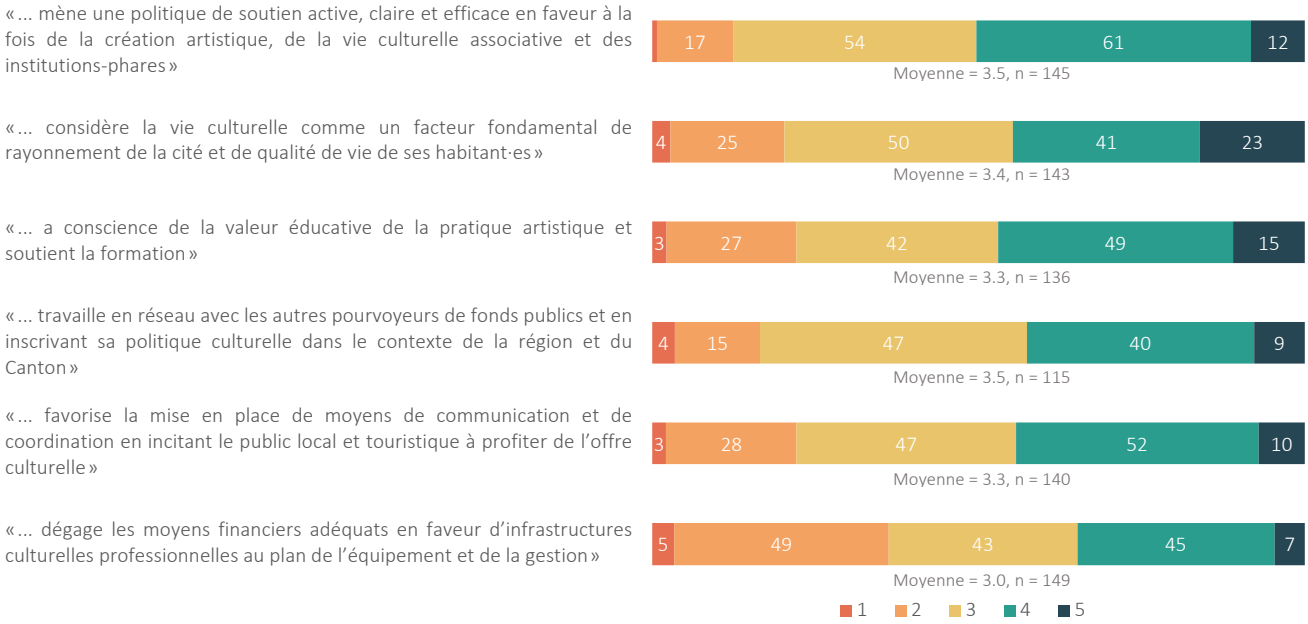

PÔLES CULTURELS ET CAPITALE SUISSE DES ALPES

La Section de la Culture tenait à évaluer la structuration du système culturel sédunois autour de pôles, à l'exemple de certains projets (réalisés ou non) désireux de mettre en évidence différents domaines artistiques, comme le Pôle Musique prévu au nord de la Ville[29] ou le Pôle Muséal imaginé sur les collines de Sion[30]. Si la Ville n'est pas à l'origine de tous les projets en cours ou non, la Section de la Culture voulait connaître l'accueil réservé à cette stratégie avant d'accompagner sa poursuite. La question relative à ce sujet invitait donc les participant·es à noter la pertinence de cette stratégie par pôle, de la moins bonne note (1) à la meilleure (5). Le résultat montre que **l'organisation par pôle est reçue positivement**, avec une moyenne gravitant autour de 4 pour les deux questions (Figure 7).

Figure 7 : Stratégie des pôles culturels

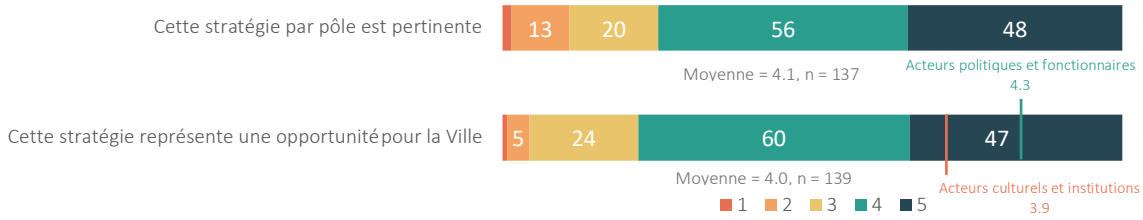

À signaler qu'une différence existe entre les notes des acteur·ices culturel·les et celles des acteurs politiques (3.9 contre 4.3). Cette différence est statistiquement significative[31]. En d'autres termes les acteurs et actrices culturel·les sont très probablement légèrement plus méfiants face à cette approche par pôles, même s'il faut rappeler que la note entre les deux populations reste en réalité très proche. Cette méfiance apparaît dans des commentaires qui évoquent quelques craintes à ce sujet :

> «*Le regroupement des activités culturelles attribuées à des zones spécifiques de la ville est contre-productif, la culture doit être représentée dans tous les quartiers et toucher toutes les classes sociales*» (ID 379).

> «*Je ne suis pas non plus pour cette "polarisation" des secteurs culturels. Cela met en avant certaines pratiques, mais en exclut d'autres. La transversalité entre ces différents pôles est peu concevable. Des formes d'art pluridisciplinaires ne sont pas bien accueillies lors de demandes de subventionnement par exemple, car ce sont des projets qui ne rentrent dans aucune case, aucun "pôle"*» (ID 372).

Ces craintes face à un mouvement centripète défavorable aux quartiers excentrés et à un compartimentage des disciplines susceptible d'étouffer des projets de création sont toutefois contrebalancées par un nombre plus important de commentaires appelant à poursuivre cette stratégie par pôles :

> «*La réalisation du pôle musique et la réunification sous un même toit des acteurs concernés est une excellente initiative*» (ID 195).

> «*Le pôle musique (…) a le potentiel d'être un exemple phare pour la Suisse Romande si le projet est bien mené à bout !*» (ID 235).

> «*Le pôle muséal est un projet fondamental pour le développement d'un tourisme culturel affirmé et assumé à Sion. En parallèle, un développement du pôle des arts vivants permettrait de créer une*

[29] https://www.polemusique.ch/.
[30] https://www.musees-valais.ch/musees-cantonaux/pole-museal.html.
[31] Le test T pour égalité des moyennes est significatif à un niveau de confiance de 0.05.

colline culturelle sur Valère. Les pôles peuvent conférer une reconnaissance nécessaire aux lieux culturels tels que le Spot ou la Ferme-Asile et les accompagner dans leurs missions » (ID 415).

Le projet de faire de Sion la Capitale suisse des Alpes a également été soumis à la sagacité des participant·es. Cette intention est formulée par la Municipalité en tant que stratégie pour les 30 prochaines années[32], mais dans les textes qui accompagnent cette intention, la place de la culture apparaît plutôt marginale, voire inexistante. Le questionnaire proposait dès lors d'interroger cette absence.

La Figure 8 montre que **la très grande majorité des participant·es estime que si Sion veut devenir la Capitale suisse des alpes, elle ne peut le faire sans s'appuyer sur son tissu culturel**. Les 171 personnes qui ont évalué la place de la culture dans ce positionnement lui ont en effet accordé en moyenne la note de 4.3 sur 5.

Figure 8 : Sion, Capitale suisse des alpes

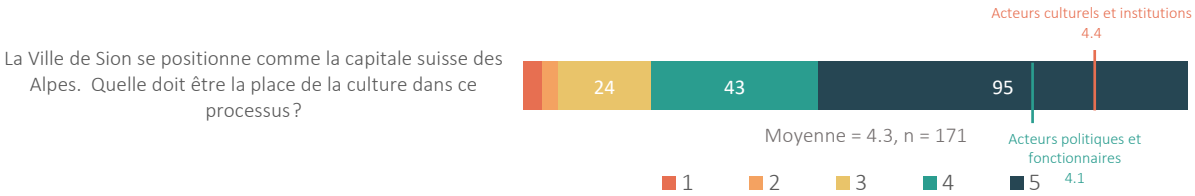

Ici comme pour la question des pôles, une différence faible, mais significative, apparaît entre acteur·ices culturel·les et acteur·ices politique. Mais cette fois la note la plus positive a été donnée — sans surprise — par les premier·ères. Si toutes et tous s'accordent pour dire que la culture doit jouer un rôle dans le projet de faire de Sion la Capitale suisse des Alpes, les acteur·ices culturel·les ont voulu rappeler que cela ne peut se faire sans elles et eux.

Des participant·es ont d'ailleurs rédigé quelques commentaires à ce propos :

> *« Si la Ville veut réellement être attractive culturellement parlant et se positionner comme capitale suisse des Alpes, elle se doit de faire passer la culture au premier plan, et pour cela considérablement augmenter son budget dédié à la culture, augmenter sa capacité d'accueil (artistes et touristes,…), et fédérer les différents acteurs et les projets » (ID 228).*
>
> *« Que la capitale suisse des Alpes ne soit pas seulement synonyme de Tourisme, d'Économie et de Raclette… mais qu'elle soit une véritable destination culturelle » (ID 218).*

[32] https://www.sion.ch/themes/2899.

PRIORITÉ ET AMBITIONS DES POLITIQUES CULTURELLES

Comme les politiques culturelles sont aussi une affaire de choix, la Section de la Culture de la Ville de Sion a voulu soumettre quelques-unes de ses orientations aux participant·es du questionnaire. Plus précisément, ce sont 6 priorités qui ont été identifiées et que les participant·es ont été invités à classer. Pour éviter des biais liés à la position initiale des propositions, celles-ci apparaissaient dans un ordre aléatoire. Cette méthode a permis de révéler les politiques qui semblent les plus urgentes aux participant·es, soit dans l'ordre :

1. **Améliorer la qualité des infrastructures** (718 points[33])
2. **Augmenter les soutiens financiers** (685 points)
3. **Mettre en place des mesures de communication pour le public** (573 points)
4. **Accompagner la professionnalisation des acteurs culturels** (527 points)
5. **Organiser des assises de la culture** (373 points)
6. **Organiser des projets participatifs** (356 points)

Les résultats changent quelque peu lorsqu'ils sont stratifiés entre deux profils, soit d'un côté les acteur·ices culturel·les et responsables d'institutions culturelles et, de l'autre, les acteur·ices politiques et les membres de l'administration. C'est ce que résume la Figure 9 qui montre que **les acteur·ices culturel·les placent en tête non plus l'amélioration de la qualité des infrastructures (placée cependant en seconde position), mais la nécessité d'augmenter les soutiens financiers**. D'un autre côté, et peut-être parce qu'ils connaissent mieux le contexte politique ou qu'ils sont moins au fait de la situation financière précaire de beaucoup d'acteur·ices culturel·les, les acteur·ices politique ne placent cette proposition qu'en troisième position, lui préférant l'amélioration de la qualité des infrastructures, puis les mesures de communications. Ces différences rappellent les tensions qui peuvent exister en fonction de la position qu'occupent les individus dans un système culturel. Peut-être que les acteur·ices politiques, plus soucieux du rayonnement de la Ville, privilégient la rénovation des infrastructures ou d'autres actions ayant trait à la visibilité de l'offre culturelle, tandis que les personnes qui sont directement actives dans le secteur culturel ont comme priorité d'obtenir davantage de moyens, pour leur projet sans doute, mais aussi pour vivre (mieux) de leur activité.

Figure 9 : Priorité de la politique culturelle sédunoise

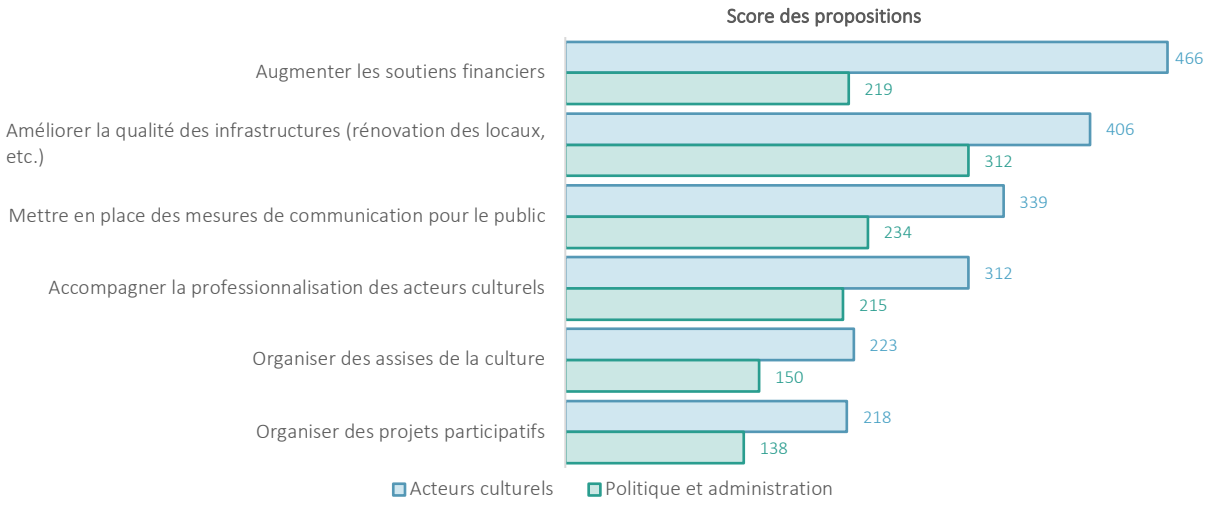

[33] Chaque proposition a reçu un nombre de points selon sa position. Ainsi lorsqu'un ou une participant·e plaçait une proposition en première position, cela lui donnait 6 points, puis 5 points si elle ou il la plaçait en deuxième position, 4 pour la troisième, 3 pour la quatrième, 2 pour la cinquième et 1 pour la sixième position.

Enfin, une dernière question posée à toutes et tous les participant·es proposait de comparer l'offre et le rayonnement culturels de Sion par rapport à 23 autres villes suisses. Chaque participant·e avait 3 voix à disposition (donc il ou elle pouvait choisir 3 villes au maximum).

La colonne de gauche du Tableau 2 montre que les personnes qui ont participé au questionnaire estiment que Sion peut actuellement comparer son rayonnement culturel à celui de Fribourg (40 voix), Sierre (37), Monthey (34), Martigny (34) ou encore Neuchâtel (30).

Une seconde question demandait aux participant·es d'indiquer, parmi les 23 proposées, à quelles villes Sion devrait pouvoir se mesurer en 2035. La colonne au centre du Tableau 2 montre que l'échantillon espère qu'en 2035 Sion se mesurera en matière d'offre et de rayonnement culturels à Lausanne (54 voix), Fribourg (49), Vevey (45), Neuchâtel (39), Bienne (36) ou encore La Chaux-de-Fonds (21).

Tableau 2 : Le rayonnement culturel de Sion aujourd'hui et en 2035

	« À quelles autres villes Sion peut-elle selon vous se comparer **aujourd'hui** en matière d'offre et de rayonnement culturels ? » (nombre de voix)	« À quelles autres villes Sion devrait-elle selon vous pouvoir se mesurer **à l'horizon 2035** en matière d'offre et de rayonnement culturels ? » (nombre de voix)	Différence
Fribourg	**40**	49	9
Sierre	37	2	-35
Monthey	36	6	-30
Martigny	34	6	-28
Neuchâtel	30	39	9
Vevey	28	45	17
Yverdon	28	5	-23
La Chaux-de-Fonds	21	21	0
Bienne	14	36	22
Morges	14	2	-12
Nyon	13	11	-2
Thoune	11	3	-8
Brigue	9	3	-6
Coire	9	2	-7
Renens	8	1	-7
Viège	8	3	-5
Lausanne	6	**54**	48
Lugano	4	9	5
Winterthur	4	14	10
Lucerne	2	17	15
Soleure	2	4	2
Genève	1	18	17
Saint-Gall	1	12	11

Cette question repose bien sûr sur des jugements très personnels, tant il n'existe pas bien sûr d'indicateurs permettant de mesurer le rayonnement culturel des villes. Cette limite posée, il reste que la question offre une perspective inédite et assez originale sur les espoirs que peuvent susciter les politiques culturelles. Ainsi, comme le montre la Figure 10 qui représente la différence entre la situation de Sion à l'heure actuelle et celle qui devrait être la sienne en 2035, les répondant·es espèrent nettement que Sion s'éloignera du rayonnement culturel qui est actuellement le sien pour rejoindre celui de villes plus grandes et pour la plupart capitales cantonales. Les villes[34] qui ont reçu une différence

[34] La population des communes est issue des données que l'OFS met à disposition et elles concernent l'année 2021 (https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes.html).

de voix négative (donc les villes auxquelles il faudrait « moins ressembler » pour l'échantillon, en orange dans la figure) ont ainsi une population moyenne de 22 278 habitants. Celles à qui l'échantillon aimerait que Sion puisse à l'avenir se comparer, donc celles qui enregistrent une différence positive (en bleu dans la figure), ont une population moyenne de 77 513 habitants.

Le message paraît clair : Sion doit se doter d'une politique culturelle digne d'une ville de sa taille. Cet espoir a été répété d'ailleurs dans de nombreux commentaires :

> « *Il faut que le politique soit bien plus ambitieux en matière culturelle, que les autorités de la ville de Sion visent l'excellence et tentent de dégager des moyens équivalents aux capitales cantonales de même taille, soit Neuchâtel, Fribourg. En ce moment Sion en fait moins qu'Yverdon, elle est moins dynamique que Martigny, et Monthey. Sion veut être la Capitale des Alpes, mais elle se positionne comme la capitale du district…* » (ID 115)
>
> « *On peut s'étonner énormément qu'il n'y ait pas encore un service de la culture digne de ce nom. Ce service, quand il existera (!!!!), doit-il être dépendant de l'éducation comme c'est le cas actuellement ? Réponse évidemment négative* » (ID 432).
>
> « *Je souhaiterais voir le jour d'un service culturel et des moyens supplémentaires* » (ID 203).

Figure 10 : Comparaison avec d'autres villes entre 2022 et 2035

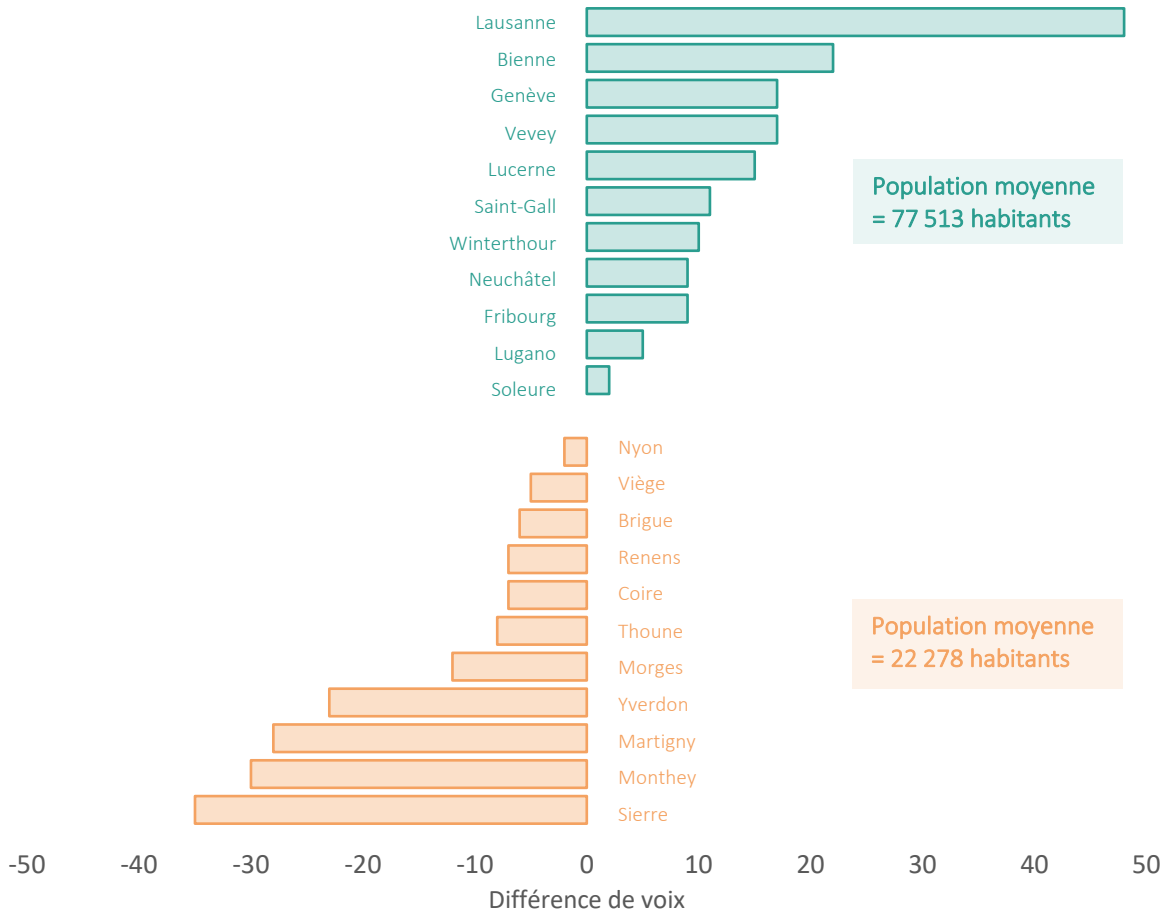

4.4. FOCUS : INSTITUTIONS

Comme expliqué plus haut, le questionnaire se partageait entre une section destinée à toutes et tous les répondant·es et une autre réservée aux seules institutions. Cette section du rapport revient sur les réponses des institutions.

DOMAINES D'ACTIVITÉ, LOCALISATION ET FORME JURIDIQUE

Pour commencer, le Tableau 3 ci-dessous présente la liste des institutions qui ont participé à cette enquête.

La Carte 1 de la page suivante présente la localisation des institutions qui ont répondu au questionnaire et qui disposent d'un lieu physique sur le territoire de Sion. Sans surprise, un mouvement centripète s'observe : la très grande majorité des institutions culturelles se situent dans le cœur historique de la capitale valaisanne.

Tableau 3 : Liste des institutions qui ont participé au questionnaire

1	Archives de l'État du Valais
2	Association ART-17
3	Association des Rencontres d'ici et d'ailleurs
4	Association esprit du cercle
5	Association Festival d'Art de Rue
6	Association Flatus
7	Association le Dôme
8	Association Les Riches Heures de Valère
9	Association Ouverture-Opéra, Sion
10	Association Valaisanne des Musées
11	Ass. valaisanne des professionnels des sciences humaines
12	Association Valéik
13	Carnaval de Sion
14	Chœur de dames La cantilène
15	Chœur Oracantat
16	Conservatoire Cantonal
17	Culture Valais + Abobo
18	EJMA-Valais
19	Ensemble vocal Cantamabile
20	État du Valais, Section patrimoine
21	Fanfare la Laurentia
22	Fanfare la Liberté de Salins
23	Ferme-Asile
24	Festival du film vert - Sion
25	Festival International de l'Orgue de Valère
26	Fondation de Wolff
27	Fondation Fellini pour le cinéma
28	Fond. Musique sacrée et maîtrise de la cathédrale de Sion
29	Fondation Sion Violon Musique
30	Galerie Les Dilettantes
31	Guinness Irish Festival
32	Harmonie Municipale de Sion
33	HEMU Valais-Wallis
34	Jardin Art Public
35	Jazz Day Valais-Wallis
36	La Grenette - Galerie de la Ville de Sion
37	La Lanterne Magique de Sion
38	La Maison de la Nature
39	La Schola de Sion
40	Le Port Franc
41	Le Spot
42	Lemme
43	L'itinérante - Pollen Festival
44	Médiathèque Valais - Sion
45	Musée d'art du Valais
46	Musée de la nature du Valais
47	Musée d'histoire du Valais
48	Musées cantonaux du Valais
49	Nova Malacuria
50	ObscurSion SA - Cinémas de Sion
51	Office du Tourisme de Sion (Visites guidées)
52	Open Air Cinema Sion Association
53	PALP festival (projets réalisés à Sion)
54	Point 11
55	Rencontres des artistes émergent·e·s valaisan·ne·s - Fais comme chez toi
56	Schubertiade Sion
57	Sedunum Nostrum
58	Sion Jazz
59	Sion Arty-Show
60	Società Dante Alighieri - canton Vallese
61	Société des Amis de Valère
62	Société des Écrivains Valaisans
63	Teatro Comico
64	Utopia
65	Ville de Sion - Archives municipales
66	Visarte Valais

Carte 1 : Institutions ayant participé au questionnaire

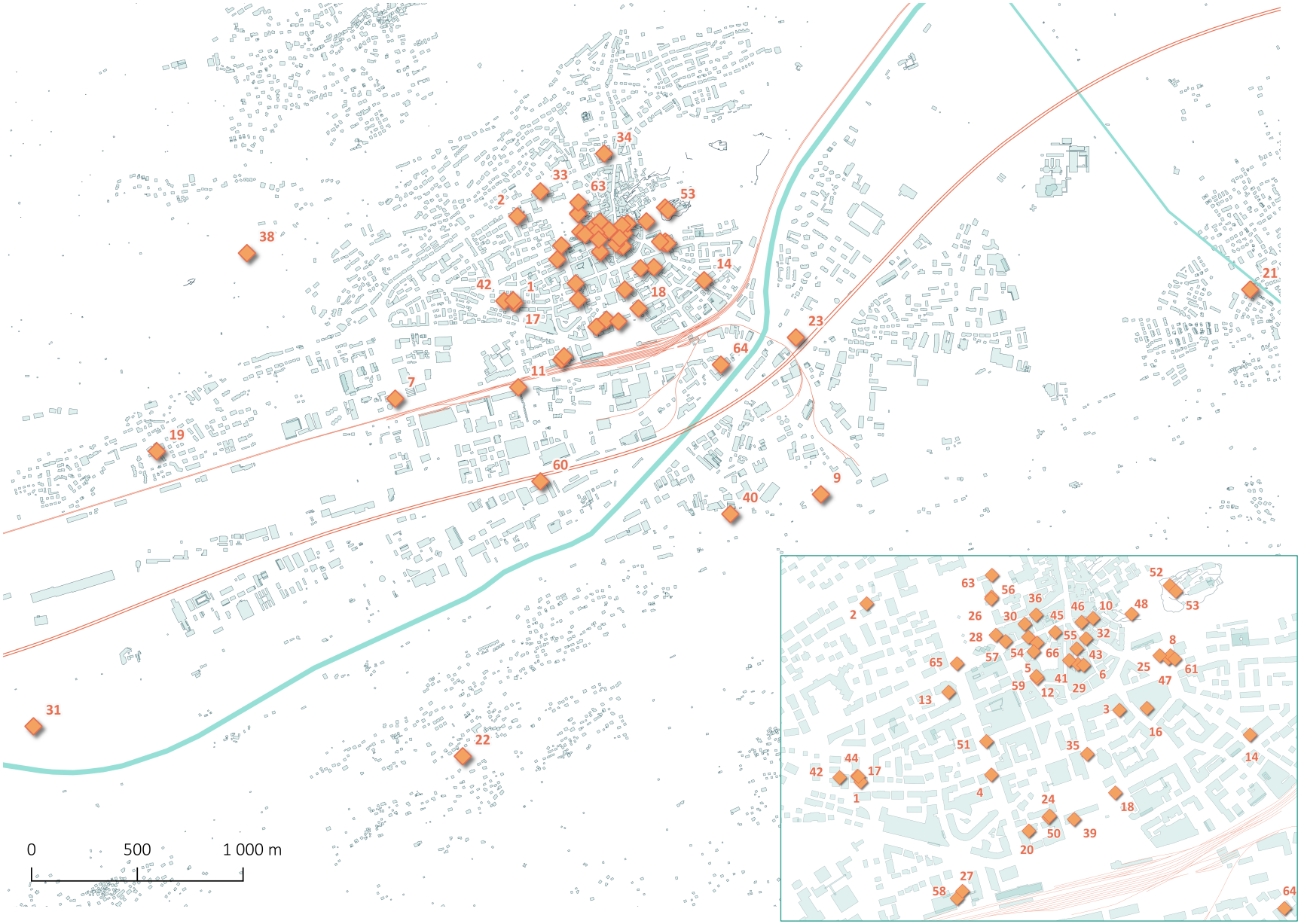

Note : Ces localisations ont été annoncées par les institutions. Quatre institutions — le chœur Oracantat, la Lanterne Magique de Sion, Nova Malacuria et la Société des Écrivains Valaisans — n'apparaissent pas sur la carte car elles n'ont pas indiqué de localisation.

Le questionnaire invitait les institutions à indiquer leur domaine d'activité. Par souci de clarté, un seul domaine d'activité a été attribué à chaque institution. Cette répartition permet à la fois de visualiser la diversité des activités culturelles proposées à Sion (Figure 11), mais elle permettra surtout d'analyser de manière sectorielle telle ou telle donnée récoltée.

Figure 11 : Domaine d'activité des institutions

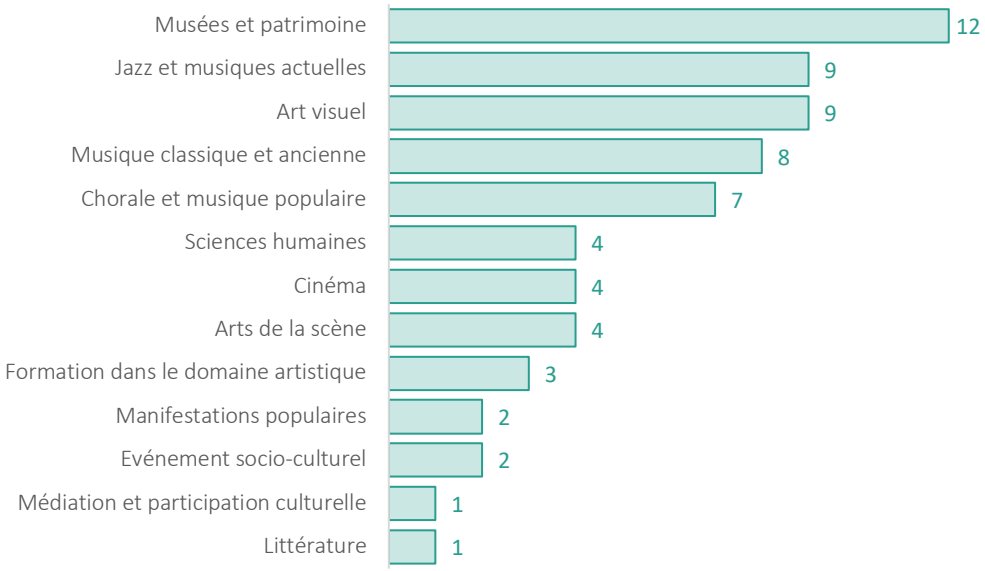

En ce qui concerne la forme juridique, 46 institutions sont des associations, 10 des administrations publiques, 7 des fondations et 3 ont coché la case autre (Figure 12). Comme souvent dans la culture, le mode organisationnel privilégié est donc l'association. On constate également l'importance des pouvoirs publics, ou plus précisément des institutions cantonales (les projets municipaux se limitant à la Maison de la Nature et au RLC).

Figure 12 : Forme juridique des institutions

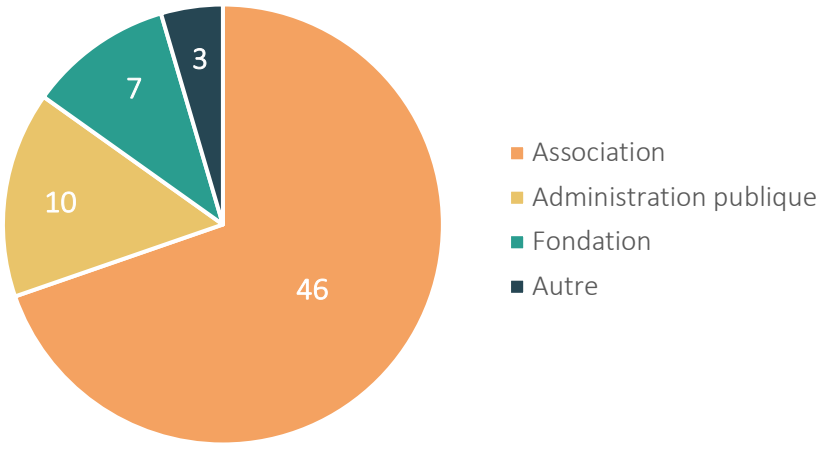

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Les participant·es concerné·es par cette partie du questionnaire ont été invité·es à se confronter à l'exercice difficile d'indiquer toutes les ressources humaines impliquées dans le fonctionnement de leurs institutions, soit le nombre d'emplois totaux, le nombre d'équivalents pleins temps, le nombre d'auxiliaires sur appel, le nombre de bénévoles. Elles étaient également invitées à annoncer leur masse salariale, leur budget, leurs recettes[35] et le montant de la subvention reçue de la part de la Ville de Sion. Les réponses obtenues à ces différentes questions ont été regroupées dans les deux tableaux qui suivent.

Tableau 4 : Ressources humaines des institutions

	Somme	Maximum	Moyenne	Médiane	N valide
Nombre d'employé·es	527	104	8	1	63
Nombre d'équivalents plein temps (EPT)	229	40	3.6	0.4	63
Nombre d'auxiliaires sur appel	119	12	2	0	59
Nombre de bénévoles	1 000	200	16	6	64

Tableau 5 : Somme des budgets, recettes et subventions communales

	Somme	N valide
Masse salariale	21 527 013 CHF	62
Budget	37 561 866 CHF	65
Recettes propres annuelles	9 039 625 CHF	65
Subvention de la Ville de Sion	3 633 004 CHF	66

La somme des d'employé·es annoncé·es par les institutions est de 527 et le **nombre d'équivalents plein temps se monte à 229**. De très fortes disparités existent entre les institutions. Ainsi, pour le nombre d'employé·es, une institution emploie à elle seule près de 20 % des emplois recensés dans le cadre du questionnaire. Cette distribution très inégale des emplois se lit aussi dans la nette différence qui existe entre la moyenne et la médiane (8 contre 1).

La **masse salariale totale des institutions qui ont participé au questionnaire dépasse les 21.5 millions de francs. Les budgets totaux avoisinent quant à eux 37.6 millions de francs**[36]. Les valeurs médianes plus faibles que les valeurs moyennes témoignent ici aussi de grandes disparités entre les institutions. Un petit nombre concentre ainsi la plus grande part des ressources.

Les recettes propres cumulées des institutions — billetterie, bar, ventes — dépassent les 9 millions de francs, alors que les subventions allouées par la Ville de Sion avoisinent les 3.6 millions de francs. À noter que certaines institutions recensées ici ne reçoivent pas d'aides communales. Le rapport entre le total des budgets des institutions actives sur le territoire sédunois et celui des subventions communales est d'environ 1 à 10 francs. Cela signifie que les subventions communales sont largement complétées par d'autres fonds, que cela soit les recettes propres ou d'autres aides publiques (Canton),

[35] La question posée était la suivante : « *À combien se montent vos recettes propres annuelles (billetterie, bar, vente…) lors d'un exercice normal (avant le Covid) ? (Si vous n'étiez pas actif·ves avant 2020, quelles sont vos recettes propres escomptées pour l'exercice en cours ?)* ».

[36] À noter que deux institutions avec d'importants budgets n'ont pas participé à l'enquête : « Sion sous les étoiles » et « Ma revue à nous ». Avec leur ajout, le budget total avoisine les 44.5 millions de francs.

parapubliques (Loteries) ou privées (Fondations, mécènes, etc.). Si leur part varie grandement dans les budgets, les aides communales se multiplient donc grâce aux importants efforts de recherche de fonds entrepris dans les institutions.

L'importance de la masse salariale montre que **la plus grande partie des budgets est investie en ressources humaines**. Sans qu'il soit possible à l'aide des seules informations recueillies dans le cadre de ce questionnaire d'en déterminer l'ampleur, une partie des salaires retourne donc dans les caisses publiques — du Canton ou de la Commune — par l'entremise d'impôts, de taxes ou d'achats. À cela s'ajoute une partie des autres dépenses des institutions qui restent dans le territoire communal et qui contribuent également à l'économie locale (Nicolas, 2006).

En outre les institutions attirent un nombre important de spectateur·ices / visiteur·euses qui stimulent également l'économie locale. Les institutions estiment en effet qu'elles sont fréquentées par pas moins de **735 460 spectateur·ices / visiteur·euses** en moyenne par année[37] (voir Figure 33 en annexe). Bien qu'il soit ici impossible d'approfondir cette question[38], il semble indéniable que ce résultat entraîne un impact économique très important (pour davantage de détails sur ces questions, voir Hug (2017)). Qui plus est, les institutions estiment qu'environ **54% de leurs spectateur·ices / visiteur·euses** sont des personnes qui résident ailleurs que dans la capitale valaisanne[39] (Figure 13). Avec toutes les précautions méthodologiques nécessaires (Nicolas, 2006), il semble dès lors possible d'affirmer que, grâce au pouvoir d'attraction — ou au moins de rétention — des institutions, de nombreuses dépenses— restaurant, hôtels, commerces, etc. — ont été réalisées à Sion par des personnes qui n'y résident pas. La plupart des institutions estiment d'ailleurs que leur rayonnement dépasse les frontières régionales (Figure 14). En définitive, ces résultats rappellent que les institutions culturelles sont des acteurs économiques importants (Hug, 2017).

Figure 13 : Provenance des spectateur·ices / visiteur·euses

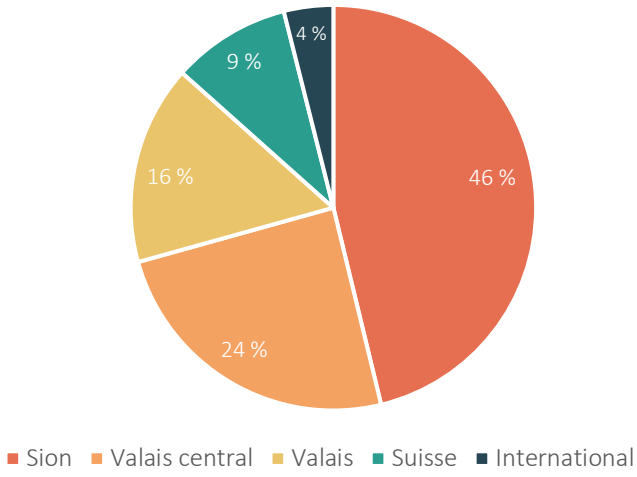

[37] La question posée était la suivante : « *Combien de spectateur·ices / visiteur·euses estimez-vous accueillir en moyenne par année lors de vos événements (hors période Covid) ?* ».

[38] Certaines études ont cependant traité cette question, parfois en Valais, à l'exemple de cette recherche sur le poids de la culture dans l'économie valaisanne : https://www.vs.ch/web/culture/observatoire-de-la-culture-valais1 (Hug, 2017).

[39] Ce résultat (54%) correspond à la moyenne des pourcentages annoncés par les institutions. Mais lorsque les visiteur·euses sont réparti·es selon leur provenance pour chacune des institutions puis additionné·es par catégorie l'estimation reste très proche : 339 768 visiteur·euses provenant de Sion (46%), 207 878 du Valais central (28%), 89 963 du Valais (12%), 75 100 de Suisse (10%) et 22 753 d'un autre pays (3%).

Figure 14 : Rayonnement des institutions

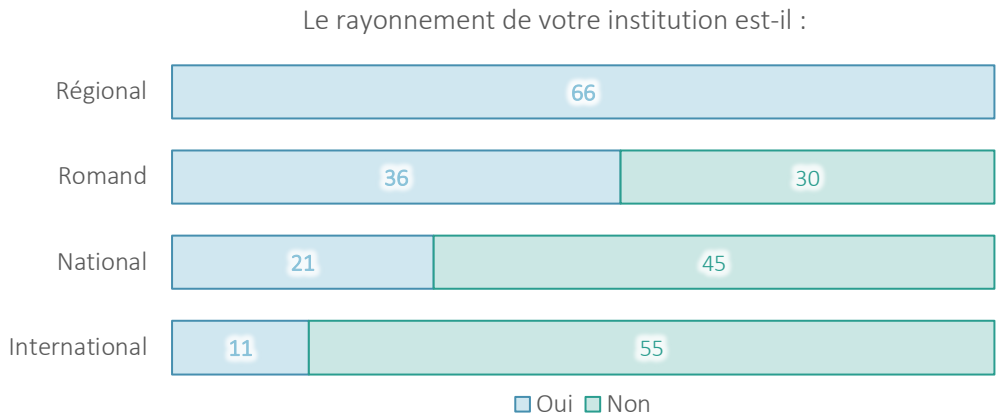

BÉNÉVOLAT

Mais il faut s'empresser d'ajouter que **les institutions culturelles sont certes des acteurs économiques, elles sont surtout beaucoup d'autres choses**. Elles se singularisent en effet des autres acteurs économiques, car elles produisent des externalités non marchandes qu'il est impossible de saisir complètement (voir cadre théorique). Elles préservent par exemple le patrimoine, elles forment les artistes de demain, elles permettent des expériences esthétiques, font naître des souvenirs, des occasions de rencontres, etc. Elles sont aussi parfois l'occasion pour la population de s'investir dans la vie locale. Ce dernier point apparaît dans le nombre très important de bénévoles recensé dans l'enquête.

Le total cumulé des bénévoles signalés par les différentes institutions ayant participé au questionnaire s'élève à 1000. Cependant, ce nombre certes très important masque une répartition extrêmement inégale entre les institutions. La Figure 32 en annexe révèle cette inégalité. Plus précisément, la courbe de Pareto représentée par la ligne rouge en pointillés montre qu'un petit nombre d'institutions compte un grand nombre de bénévoles, tandis que la plus grande partie des institutions ne s'appuie que sur un effectif de bénévoles très limité. En croisant cette variable avec les formes juridiques des institutions, il apparaît que les associations signalent davantage de bénévoles, avec une moyenne de 19, bien que cette moyenne varie là aussi considérablement. Les fondations comptent en moyenne 15 bénévoles, les sociétés simples en déclarent 14 en moyenne, tandis que ce chiffre tombe à 0 pour les sociétés anonymes et les administrations publiques. Pour ces dernières, cela se comprend à l'aune de la Figure 15 qui montre qu'elles offrent des conditions d'emplois plus stables. Par exemple, alors que 100% des institutions liées aux administrations publiques considèrent les heures supplémentaires et les vacances, elles ne sont plus que 36% à le faire dans les autres formes juridiques.

Toujours au sujet de la gestion du personnel, une question portait sur l'existence d'arrêts de travail liés à un épuisement professionnel au sein des institutions au cours des dernières années. Parmi les 66 institutions interrogées, 11 ont affirmé avoir connu de tels arrêts, et ce, indépendamment de leur forme juridique. Il faut noter toutefois une proportion d'arrêts de travail en moyenne plus élevée dans les fondations. Ces résultats rappellent le climat d'incertitude générale dans laquelle les institutions culturelles évoluent souvent et que cette situation affecte en premier lieu les personnes qui les font vivre.

Figure 15 : Gestion du personnel selon la forme juridique de l'institution

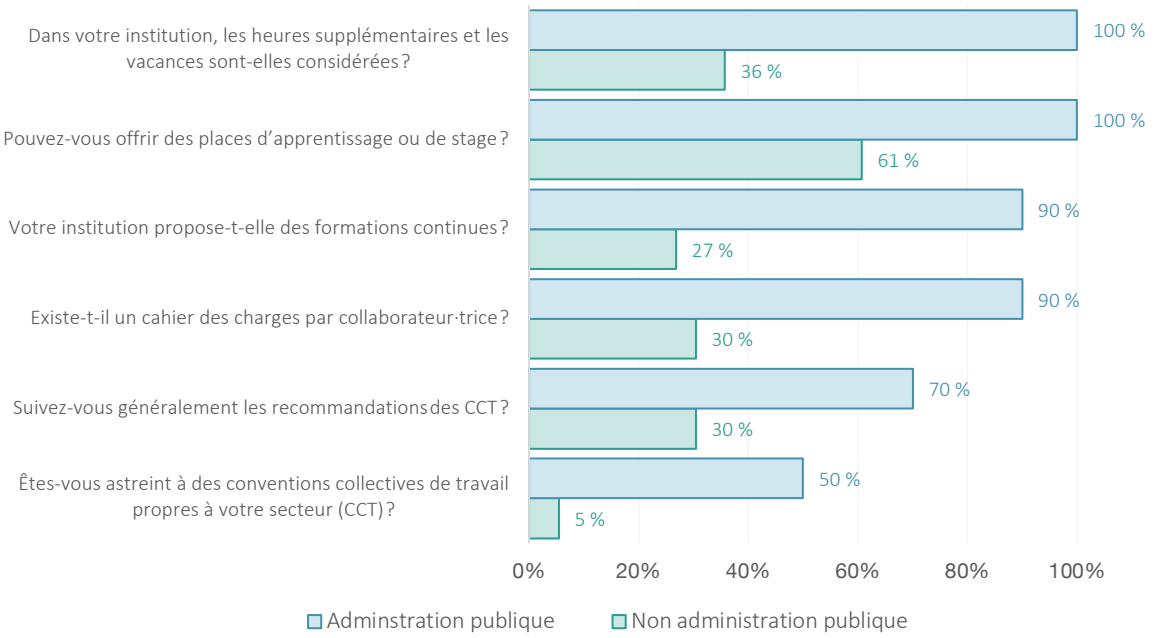

LIENS AVEC LES SERVICES ET SECTIONS DE LA VILLE

Bien que la majeure partie des subventions de la Ville de Sion provienne de la section culture, certaines institutions entretiennent des liens avec d'autres services tels que l'administration générale (3 institutions), l'éducation (3), les affaires sociales (1), les bâtiments et constructions (1), l'économie, innovation et tourisme (1), les sports, jeunesse et loisirs (1), ainsi que les travaux publics et environnement (1). Cette diffusion de l'action en faveur de la culture entre différents services découle de pratiques « historiques ». Cependant, il est probable que ce mode de fonctionnement fragmenté soulève certaines difficultés dans la mise en œuvre de la politique culturelle.

Enfin, il faut noter que le soutien de la Ville aux institutions prend également d'autres formes. La Ville joue ainsi un rôle important dans le prêt ou l'installation de matériel, la mise à disposition d'affichage, de locaux ou encore d'espaces publics (Tableau 6). Ces éléments, parfois négligés dans un débat qui se concentre le plus souvent sur les subventions, rappellent que les villes se distinguent des autres niveaux du pouvoir en Suisse par leurs actions de proximité.

Tableau 6 : Apports non financiers que les institutions déclarent recevoir de la Ville

Type d'apport	Nombre d'institutions
Prêt / installation de matériel (via la voirie)	31
Mise à disposition de l'affichage culturel (F4)	30
Mise à disposition de locaux	19
Aucun	19
Mise à disposition de l'espace public	18
Électricité et charges liées aux bâtiments	9
Achats et travaux d'entretien (via l'édilité)	6
Nettoyages	5

OFFRE ET DEMANDE CULTURELLES

Une question demandait aux institutions de se classer entre deux catégories : celles qui organisent des manifestations ponctuelles (39 institutions) et celles qui proposent une saison/année d'événements (27). Ensuite, elles devaient indiquer les périodes durant lesquelles elles organisent leurs événements ou, pour celles qui proposent une saison, indiquer leurs périodes d'ouverture. Ces éléments ont permis d'élaborer un calendrier des événements et des saisons culturelles dans la ville (voir Figure 34 en annexe). Le rythme apparaît très « scolaire » : il y a jusqu'à deux fois moins d'événements pendant les vacances que pendant les périodes scolaires. Cela dit, les deux semaines les plus « creuses », la première de juillet et la dernière de décembre, offrent tout de même 17 possibilités de sorties (donc soit des événements, soit des institutions ouvertes). Les semaines où l'offre culturelle est la plus étoffée sont la troisième semaine du mois de mai et la première du mois de juin, avec 33 possibilités de sorties. En moyenne, il existe 27 possibilités de sorties par semaine. L'offre culturelle apparaît donc très grande et ce dynamisme ne devrait pas s'atténuer dans les années à venir : aucune institution ne prévoit en effet de la diminuer (Figure 16). En outre, la Figure 17 montre que seule une institution prévoit de réduire son budget (il s'agit toutefois d'un cas particulier[40]).

Figure 16 : Perspectives sur l'offre culturelle

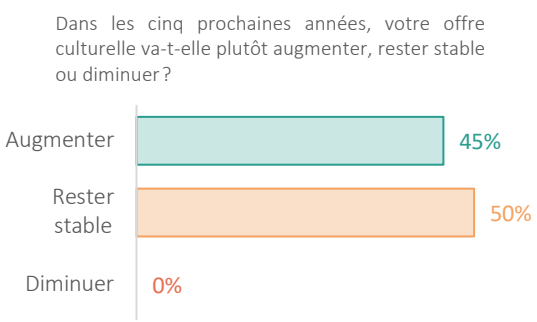

Figure 17 : Perspectives sur le budget

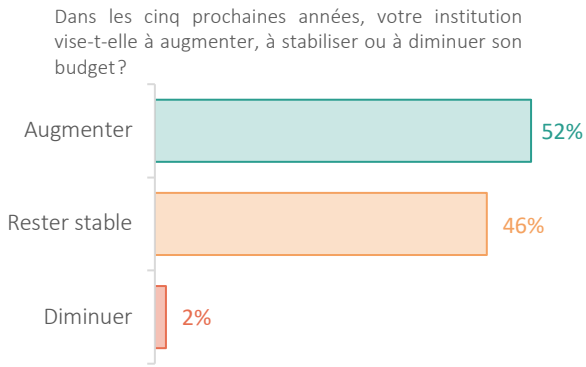

Si l'offre culturelle de Sion promet de s'étoffer encore davantage dans les années à venir, la demande culturelle fait elle l'objet de dispositifs spécifiques visant à la stimuler. Deux dispositifs ont été évalués dans le cadre du questionnaire : l'AG culturel[41], un abonnement réservé aux moins de 25 ans et leur donnant accès à des milliers d'événements (festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions dans plusieurs cantons romands) ; et le Pass Bienvenue[42], une carte offrant aux nouvelles et nouveaux habitant·es de profiter gratuitement et de manière illimitée de près de 60 lieux et événements culturels de Sion et Sierre durant une année. La Figure 18 montre que les deux dispositifs sont très appréciés. Les 18 institutions qui participent à l'AG culturel lui ont donné la note de 4.3 sur 5 et les 27 institutions qui participent au Pass Bienvenue lui ont donné la note de 4.4 sur 5.

[40] La galerie municipale de la Grenette a en effet cessé son activité propre pour être confiée aux bons soins de la Ferme-Asile dans le cadre d'une convention tripartite entre la Ville, le Canton et l'Association de la Ferme-Asile.
[41] https://agculturel.ch/.
[42] https://www.passbienvenue.ch/.

Figure 18 : AG culturel et Pass Bienvenue

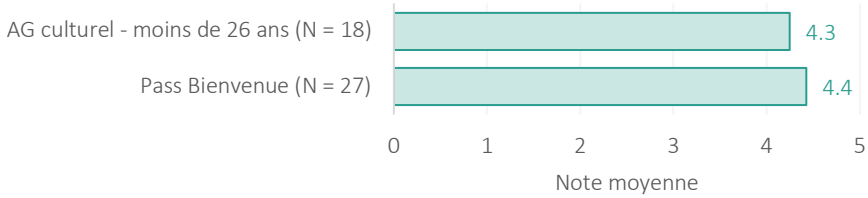

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES INSTITUTIONS

Les responsables des institutions devaient juger l'infrastructure qu'ils et elles utilisent sur différents aspects. La Figure 19 montre que si la disponibilité, la salubrité, la capacité, l'état général, le confort du public et l'accessibilité sont plutôt bien notés, le confort thermique et le matériel scénique et technique à disposition sont jugés plus sévèrement.

Figure 19 : Qualité des infrastructures

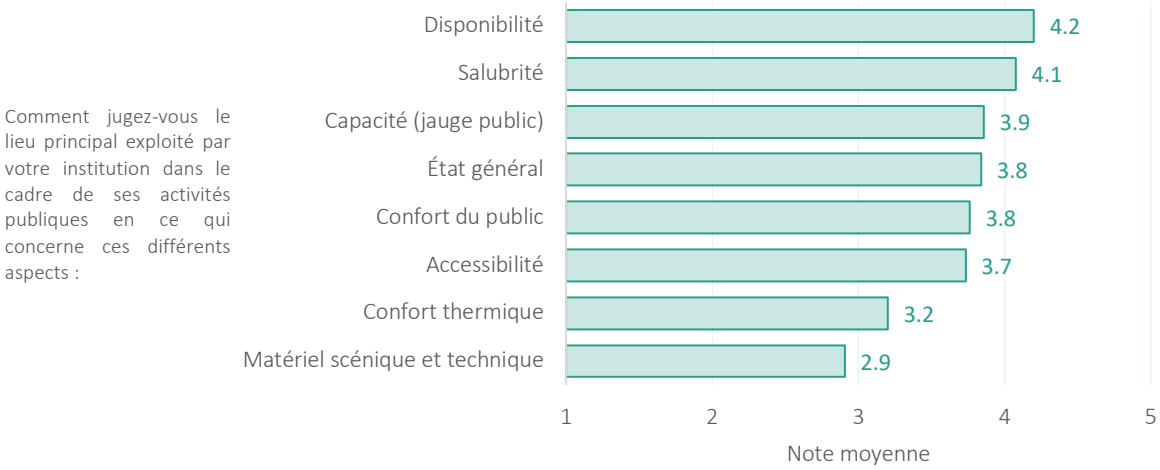

Le questionnaire s'intéressait également aux dangers que rencontrent les institutions sédunoises. Il apparaît nettement dans la Figure 20 que deux tiers des institutions craignent, à l'avenir, de souffrir d'un manque de ressources financières. Ensuite, dans l'ordre décroissant de leurs préoccupations, les dangers les plus importants signalés sont le manque et le coût des infrastructures, le manque de visibilité, le renouvellement de l'équipe et la transmission de la structure, le manque de bénévoles, le tarissement du public, l'adéquation du projet à l'évolution du paysage culturel et une gouvernance inadaptée.

Figure 20 : Difficultés des institutions

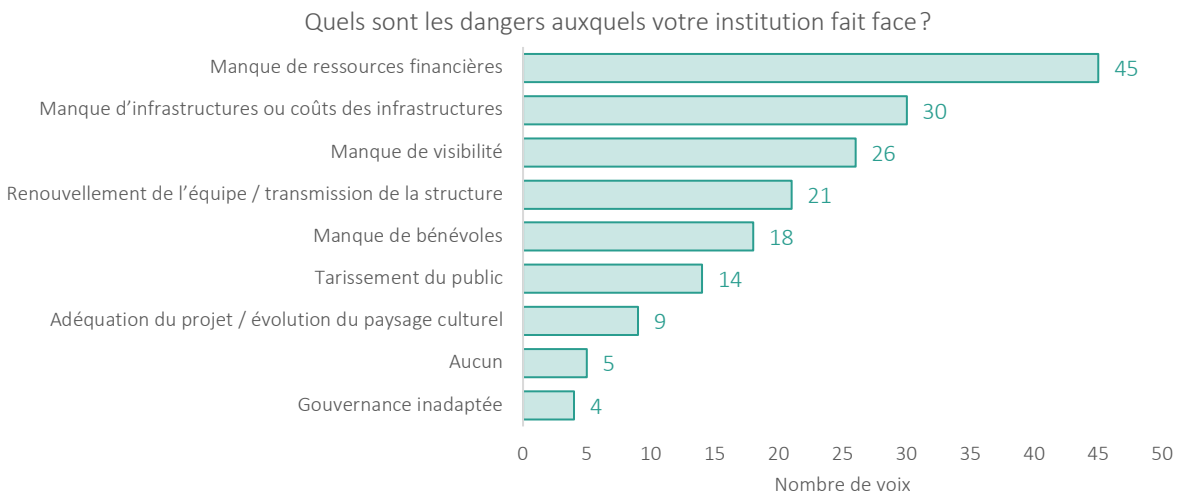

Enfin, deux dernières questions portaient sur l'accessibilité des institutions en transports publics et en mobilité douce. Les notes sont plutôt moyennes (3.4 sur 5 pour les transports publics, 3.3 pour la mobilité douce) et déterminées en partie bien sûr par la position géographique des institutions. Celles situées au sud des voies de chemin de fer sont ainsi en moyenne plus insatisfaites, tout comme celles sises en vieille ville, tandis que les institutions situées entre la gare et la vieille ville sont en moyenne plus satisfaites.

Figure 21 : Accessibilité des institutions (n = 66)

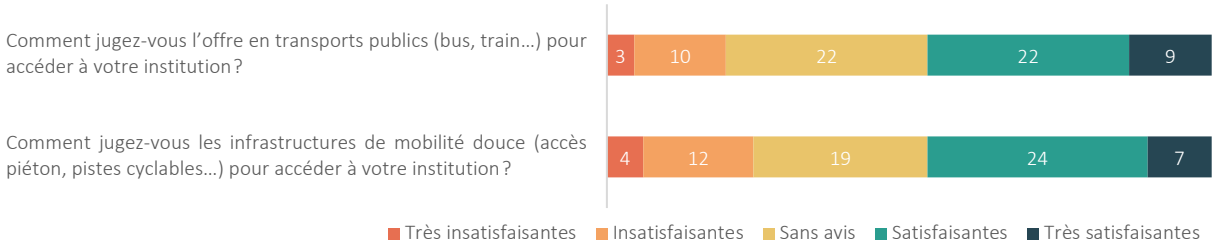

4.5. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'analyse quantitative qui s'achève ici aura produit de nombreuses informations inédites sur le système culturel sédunois. En raison des ressources à disposition, la présentation des réponses au questionnaire prend la forme d'un simple *compte rendu au sujet du réel* (Lemieux, 2018) alors que les thématiques qu'il soulève mériteraient bien sûr chacune un traitement approfondi. Ce travail de défrichage offre malgré tout des enseignements utiles au projet de refonte de la politique culturelle de la Ville.

Beaucoup de résultats se cristallisent autour de l'écart grandissant qui se dessine entre le dynamisme général de Sion et les moyens que la Commune engage à la conduite de sa politique culturelle. Une majorité des participant·es souhaitent ainsi que la Ville rejoigne les efforts des autres villes suisses en ce domaine. Un prochain chapitre montre d'ailleurs que Sion apparaît en effet en queue de peloton en ce qui concerne les ressources consacrées à la culture. En outre, contrairement à la grande majorité des villes de son importance, Sion ne dispose pas d'un Service culturel. Au-delà de la portée symbolique d'une telle absence, qui écarte la culture des domaines d'interventions publiques prioritaires, cette situation pose des problèmes concrets lorsque les différents chefs de service se retrouvent et qu'il est question de culture. La section culture doit dès lors parfois composer avec des décisions qui concernent son champ de compétence, mais qui ont été prises sans elle.

Pas moins de 171 personnes ont participé au questionnaire. Au-delà de quelques rares critiques, la démarche a été accueillie très positivement. Beaucoup de répondant·es ont exprimé leur satisfaction de voir la Ville s'emparer des questions de politiques culturelles. Si l'appréciation de ces questions peut varier au gré des profils des participant·es (selon qu'ils et elles appartiennent au champ politique ou culturel par exemple), les différences s'avèrent toutefois aussi peu fréquentes que minimes. Toutes et tous s'accordent ainsi sur la qualité et la diversité de l'offre culturelle qui existe sur le sol sédunois, et sur le dynamisme des artistes locaux.

La politique culturelle est en revanche jugée plus sévèrement. Les critiquent portent principalement sur le soutien du secteur public à la culture et sur la qualité des infrastructures culturelles. Un effort supplémentaire de la Commune semble donc attendu en la matière. Les répondant·es souhaitent que l'amélioration de la qualité des infrastructures et l'augmentation des soutiens financiers se placent en

tête des priorités de la future politique culturelle de Sion. Sans surprise, les acteur·ices culturel·les et les responsables d'institutions se sont montrés plus résolus encore que les autres participant·es au sujet de l'augmentation des soutiens financiers. Si, bien sûr, on peut y lire une volonté de défendre leur activité, il faut y déceler plus sûrement un rappel des difficultés économiques quasi endémiques aux mondes de l'art. D'innombrables études expliquent en effet que l'offre culturelle repose sur les sacrifices financiers et temporels de beaucoup de personnes qui y sont actives.

Les institutions se trouvent également dans un équilibre précaire. Pour preuve, leurs réponses au questionnaire montrent que la plupart d'entre elles craignent de souffrir d'un manque de ressources financières dans les années à venir. Les résultats rappellent pourtant que ces dernières jouent un rôle économique localement important, que cela soit lié à leurs activités (p. ex. injections monétaires) ou alors lié aux personnes qu'elles emploient (p. ex. dépenses ou impôts). Ces injections monétaires se multiplient ensuite dans des tours successifs de dépenses (Nicolas, 2006). L'impact économique des institutions culturelles sédunoises découle également des 735 460 visiteur·euses qu'elles accueillent. Comme plus de la moitié de ces personnes habitent hors des frontières communales, la présence des institutions permet de capter des flux financiers qui seraient sinon sans doute dépensés ailleurs.

Les questions économiques, bien qu'essentielles, sont les plus fréquemment abordées par les chercheur·euses car ils et elles peuvent mobiliser des méthodologies éprouvées dans d'autres secteurs. Elles négligent cependant trop souvent les spécificités des mondes de l'art. Rares sont en effet les acteur·ices culturel·les et les personnes à la tête d'institutions culturel·les dont l'action n'est guidée que par des préoccupations économiques. La plupart trouvent leur motivation ailleurs, porté·es par des ambitions artistiques ou sociales.

En conclusion, cette analyse montre que le système culturel sédunois produit de nombreux impacts positifs sur le territoire de la capitale valaisanne. La majorité d'entre eux restent toutefois difficiles à identifier et, plus encore, à quantifier. Pour pallier cette difficulté, la richesse de la vie culturelle des territoires est souvent rapportée à celle de leur qualité de vie (Mouate, 2020) ou, au niveau individuel, des (méta-)analyses témoignent de liens forts entre créativité et bien-être (Acar et al., 2021). Les 1000 bénévoles actif·ves dans les institutions recensées dans le questionnaire rappellent aussi le rôle que peut jouer la culture dans la vie sociale locale. Autant d'arguments qui encouragent à poursuivre l'action de la Ville pour la culture, voire, et c'est le souhait de beaucoup de participant·es à l'étude, de la renforcer. L'avenir dira quel accueil les autorités politiques ont réservé à cet espoir.

5. ATELIER PARTICIPATIF

5.1. CONTEXTE

Le mercredi 15 février 2023, les représentant·es des associations culturelles et les artistes ayant participé au sondage ont été invité·es à une matinée de réflexion autour de la nouvelle politique culturelle de la Ville de Sion. En tant que parties prenantes du projet, l'échantillon des acteur·ices culturel·les représente de potentiel·les bénéficiaires d'une nouvelle politique culturelle. Leur réception était donc importante pour la bonne marche du projet. 90 personnes ont pu participer à cette rencontre. La matinée se structurait en deux temps : une présentation des résultats « bruts » du questionnaire auquel les personnes présentes avaient contribué en soumettant leurs réponses. Dans un deuxième temps, des discussions par petits groupes traitaient des thèmes les plus saillants mis en évidence par le questionnaire et une mise en commun concluait la rencontre.

Suite à la présentation de la récolte des données, qui correspond à la partie 4 de ce document, les 90 participant·es ont été réparti·es en 8 groupes et invité·es à mener une réflexion autour de 3 thématiques principales :

1. La présentation brute des résultats du questionnaire :
    - Premières réactions : qu'est-ce qui ressort des résultats pour vous ? Qu'est-ce qui vous marque le plus ?
2. La stratégie culturelle de la Ville et les pôles culturels :
    - Une stratégie de développement doit-elle pouvoir s'appuyer sur les institutions culturelles ?
    - La professionnalisation est-elle un objectif à intégrer dans une stratégie de développement du domaine culturel ?
    - Est-il judicieux de confier des mandats précis aux institutions, assortis de moyens financiers adéquats pour développer l'offre actuelle ?
3. L'ambition de capitale culturelle :
    - Est-elle réaliste ? est-elle souhaitable ? Sion est-elle une capitale culturelle ?

Les groupes avaient environ une heure pour débattre de ces thèmes. Une mise en commun était ensuite réalisée : chacun des groupes était représenté par une ou deux personnes qui proposaient un résumé rapide de la teneur des débats. Cette étape n'a pas été conçue comme une étape de prise de décision et les participant·es n'ont pas été invité·es à se prononcer sur l'une ou l'autre priorité de politique culturelle. Il s'agissait de réagir au questionnaire et de sentir les préoccupations et les attentes des représentant·es du système culturel sédunois en matière de politique culturelle.

5.2. RÉSULTATS

PREMIÈRES RÉACTIONS À LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

Les participant·es étaient donc en premier lieu invité·es à réagir à la découverte des résultats du questionnaire. Il faut relever que le questionnaire présentait déjà en son sein trois questions ouvertes qui permettaient aux participant·es de réagir librement. Ces questions ouvertes avaient ainsi déjà permis de recueillir les réactions tant positives que négatives que cette démarche a provoquées et qui sont réapparues dans les discussions de groupe.

Les critiques comprenaient des commentaires centrés sur la méthodologie et la démarche du projet : manque de précision des questions, questionnaire trop dirigé, manque de place pour tel ou tel domaine

particulier, place insuffisante pour exposer la spécificité de son institution ou de sa pratique, traitement neutre ou consensuel des données, subjectivité des questions. Si l'on y regarde de plus près, les critiques apportées à la démarche paraissent parfois contradictoires : la critique d'un manque de précision des questions cohabite avec celle d'un questionnaire trop dirigé; la subjectivité des questions côtoie un traitement soi-disant trop neutre ou consensuel des données.

Le manque d'intérêt porté à son propre domaine d'activité semble être un ressenti largement partagé par l'ensemble des participant·es. Cette critique souligne paradoxalement que le propos de ce travail est bel et bien de s'intéresser à la culture sédunoise dans son ensemble. Il faut toutefois relever que les problématiques propres à chaque domaine n'en sont pas moins légitimes et qu'elles peuvent faire ou font l'objet d'études réalisées par des instances suprarégionales (les faîtières par domaine) plutôt que par une collectivité publique. Les collectivités publiques, en tant que parties prenantes, se trouvent souvent associées à ces démarches dont les résultats sont extrêmement utiles à la réflexion et à la prise de décision des Villes.

Les critiques positives saluaient la démarche d'élaborer une nouvelle politique culturelle pour la Ville de Sion et en soulignaient la nécessité. La méthode statistique a été appréciée en ce qu'elle pouvait fournir un regard neutre sur la diversité et l'offre culturelles sédunoises. Le choix des parties prenantes a été apprécié par son ampleur : l'ensemble des acteur·ices culturel·les était représenté, tant du côté institutionnel et associatif que parmi les artistes professionnel·les, et la présence significative d'acteur·ices politiques et de personnel administratif au sein de l'échantillon des répondant·es au questionnaire a été relevée comme une qualité du projet. Les écarts minimes entre les réponses des différents profils des parties prenantes ont été une source de satisfaction pour les participant·es et semblaient indiquer un constat largement partagé sur la situation de la culture à Sion.

UNE STRATÉGIE PAR PÔLES CULTURELS

La deuxième thématique résidait dans la réflexion sur la stratégie à mettre en œuvre par la Ville de Sion. L'hypothèse de travail consistait à postuler des pôles culturels par domaine.

Cette thématique a donné lieu à des critiques sur la notion même de pôle culturel, sur sa définition et sur son étendue. Les craintes ont porté en particulier sur le soutien à l'émergence et à la culture alternative. Un positionnement fort sur des pôles culturels serait-il potentiellement un danger pour la diversité culturelle ? Conduirait-il à former des fonctionnements par vases clos ? Cette stratégie se ferait ainsi au détriment des quartiers et nourrirait un clivage entre artistes et institutions.

D'autres participant·es ont considéré que la notion de pôles culturels révèle au contraire le potentiel de l'existant. Elle permettrait de fédérer les institutions et d'encourager les collaborations et les synergies. Elle serait porteuse d'une image positive et de perspectives encourageantes quant à la communication des projets et à la recherche de financement tiers. Un positionnement fort permettrait ainsi d'améliorer les conditions-cadres des institutions et de leur fournir une légitimité renforcée auprès du public, des artistes et des politiques.

La notion de pôles culturels vise en effet à signaler les institutions culturelles de référence en Ville de Sion. Ces institutions jouent un rôle particulier auprès des acteur·ices artistiques en ce qu'elles reçoivent de la part des collectivités publiques des missions à remplir. Au bénéfice de conventions avec la Ville, elles sont des lieux de création pour les projets des artistes émergent·es et du terreau artistique local. La notion de pôle culturel permet de souligner ce rôle essentiel à la vivacité de la création artistique. Elle vise aussi à défendre les besoins d'infrastructures et la constitution de compétences-métiers

nécessaires à la réalisation de ces missions. Les institutions représentent ainsi des lieux de professionnalisation où s'exercent les métiers de la culture et où se cristallise la formation à ces métiers.

Enfin, la notion de pôle est un clin d'œil à des projets en cours, que ce soit le Pôle Musique au nord de la Ville ou le Pôle Muséal situés sur la Colline de Valère. En réitérant cette notion de pôle aux institutions culturelles professionnelles de la Ville, c'est bien la légitimité des projets qu'il s'agit d'affirmer. Ces pôles culturels à venir sont autant de pôles de compétence propres à leur domaine.

Quant à la question de la concentration géographique des pôles culturels, il est au contraire notable que ceux-ci étirent la Ville et que leur distribution géographique s'étale bien au-delà du centre-ville. Les pôles culturels cartographient l'espace urbain sur un axe Nord-Sud qui va de la Sitterie (Pôle Musique) à la Zone Sud (Port Franc), en passant par Vissigen (Ferme-Asile), la Colline de Valère (Le Spot, les Musées cantonaux) ou le quartier des Collines (Les Arsenaux).

SION, CAPITALE CULTURELLE

La dernière thématique résidait dans la réflexion sur l'image de la Ville de Sion comme capitale culturelle. Elle consistait à prendre acte du poids de l'économie culturelle en Ville de Sion et à proposer, par cette formulation, d'embrasser ce constat.

Si des participant.es ont relevé que l'objectif était louable, voire souhaitable, quelques-uns l'ont disqualifié comme du simple marketing, incompatible avec les moyens mis à disposition. Certaines critiques ont même dénoncé une forme d'arrogance liée à cette formulation. Quelques personnes ont souhaité une spécialisation de la Ville de Sion dans un seul domaine artistique : si la proposition a pu faire quelques émules issus de domaines culturels divers, sa mise en pratique n'irait évidemment pas sans poser problème, chacun souhaitant favoriser son domaine propre aux dépens de tous les autres.

La plupart des participant.es ont toutefois relevé la pertinence d'un positionnement fort et assumé, soulignant toutefois un manque d'ambition de la Ville et regrettant notamment l'absence d'un Service de la Culture au sein de son administration. De nombreux participant.es ont regretté de ne pas pouvoir disposer de comparaisons chiffrées quant à la politique culturelle des autres villes de Suisse romande, relevant par ailleurs le sentiment d'une dynamique culturelle plus affirmée chez nos voisins. Cette remarque a conduit à la réalisation des comparaisons intervilles présentées dans le chapitre suivant.

5.3. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La rencontre a été largement appréciée par les participant.es. L'opportunité de se rencontrer entre acteur·ices culturel·les a été saluée et a permis de découvrir l'ampleur et la diversité des projets culturels en Ville de Sion. Le projet de renouveler et d'actualiser la politique culturelle de la Ville de Sion soulève l'intérêt, la curiosité et parfois même l'enthousiasme des participant·es.

Des doutes apparaissent quant aux résultats tangibles de l'exercice. Une nouvelle politique culturelle est considérée comme un objectif louable, mais le consensus général porte sur la nécessité de disposer de plus de moyens au niveau de la Ville et d'allouer plus de ressources aux partenaires culturels. L'absence d'un Service de la Culture interroge certain·es participant·es sur la place donnée à la culture au sein de la Ville. Certain·es considèrent la démarche même d'une nouvelle politique culturelle comme l'aveu d'un retard de développement et le signe d'un manque de vision de la part de la Ville de Sion en matière de politique culturelle. Bien que la crainte de l'inutilité de l'exercice ait été exprimée, la plupart des participant·es considèrent que la démarche se justifie et qu'elle soulève de nombreux espoirs quant aux perspectives de développement du domaine culturel à Sion.

6. ANALYSE COMPARATIVE AVEC DES VILLES ROMANDES

6.1. CONTEXTE

Lors de la rencontre du 15 février, les participants ont relevé l'intérêt de comparer les ressources culturelles de la Ville de Sion avec d'autres villes romandes. L'exercice, certes pertinent, est évidemment délicat, les villes ayant toutes des fonctionnements administratifs divers et difficilement comparables. Avec toutes les nuances que l'exercice requiert, il est toutefois possible de relever quelques éléments de comparaison, à l'instar de ce que fait régulièrement l'Office fédéral de la statistique dans le cadre de ses missions.

Comme la Section Culture de la Ville de Sion entretient des rapports réguliers et privilégiés avec une dizaine de villes romandes au sein de la CVC, la conférence des villes en matière culturelle, ces villes font office de points de comparaison pertinents. L'exercice se voyait simplifié par l'habitude du partage des bonnes pratiques qui forment l'essentiel des séances de la CVC. Il s'agissait dès lors d'établir une méthodologie et de définir des variables, puis de sonder ces administrations culturelles afin d'obtenir et de faire valider les quelques données demandées.

Le choix des variables s'est porté sur les données les plus robustes :

- La **population** : celle-ci constitue un point de départ obligatoire d'un exercice de comparaison et les chiffres en question sont facilement accessibles via l'Office fédéral de la statistique.
- Les **ressources humaines allouées à la culture** : le nombre de collaborateurs et le nombre d'EPT sont des données aisément vérifiables. Il y a toutefois une distinction à faire ici entre deux modèles de fonctionnement. En effet, à la différence de la Ville de Sion, de nombreuses municipalités gèrent directement des musées, des salles de spectacles, des théâtres, des salles de concerts ou des bibliothèques. La distinction entre les ressources allouées aux institutions culturelles municipalisées et les ressources allouées au Service de la Culture est donc pertinente car elle permet de calculer au plus près le poids des ressources humaines (nombre de collaborateurs et EPT) uniquement attachées au Service de la Culture des villes en question. Il y a ainsi quatre données pertinentes ici : d'un côté, le nombre total de collaborateurs et le nombre d'EPT global du secteur culturel des villes (Service de la culture et institutions culturelles municipalisées); de l'autre côté, le nombre de collaborateurs / nombre d'EPT uniquement attaché au Service de la culture des différentes villes.

Pour compléter, il apparaissait pertinent d'utiliser trois éléments de comparaison essentiels :

- La part des ressources humaines dévolues à la culture par rapport au total des ressources humaines des villes;
- Le montant alloué à la culture en francs par habitant;
- Le pourcentage des budgets culturels par rapport aux budgets totaux des villes.

La méthodologie étant posée, il s'agissait d'obtenir les données précitées auprès d'un panel de villes romandes. 12 villes ont été consultées : Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Martigny, Meyrin, Morges, Neuchâtel, Nyon, Renens, Vevey, Yverdon. Les données relatives aux ressources humaines ont été vérifiées directement auprès des services culturels en question. Pour l'ensemble des graphiques, les données qui concernent les bibliothèques et médiathèques ont été retirées afin de coller au plus près de la réalité sédunoise, les bibliothèques et médiathèques n'ayant pas de liens administratifs avec la section culturelle de la Ville de Sion.

En résumé, l'ensemble des variables a donné lieu à des graphiques permettant de visualiser les variations entre chacune des municipalités retenues. Pour chacun des graphiques, la médiane traverse le graphique verticalement. Insensible aux valeurs extrêmes, la médiane, qui partage l'échantillon en deux, apparaît ici plus adaptée que la moyenne.

6.2. RÉSULTATS

POPULATION

Figure 22 : Population des villes romandes retenues pour l'analyse comparative (source OFS)

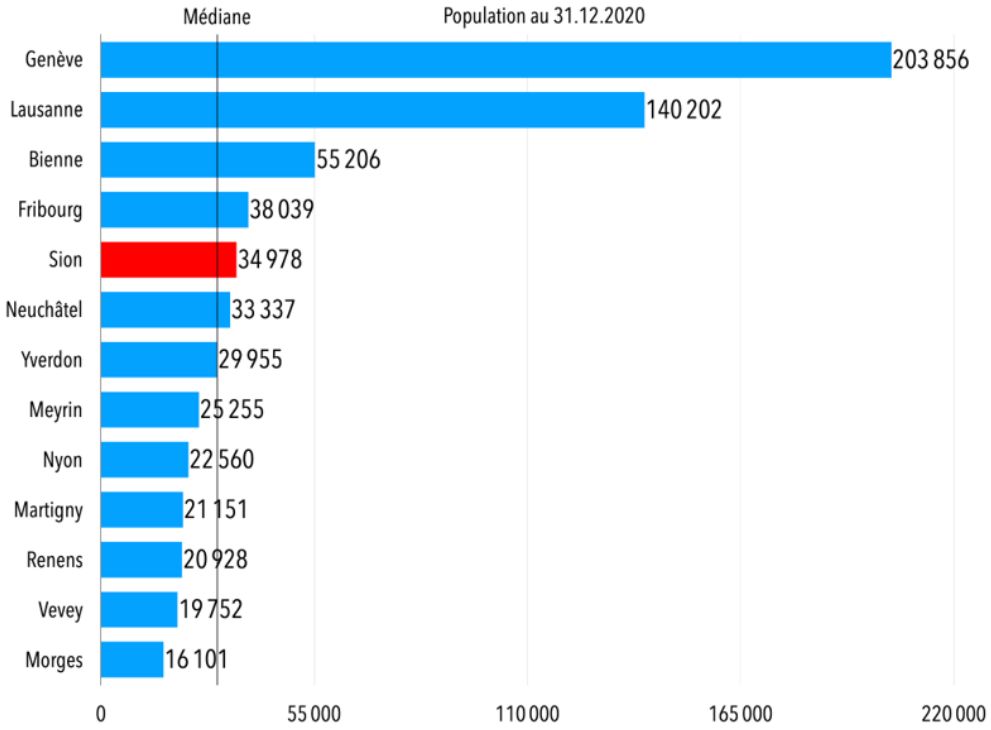

Le graphique de la population par villes permet de situer la taille de la Ville de Sion au sein de ces 13 villes (Figure 22). Sion se situe à la cinquième position et est donc l'une des villes les plus peuplées du panel. Avec ses 35000 habitants, elle se situe en dessus de la médiane de la population des 13 villes cibles qui avoisine les 30000 habitants.

RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES À LA CULTURE

Pour les graphiques suivants, il faut signaler que la barre représentant la Ville de Genève a été tronquée afin de permettre la lisibilité des données de l'ensemble des villes. Le secteur culturel de la Ville de Genève est en effet largement fourni. La lecture des données ne s'en trouve que légèrement altérée et les chiffres exacts des entrées apparaissent systématiquement à droite de chaque barre graphique.

Les deux premiers graphiques ci-dessous s'intéressent au poids global du secteur culturel dans l'administration des Villes (Figure 23 et Figure 24). La méthodologie utilisée ici inclut les employés municipaux des théâtres, salles de concerts, salles de spectacle, musées, et autres secteurs culturels municipalisés (médiation, conservation, etc.), ainsi que les employés des services de la culture des villes concernées. Elle exclut toutefois le personnel des bibliothèques municipalisées dans un souci de cohérence, ces dernières étant à Sion en partie cantonalisées ou en lien avec la direction des écoles.

Les variables mises en valeur sont les suivantes :

- le nombre de collaborateurs municipaux employés dans des institutions culturelles et dans le Service de la Culture des villes ;
- le nombre d'EPT correspondant.

La présentation des deux variables permet de tendre à une transparence maximale et à représenter fidèlement les ressources humaines à disposition.

Voici donc les tableaux comparatifs des ressources brutes attribuées à la culture dans les 13 Villes sélectionnées :

Figure 23 : Nombre de collaborateurs liés au secteur culturel des administrations

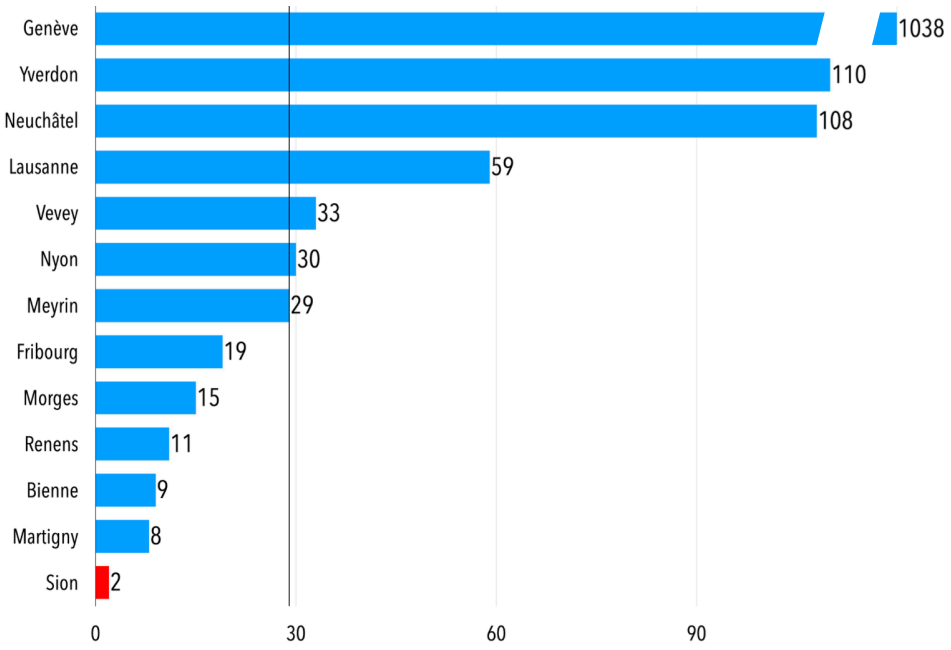

Figure 24 : Nombre d'EPT liés au secteur de la culture au sein des administrations

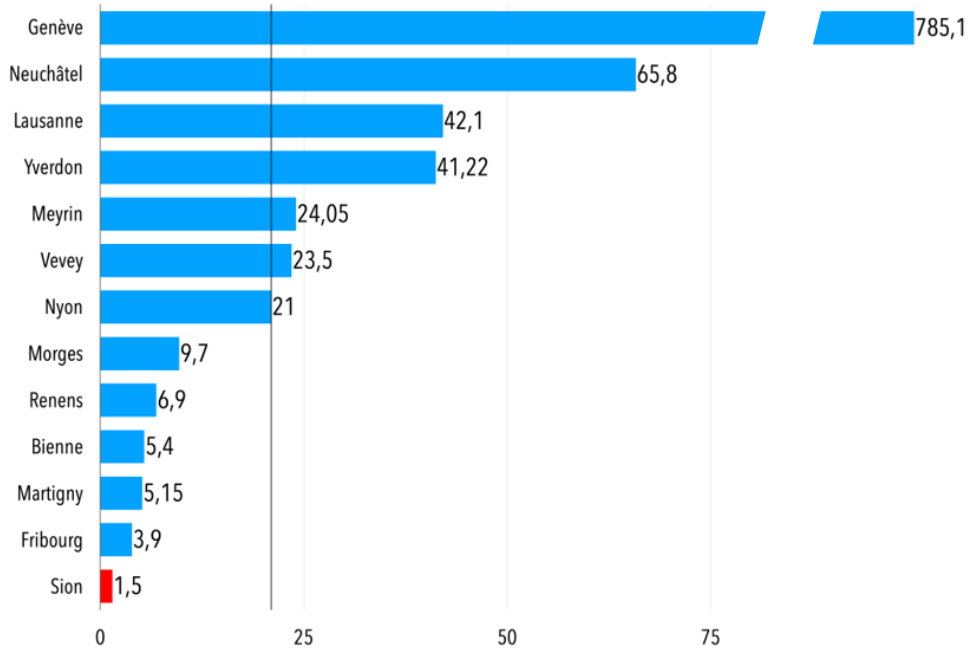

La Ville de Sion se situe à la dernière position pour les deux variables : elle alloue 1.5 EPT réparti sur 2 collaborateurs au secteur culturel au sein de son administration. La médiane se situe ici à 21 EPT répartis sur 29 collaborateurs. Il faut bien sûr ici prendre en compte le fait que de nombreuses municipalités gèrent directement des institutions culturelles.

Les graphiques suivants isolent justement les services de la culture des Villes. Elles excluent donc les ressources allouées aux institutions culturelles municipalisées. Ici aussi, les variables comprennent le nombre de collaborateurs (Figure 25) et le nombre d'EPT (Figure 26).

Figure 25 : Nombre de collaborateurs attachés au Service culturel

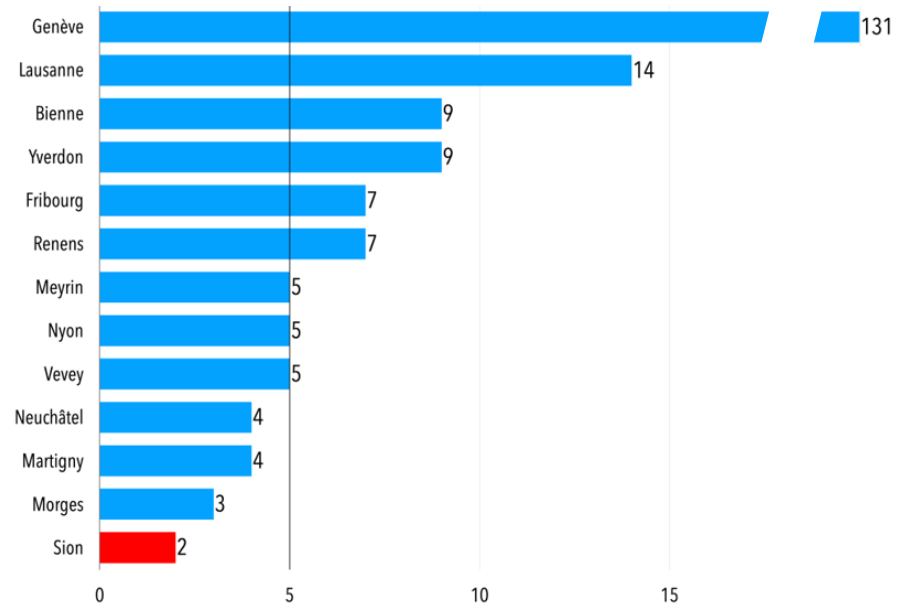

Figure 26 : EPT attachés au Service culturel

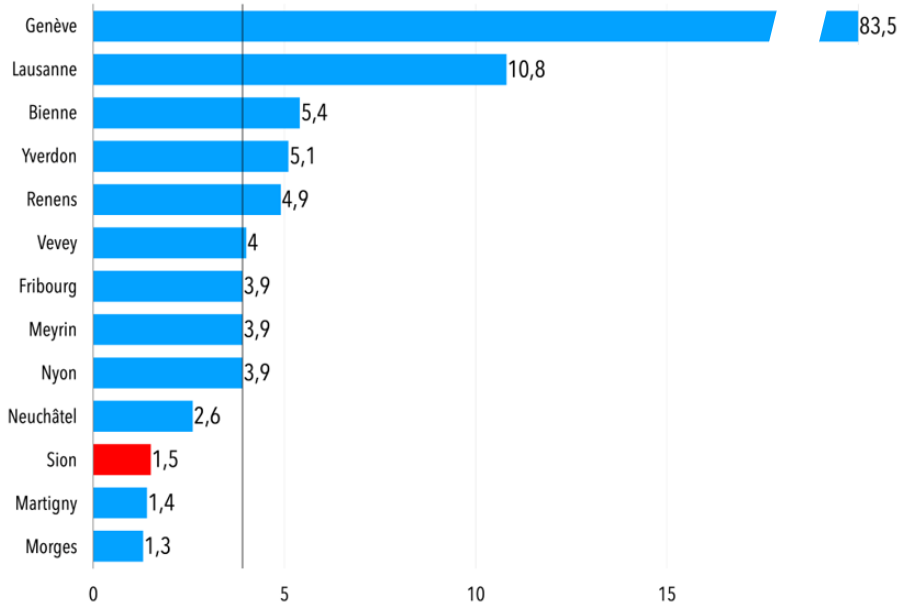

La Ville de Sion se situe à nouveau dans le bas du classement. Elle alloue 1.5 EPT réparti sur 2 collaborateurs à sa Section Culture. La médiane des 13 villes étudiées se situe à 3.9 EPT répartis sur 5 collaborateurs par Service de la Culture.

À noter que la Ville de Sion, tout en étant située en fin de classement, est également l'une des seules communes du panel à ne pas disposer d'un Service de la Culture à part entière, mais uniquement d'une Section Culture.

La figure récapitulative suivante vise à illustrer les modes de fonctionnement variables des collectivités publiques en ce qui concerne la municipalisation des institutions culturelles (Figure 27). Elle exclut la Ville de Genève par souci de lisibilité et elle présente uniquement la variable du nombre de collaborateur·ices.

Figure 27 : Nombre de collaborateur·ices dans et hors des services culturels

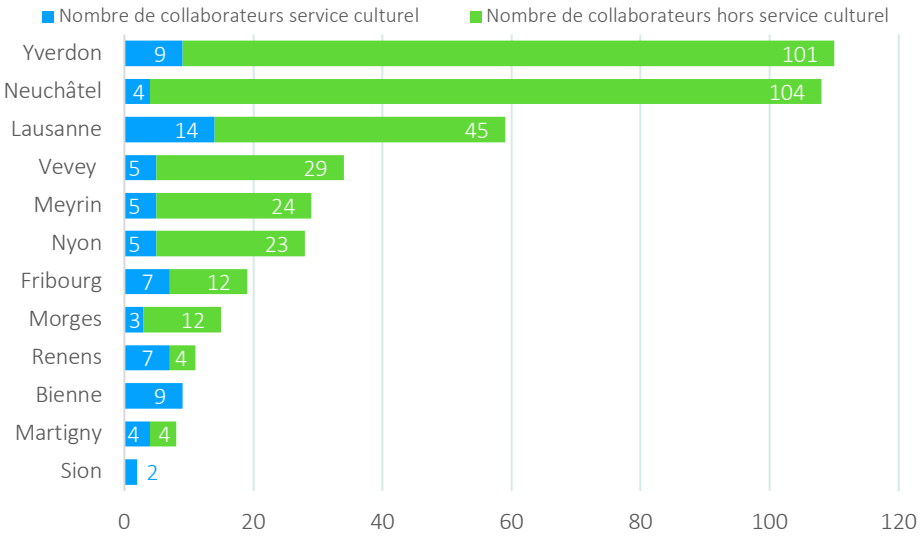

On constate que Sion et Bienne sont les seules villes qui ne disposent d'aucune institution culturelle municipalisée. Les institutions culturelles y sont gérées par des associations, des fondations ou parfois d'autres collectivités publiques. Ce mode de fonctionnement qui est la règle à Sion ne libère toutefois pas la Ville de la nécessité de supporter la majeure partie des coûts de fonctionnement et d'exploitation des institutions phares de son territoire (hors institutions cantonales). Les subventions versées à ces institutions apparaissent ainsi dans les comptes de la Ville de Sion au même titre que les frais de fonctionnement des institutions culturelles municipalisées apparaissent dans les comptes des villes qui municipalisent tout ou partie de leurs institutions culturelles.

La présence d'institutions municipalisées a aussi un impact sur les missions des Services de la culture : en effet, les Villes qui disposent d'institutions culturelles municipalisées peuvent leur déléguer certaines missions. Ainsi, la gestion ou la conservation des collections municipales sont en principe déléguées à un musée municipal lorsque celui-ci existe. Les missions des Services de la Culture peuvent donc varier en fonction du profil et du nombre d'institutions culturelles municipalisées. On observe aussi que moins il y a d'institutions culturelles municipalisées, plus le nombre de personnes attachées au service central de la culture tend à être proportionnellement important : on compte ainsi neuf collaborateurs au Service de la culture de Bienne contre quatre à Neuchâtel ou cinq à Vevey, Nyon ou Meyrin.

Lorsque les collectivités publiques fonctionnent avec peu ou sans institutions municipalisées comme dans les cas de Sion et Bienne, on assiste à un report de la gestion des infrastructures et institutions culturelles sur le monde associatif. On peut dès lors en interroger la conséquence en termes de ressources à disposition des institutions culturelles. Y a-t-il une variation importante des montants investis dans la culture en fonction de la forme juridique des institutions ? Les conditions de travail

proposées dans le monde associatif sont-elles aussi favorables que les conditions dont bénéficient les employés d'institutions municipales ? Le chapitre suivant examine le poids relatif de la culture dans les différentes villes et pourra établir l'incidence de l'un ou l'autre modèle.

POIDS RELATIF DE LA CULTURE DANS LES VILLES

Que les institutions soient portées par la municipalité ou uniquement subventionnées par celle-ci, le poids des institutions culturelles apparaît de façon transparente dans les budgets des villes. Indépendamment du modèle de politique culturelle de chaque ville, il s'agit donc de mettre en valeur les ressources humaines et financières investies par chaque ville en matière culturelle.

Le poids de la culture dans les collectivités publiques peut être mesuré selon trois variables : en pourcentage des ressources humaines allouées au secteur de la culture (Figure 28), en pourcentage du budget de fonctionnement global des Villes (Figure 29) ; et en somme par habitant allouée à la culture (Figure 30). Ces données se retrouvent ici dans les trois graphiques ci-dessous.

Figure 28 : Pourcentage des RH alloués la culture

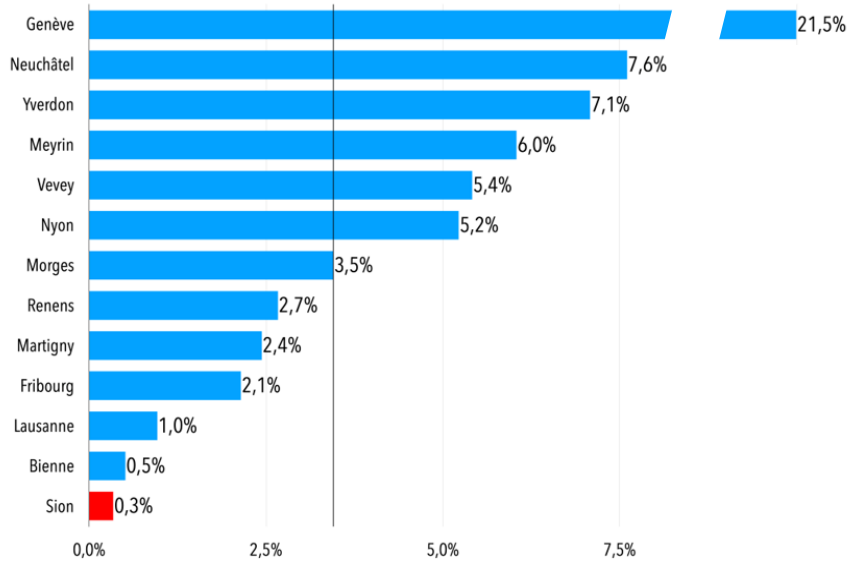

Figure 29 : Pourcentage du budget de la Ville alloué à la culture

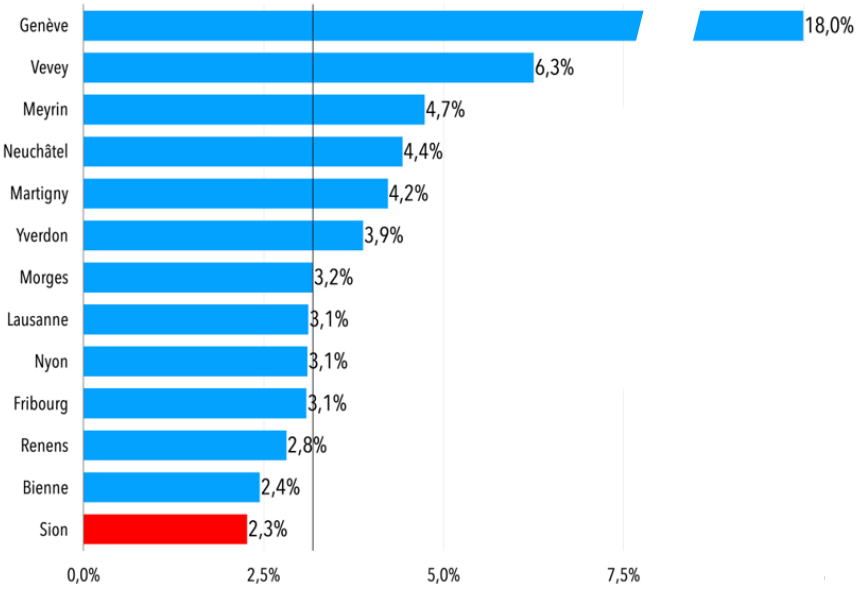

Figure 30 : Somme allouée à la culture par habitant

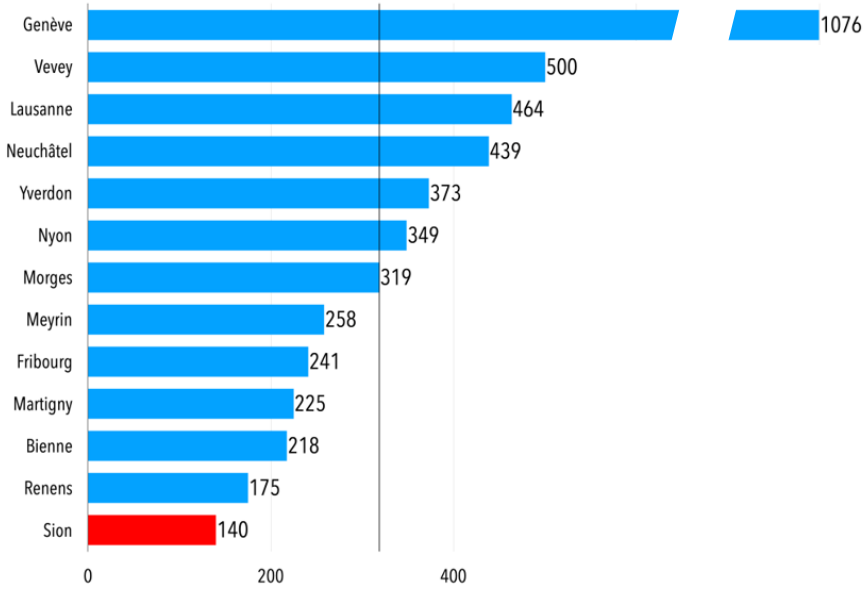

La Ville de Sion apparaît donc à la dernière place du panel lorsqu'il s'agit d'évaluer les moyens humains et financiers alloués à la culture, que ce soit par montant par habitant ou en pourcentage du budget total de la Ville. Le pourcentage des ressources humaines allouées au secteur de la culture à Sion (0,3%) est inférieur à la médiane des municipalités du panel (3,5%).

En pourcentage du budget total, la Ville de Sion présente un budget culturel équivalent à 2.3 % du budget total de la Ville, la médiane du panel se situant à 3.2%. L'Office fédéral de la statistique situe également la moyenne suisse des communes à 3.2% en 2020[43].

Pour ce qui est de la somme par habitant, la culture sédunoise représente un montant de 140 francs et se retrouve plus de deux fois en deçà de la médiane des treize villes du panel (320 francs).

6.3. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La Ville de Sion se retrouve ainsi sous le repère de la médiane des treize villes sur la totalité des graphiques relatifs à la culture alors même qu'elle figure parmi les villes plus peuplées de l'échantillon. Elle est à la dernière position concernant la somme allouée à la culture par habitant. La structuration de la culture sédunoise n'explique pas le différentiel avec les autres villes du panel, dont certaines ont un fonctionnement relativement similaire.

Ces données dressent un constat explicite concernant les ressources mises à disposition de la culture sédunoise. Que ce soit au sein de l'administration municipale ou au sein de ses institutions culturelles, ce benchmarking interrégional démontre que les ressources à disposition sont aujourd'hui modestes. Les retours des acteur·ices du terrain dont la principale préoccupation porte sur un manque de financement corroborent ce constat.

[43] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/financement/public.html.

7. AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE SION

7.1. POLITIQUE SECTORIELLE DE LA CULTURE

Les chapitres précédents ont exposé le contexte général du fonctionnement de la culture en Suisse, dressé un panorama de la culture à Sion et comparé la situation sédunoise à celle d'autres villes romandes. Les principaux éléments à retenir sont un retard d'investissement dans les infrastructures culturelles et une sous-dotation de la culture sédunoise. Le tissu culturel sédunois repose en effet sur un équilibre fragile tant sur le plan financier qu'humain. Il faut bien admettre que l'engagement des acteur·ices culturel·les comporte trop souvent une part de bénévolat subi. La structuration de l'administration culturelle communale apparaît aussi insuffisante en comparaison avec les villes romandes et démontre le besoin de légitimité de la culture sédunoise.

Cette étude, qui intervient 15 ans après le premier rapport de politique culturelle sédunoise, met pourtant en lumière l'apport économique de la culture ainsi que ses effets positifs sur le vivre ensemble et l'attractivité de la Ville de Sion. Forte des constats présentés ci-dessus, elle engage la municipalité, par sa Section de la culture, à mettre en œuvre une série de mesures. Afin de définir et prioriser ses actions, la municipalité doit déterminer sur la base de ce rapport une nouvelle stratégie de politique culturelle en intégrant les questions de durabilité économique, sociale, et environnementale.

L'objet de ce travail est donc de proposer une nouvelle politique culturelle fondée sur des axes stratégiques accompagnés d'actions concrètes. Afin de faciliter la mise en œuvre d'une politique sectorielle propre à la culture, il paraît nécessaire de fixer des objectifs lisibles par l'ensemble des parties prenantes et de les détailler en mesures quantifiables qui puissent donner lieu à une évaluation transparente et partagée. Les axes choisis dévoilent les orientations de la politique culturelle, s'insèrent dans les objectifs globaux de la municipalité et visent à s'articuler avec les politiques sectorielles de l'ensemble des services de la Ville de Sion.

7.2. AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

L'articulation des axes de la politique culturelle s'appuie sur les analyses quantitative et comparative et se nourrit des retours des parties prenantes, et notamment de la rencontre du 15 février.

Trois angles d'approche sont apparus particulièrement saillants pour aborder la culture sédunoise : 1) son rayonnement, et par extension le rayonnement de la Ville ; 2) le rôle fédérateur et rassembleur de la culture dans la cité, soit la culture comme facteur de la cohésion sociale et du vivre-ensemble ; 3) le point de vue des créateurs et créatrices de la culture, soit la culture sous l'angle de sa production et la question globale des parcours professionnels au sein du domaine. Voici comment ces trois thèmes se déploient :

- Le rayonnement caractérise le fait de contribuer à l'image de la cité. Une offre culturelle dense et variée représente un atout dont les villes bénéficient fortement en termes d'image, que ce soit au niveau local, régional ou national.
- Le vivre-ensemble se concentre sur les actions à destination de la population, et valorise la culture comme un bien commun à mettre en partage. Il est question ici de l'utilisation de l'espace public, de dispositifs d'accès à la culture à toutes et tous, de l'inclusivité, de l'intégration, de la médiation et des activités culturelles des écoles.

- La professionnalisation s'intéresse à l'écosystème de la culture sédunoise. Il s'agit ici de la question des artistes et de leurs parcours vers la reconnaissance professionnelle, mais aussi de la question des institutions et de leur structuration comme des lieux de compétences et de transmission de compétences. Il s'agit aussi d'observer l'étendue des prestataires et des indépendants qui gravitent autour du domaine culturel, sont parties prenantes de projets culturels et artistiques, et contribuent au fonctionnement de cet écosystème.

Ces trois angles d'approche traversent et nourrissent les axes stratégiques retenus. Pour définir les axes stratégiques, cinq catégories de destinataires ou bénéficiaires ont été déterminées. Il s'agissait d'établir à qui s'adressent ou à qui profitent les mesures proposées.

- L'administration (par sa capacité à agir)
- Les habitant·es (par les services et l'offre culturelle qui leur sont proposés)
- Les institutions (par leur rôle fondamental au sein de l'écosystème culturel)
- Le milieu culturel (par sa diversité et son dynamisme)
- La ville (par sa capacité à rayonner et à attirer)

La politique culturelle de la Ville de Sion s'articule ainsi autour de 5 axes :

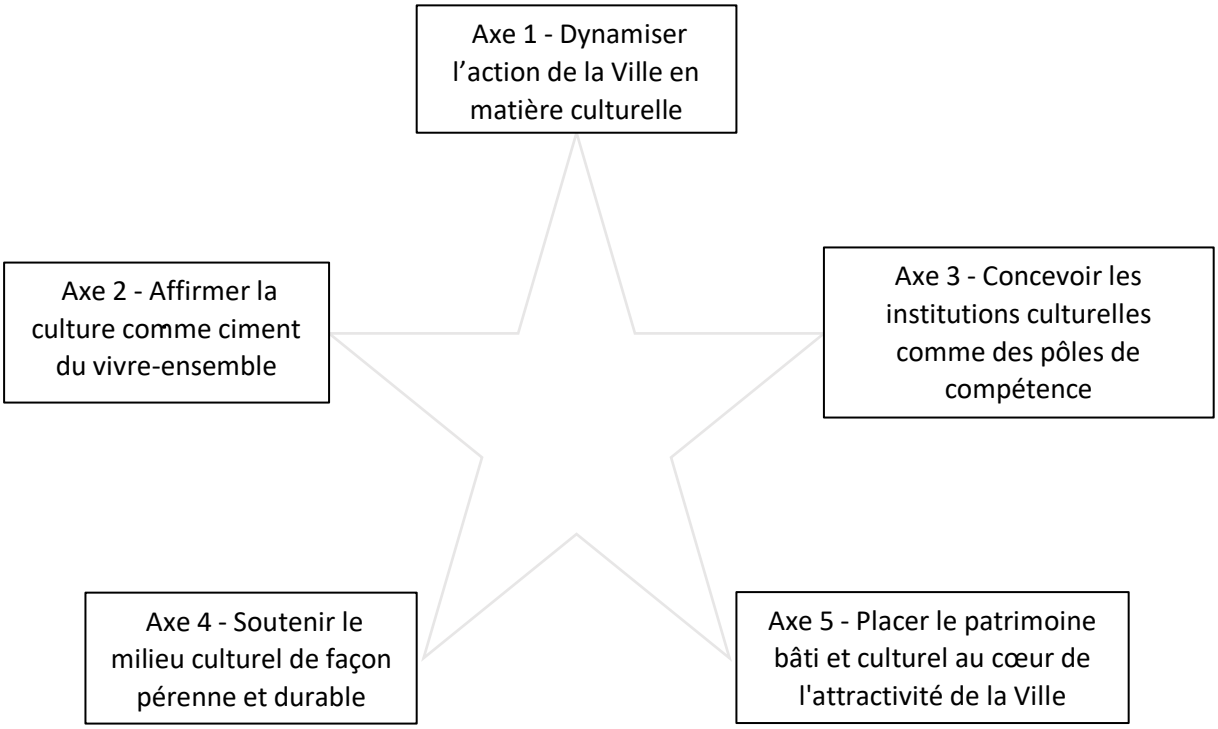

AXE 1 — DYNAMISER L'ACTION DE LA VILLE EN MATIÈRE CULTURELLE

L'axe 1 met en exergue le rôle de la politique sectorielle de la Ville en matière culturelle à Sion. Il s'agit d'assumer la place de la culture en ville de Sion, de prendre conscience du poids économique du secteur culturel, mais aussi de comprendre la position de la Ville comme partie prenante essentielle du développement de la culture sur le territoire municipal. Ainsi, si le propos même de ce travail est de proposer des objectifs précis à mettre en œuvre, ceux-ci ne sauraient se réaliser sans des moyens d'accompagnement internes accrus pour mener à bien ces missions. La structuration de l'administration culturelle de la Ville est actuellement faible et révèle ses limites face à la vivacité et à la diversité de la vie culturelle sédunoise. Elle n'est pas adaptée pour porter des projets culturels propres ou mener une politique culturelle proactive. Il s'agit ainsi de donner une impulsion au secteur culturel et d'assumer le statut de centre culturel régional de la Ville de Sion.

OBJECTIFS

1. Assumer le statut de capitale culturelle régionale

- → Doter la Ville d'un Service de la Culture
- → Augmenter le budget culturel
- → Développer des compétences internes spécifiques (patrimoine / communication digitale, promotion & webmastering / gestion de projets)
- → Identifier les projets culturels et les rattacher à l'administration culturelle (Pass Bienvenue, affichage culturel, etc.)
- → Gérer activement la collection municipale de la Ville de Sion (prêts, expositions temporaires, création d'un dépôt aux normes, etc.)

2. Porter des projets culturels fédérateurs

- → Développer une politique culturelle proactive
- → Développer des projets propres à la Ville de Sion (Schubertiade 2025, etc.)
- → Accompagner l'arrivée des nouveaux acteurs culturels (Noda, Pôle Musique, etc.)

3. Développer une stratégie de communication culturelle

- → Augmenter la visibilité de l'offre culturelle sédunoise dans l'espace public (affichage culturel, colonne Morris, etc.) et dans l'espace numérique (agenda culturel, cartographie culturelle)
- → Créer un portail d'information thématique au service du grand public
- → Communiquer les actions de la Ville en matière de politique culturelle
- → Développer des outils de communication au service des porteurs de projets
- → Réaliser un monitoring régulier des institutions sur la base des données récoltées en 2022

AXE 2 — AFFIRMER LA CULTURE COMME CIMENT DU VIVRE-ENSEMBLE

L'axe 2 vise à rendre la culture accessible à l'ensemble de la population, partant du principe qu'elle est un facteur de cohésion sociale et qu'elle améliore la qualité de vie dans les quartiers. Il s'agit de prendre en compte la dimension sociale de la culture et son aptitude à rassembler les individus. Au-delà de l'épanouissement personnel qu'elle permet, la pratique culturelle est un ciment du vivre-ensemble, elle doit être accessible à toutes et à tous et doit être présente dans tous les quartiers de la Ville.

OBJECTIFS :

1. Rendre la culture accessible à tous et toutes

- → Valoriser les dispositifs d'accès facilité à la culture (AG culturel, Pass Bienvenue, etc.)
- → Valoriser et initier des dispositifs d'accès à la culture dans les quartiers (Boîtes à livres, etc.)
- → Encourager des tiers-lieux accessibles à tous (tiers-lieux estivaux et gratuits liés aux lieux culturels tels que le Spot Estival, etc.)
- → Rendre tous les bâtiments culturels de la Ville accessibles aux personnes à mobilité réduite

2. Valoriser l'art dans l'espace public

- → Dresser un inventaire de l'art dans l'espace public
- → Initier un dispositif de Kunst am Bau via un pourcent culturel municipal

3. Encourager les activités culturelles à destination de tous les publics

- → Encourager et accompagner des projets destinés spécifiquement au jeune public
- → Accompagner la mise en place des projets culturels pour les écoles
- → Encourager et soutenir des projets à destination des publics empêchés (aînés, allophones, etc.)

AXE 3 — CONCEVOIR LES INSTITUTIONS CULTURELLES COMME DES PÔLES DE COMPÉTENCE

L'axe 3 met en évidence les institutions culturelles et leurs fonctions essentielles dans l'économie culturelle : ces institutions doivent être reconnues comme des pôles de compétence spécifiques à leur domaine artistique propre. La légitimation des institutions phares de la Ville obéit à l'affirmation de leur statut particulier : ces institutions jouent un rôle fondamental dans l'écosystème de leur domaine artistique. La valorisation de ces lieux en tant que centres de compétences et de transmission professionnelle vise autant à accompagner leur professionnalisation qu'à orienter les publics et les artistes. Indispensables à la création artistique, les institutions culturelles sont les lieux de l'accompagnement aux parcours professionnels : elles permettent aux artistes locaux et émergents de bénéficier de conditions de travail de qualité et de jouir d'une visibilité accrue au sein de leurs domaines d'activité. Les institutions culturelles, par leur travail de médiation auprès des différents publics, jouent un rôle essentiel pour la sensibilisation à l'actualité des formes et des esthétiques. Il s'agit ainsi de doter ces institutions d'infrastructures au standard de la profession afin qu'elles puissent remplir leurs missions. Ces pôles d'excellence contribuent à cartographier la Ville et s'ajoutent aux pôles culturels du Canton (les Arsenaux et les Musées cantonaux) pour former une constellation d'institutions professionnelles de qualité.

OBJECTIFS :

1. Entretenir une relation dynamique et collaborative avec les institutions culturelles

- → Identifier les institutions phares de la Ville et reconnaître leur spécificité de pôles de compétence

→ Conventionner les institutions phares de la Ville (émergence, local, médiation, écoles, jeunesse, égalité, etc.)
→ Doter les pôles de compétences des ressources financières et matérielles nécessaires à la réalisation de leurs missions
→ Renforcer les collaborations intercommunales et faire reconnaître les charges de centralités

2. Développer et entretenir les infrastructures culturelles municipales

→ Planifier des infrastructures culturelles de qualité (rénovation et transformation des bâtiments culturels : Spot, Ferme-Asile, etc.)
→ Uniformiser la gestion des bâtiments culturels municipaux (prise en charge des frais d'exploitation et d'entretien)
→ Favoriser la mutualisation des infrastructures et les synergies

3. Soutenir la professionnalisation des institutions culturelles

→ Soutenir le développement des compétences-métiers liés à la gestion des institutions culturelles et générer la création d'emplois locaux
→ Permettre la transmission des compétences-métiers et la formation professionnelle (CFC, stages, formation continue)
→ Prendre en compte l'évolution des carrières dans les conditions cadres des institutions

AXE 4 — SOUTENIR LE MILIEU CULTUREL DE FAÇON PÉRENNE ET DURABLE

L'axe 4 s'intéresse au terreau culturel et artistique local. Il s'agit de prendre conscience de la richesse du milieu culturel sédunois, qui se déploie en pratiques amateurs et professionnelles. Cet axe englobe les artistes, la formation artistique, l'économie créative, les industries culturelles et les prestataires de services. Si le Covid-19 a révélé une certaine fragilité du milieu culturel, elle a aussi permis de prendre conscience de son étendue et de sa vivacité. Un soutien pérenne doit permettre de valoriser les projets innovants et de les inscrire dans la durée. L'augmentation des ressources à destination du milieu culturel permettra une stabilisation de l'offre culturelle. L'apport économique et social du milieu culturel, souvent négligé, est démontré dans le cadre de l'analyse menée dans ce document.

OBJECTIFS :

1. Consolider l'offre existante

→ Garantir la diversité des domaines, des missions et des publics
→ Développer des outils de controlling et de benchmarking : consolider avant de multiplier l'offre
→ Renforcer l'aide à la création et à l'animation

2. Soutenir la création et l'innovation artistique

→ Soutenir la mise en place de lieux de résidences d'artistes, de recherche et d'expérimentation
→ Diffuser plus largement les appels à projets de la Ville à destination des artistes (Résidence d'artiste, Kunst am Bau, etc.)
→ Poursuivre le développement d'un quartier dédié aux entreprises culturelles et à l'économie créative (Zone Sud)

3. Soutenir la formation préprofessionnelle et amateure

→ Poursuivre la politique de soutien en faveur de la relève professionnelle et de la formation artistique (4 dispositifs de soutiens : chèque culture, mise en œuvre de l'Art 36c. Al. 3 de la Loi

sur la Promotion de la Culture du Canton du Valais, aide aux études artistiques, soutien aux sociétés locales)

4.Intégrer les enjeux de la durabilité dans le milieu culturel

- → Intégrer les recommandations des faîtières aux pratiques de soutien et faire respecter les conditions-cadres par domaine
- → Soutenir les pratiques durables et l'économie circulaire
- → Encourager à la mutualisation des ressources
- → Soutenir le déploiement de la ressourcerie culturelle

AXE 5 — PLACER LE PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

L'axe 5 met en lumière le patrimoine et l'offre culturelle comme facteur d'attractivité de la Ville. Le poids du tourisme culturel est parfois sous-estimé en Valais. L'attrait de la culture reste encore dans l'ombre d'une image touristique centrée sur les paysages de montagne. Le tourisme culturel est, il est vrai, une spécificité plutôt urbaine. Dans le contexte valaisan, il s'agit donc d'un atout pour la Ville de Sion que de pouvoir se singulariser sur le terrain culturel. La richesse de son patrimoine bâti forme un paysage urbain monumental identifié qu'il s'agit d'assumer et de communiquer comme tel : le récent positionnement de l'Office du Tourisme de Sion ne s'y trompe d'ailleurs pas en embrassant cette voie. La Ville de Sion peut aisément se démarquer sur ce terrain encore peu valorisé dans la région, d'autant que le poids économique du tourisme culturel est important en Suisse. Selon les chiffres présentés dans ce document, un peu plus d'un dixième du public qui consomme la culture sédunoise (13%) n'est pas domicilié en Valais, ce qui représente l'équivalent d'environ 80000 entrées annuelles. L'offre culturelle sédunoise attire plus généralement un public qui dépasse largement les frontières communales : s'il est estimé que 46% du public est sédunois, la majorité du public, soit 54%, ne proviendrait pas de Sion. Ainsi, 40% des entrées dans des lieux culturels seraient réalisées par des habitant.es du Canton qui ne vivent pas à Sion, ce qui représente environ 300000 entrées annuelles. Il faut donc souligner que l'agglomération sédunoise, un bassin de population d'environ 90000 personnes, participe naturellement à la vie culturelle de la capitale. La culture dévoile dès lors le pouvoir centripète des centres urbains et permet d'incarner la vision stratégique de capitale régionale.

OBJECTIFS :

1. Valoriser le patrimoine bâti comme principal atout du tourisme culturel en ville de Sion

- → Renforcer la vision autour d'un paysage urbain monumental et identifié en entente avec les partenaires
- → Souligner la singularité de la Colline de Valère et son potentiel de haut-lieu de tourisme urbain, culturel et patrimonial

2. Faire vivre le patrimoine bâti de la Ville

- → Activer son potentiel en termes de lieu d'activités culturelles et de loisirs (Le Pollen, Le Spot Estival, La nuit des Musées, etc.)
- → Mettre en valeur le patrimoine archéologique sédunois et développer des dispositifs de valorisation (ARchéoSion, etc.)
- → Accompagner le projets de pôle muséal et culturel du Canton du Valais

→ Planifier le projet de rénovation du Spot et le concevoir comme un pôle des arts vivants s'articulant avec les projets cantonaux.

3. Monitorer les retombées économiques de l'offre culturelle et patrimoniale

→ Valoriser le poids de la culture dans l'économie de la Ville (retombées indirectes)
→ Valoriser la culture comme critère dans le choix du lieu de résidence
→ Valoriser l'offre culturelle comme facteur de l'image de marque de la Ville

7.3. AXES STRATÉGIQUES : EN UN CLIN D'ŒIL

Le graphique présenté ci-dessous vise à visualiser les axes stratégiques et leurs objectifs, sans les détailler toutefois aussi précisément qu'ils le sont dans les pages précédentes. Il permet toutefois d'offrir une image resserrée des axes stratégiques de la politique culturelle.

Figure 31 : Axes stratégiques

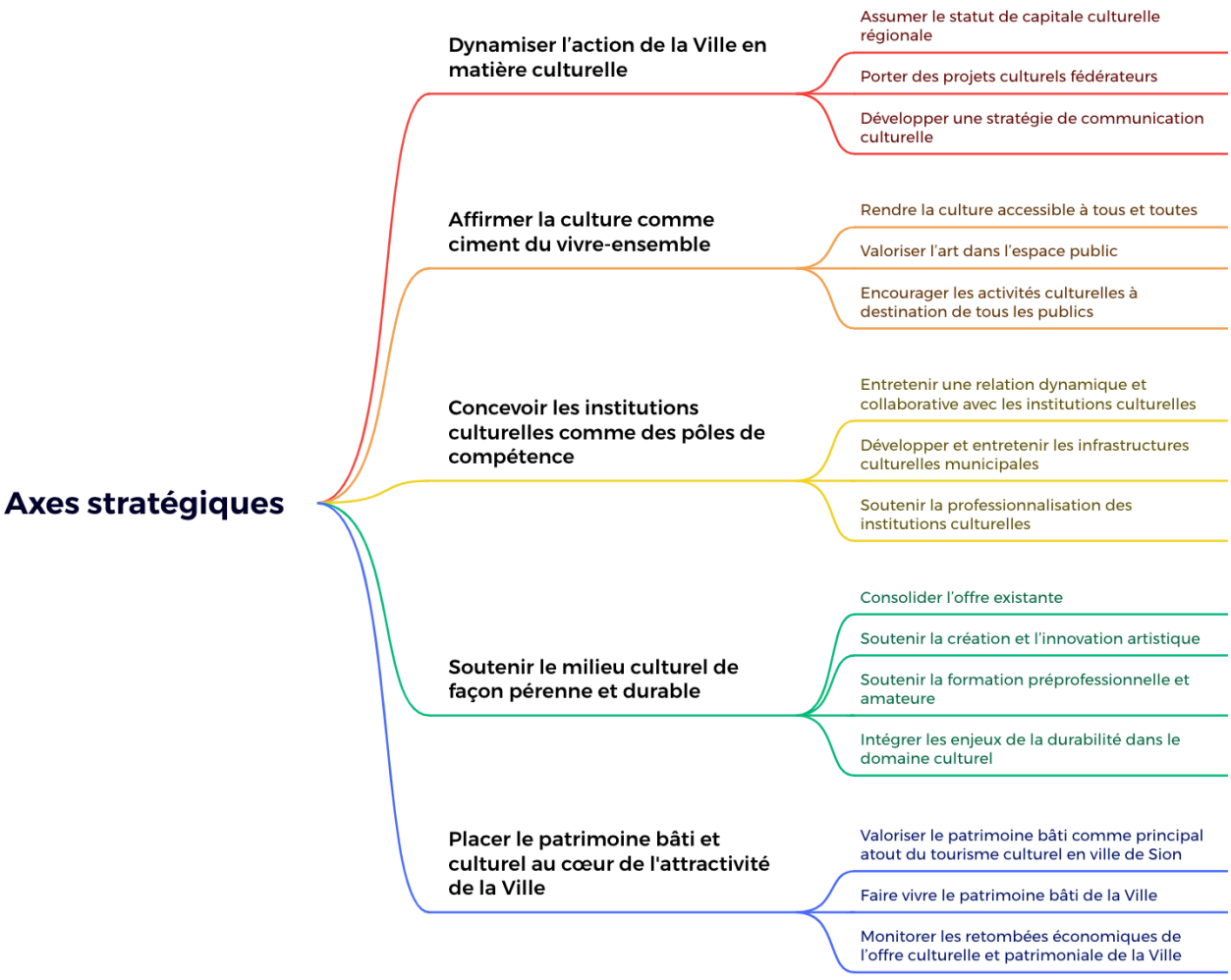

8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

8.1. SION, VILLE DE CULTURE ?

Ce document représente donc un point de départ qui repose sur deux constats forts : il permet de prendre conscience de l'importance de l'économie culturelle sédunoise et démontre paradoxalement la fragilité structurelle du domaine.

L'enquête réalisée auprès des institutions culturelles interpelle en effet par le poids cumulé du domaine culturel et souligne le rôle important et parfois sous-estimé que la Ville de Sion joue dans la structuration du tissu culturel local. Elle révèle cependant aussi des faiblesses en matière d'infrastructures culturelles et de soutiens financiers qui se voient confirmées par les comparaisons effectuées avec les douze villes romandes.

Les cinq axes stratégiques proposés visent à fournir autant de clés de lecture de la future politique culturelle de la Ville de Sion. Ils permettent une clarification des orientations regroupées en cinq champs d'action : le dynamisme propre de la Ville, son action de sensibilisation et d'encouragement à la participation culturelle auprès de ses citoyens, son engagement auprès des institutions culturelles de la Ville, son soutien à un milieu culturel diversifié et dynamique, et l'affirmation d'une image de marque culturelle et patrimoniale de la Ville de Sion.

Il faut rappeler que ces axes ne sont évidemment pas totalement dissociés les uns des autres dans la pratique. La spécificité de la culture réside dans sa transversalité. Ainsi, le renforcement de la structure administrative de la Ville aura un effet sur l'ensemble des autres axes et permettra une meilleure prise en compte des besoins tant des publics et des artistes que des institutions.

Au cœur de ce travail transparaît en filigrane la nécessité de reconnaître la culture comme un domaine professionnel à part entière. La mise en avant de la notion de pôles de compétence vise à affirmer la nécessité de la professionnalisation du milieu culturel sédunois. Si tant est que la métaphore du *software* puisse représenter le personnel des institutions culturelles sédunoises, il est tout aussi impératif de soigner les *hardwares* que sont les infrastructures culturelles. Les infrastructures vieillissantes doivent être repensées et adaptées aux projets artistiques actuels afin de répondre aux attentes des publics tant en termes de confort que d'accessibilité.

Enfin, la diversité des institutions sédunoises représente un atout important de la Ville de Sion. Toutes les disciplines artistiques sont présentes à Sion. La structuration par pôles explicite tout simplement l'existant : le pôle des arts de la scène spécifie le rôle du Spot, le pôle d'art contemporain caractérise celui de la Ferme-Asile, le pôle de formation artistique explicite le positionnement du Pôle Musique tandis que les différentes institutions culturelles cantonales peuvent être regroupées en pôles selon leurs missions : si les Musées cantonaux embrassent le projet de Pôle Muséal et Culturel, Les Arsenaux peuvent être considérés comme un pôle de documentation culturelle. L'empreinte culturelle de la Ville de Sion apparaît évidente.

En conclusion, il est essentiel de souligner la diversité culturelle de la ville de Sion et sa spécificité de centre culturel régional. Ce profil culturel singulier est un atout qu'il s'agit d'assumer et de communiquer explicitement.

9. REMERCIEMENTS

Au terme de cet exercice, nous remercions l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet, que ce soit en répondant au questionnaire proposé ou en répondant à des demandes spécifiques. Les institutions et associations culturelles sédunoises sont en particulier remerciées, car ce travail n'a été rendu possible que grâce à leur collaboration et au nombre important de données qu'elles ont fournies afin de permettre une analyse précise et détaillée.

Crédit image de la page titre : Barbezat-Villetard, *Aucun souvenir assez solide*, 2021, Ferme-Asile, Sion
© Annik Wetter / Ferme-Asile

10.BIBLIOGRAPHIE

Aboudrar, B. N., Mairesse, F., & Martin, L. (2021). *Géopolitiques de la culture : l'artiste, le diplomate et l'entrepreneur*. Armand Colin.

Acar, S., Tadik, H., Myers, D., van der Sman, C., & Uysal, R. (2021). Creativity and Well-being: A Meta-analysis. *The Journal of Creative Behavior*, *55*(3), 738–751. https://doi.org/https://doi.org/10.1002/jocb.485

Arfaoui, M. (2019). *« Creative Europe » ou l'action publique par projet. Enquête sur une modernisation des politiques publiques en Europe.* EHESS-Paris.

Bailoni, M. (2014). La reconversion des territoires industriels par la culture dans les villes britanniques : un modèle en crise ? *Belgeo. Revue Belge de Géographie*, *1*.

Becker, H. S. (2002). Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales. In *Repères*. La Découverte. https://www.cairn.info/les-ficelles-du-metier--9782707133700.htm

Bender, G., & Moroni, I. (2011). Politiques culturelles en Valais : histoire, acteurs, enjeux. In *Politiques culturelles en Valais histoire, acteurs, enjeux*. Réalités Sociales.

Benhamou, F. (2004). *L'économie de la culture (5e éd)* (La Découve).

Benhamou, F. (2015). *Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ?* La Documentation française.

Blomgren, R. (2012). Autonomy or democratic cultural policy: that is the question. *International Journal of Cultural Policy*, *18*(5), 519–529.

Borofsky, R. (1998). Cultural possibilities. *World Culture Report*, *64*.

Bourdieu, P., Darbel, A., & Schnapper, D. (1969). *L'amour de l'art : les musées d'art européens et leur public (ed. 2022)* (2e éd. rev). Ed. de Minuit.

Clottu, G. (1975). Eléments pour une politique culturelle en Suisse. *Rapport de La Commission Fédérale d'experts Pour l'étude de Questions Concernant La Politique Culturelle Suisse. Bern : Office Central Fédéral Des Impriméset Du Matériel*.

Coulangeon, P. (2016). Sociologie des pratiques culturelles [2005]. In *Paris, La Découverte*.

Dewey, J. (2014). *L'art comme expérience*. Editions Gallimard.

Dubois, V. (2012). *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*. Belin.

Gautier, T. (1837). *Mademoiselle de Maupin : double amour* (Société be).

Gibson, L. (2008). In defence of instrumentality. *Cultural Trends*, *17*(4), 247–257.

Gillabert, M., Hauser, C., Kadelbach, T., & Milani, P. (2011). La culture comme politique publique : le cas de la Suisse. In P. Poirrier (Ed.), *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011* (Comité d'h, pp. 447–463).

Glas, M. (2016). *De l'animateur au créateur, du profane au sacré. Socio-histoire du théâtre public français. 1945-1990*. EHESS-Paris.

Gordon-Nesbitt, R. (2018). Considering the second-order health effects of arts engagement in relation to cultural policy. In *The Routledge Handbook of Global Cultural Policy* (pp. 309–324). Routledge.

Grésillon, B. (2014). *Géographie de l'art : ville et création artistique*. Economica.

Holden, J. (2004). *Creating cultural value: how culture has become a tool of government policy*. Demos.

Hug, P.-A. (2017). *Le poids de la culture dans l'économie valaisanne : économie créative, pratiques culturelles, financement de la culture : Sous la dir. de Pierre-Alain Hug*.

Jakonen, O. (2020). Results-based steering as a tool for centralized art policy management and instrumentalization? Analysis of the Finnish Arts Council's reformation. *Nordisk Kulturpolitisk Tidsskrift*, *23*(2), 125–142.

Jeannotte, M. S. (2003). Singing alone? The contribution of cultural capital to social cohesion and sustainable communities. *The International Journal of Cultural Policy*, *9*(1), 35–49.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2018). *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.

Lemieux, C. (2018). *La sociologie pragmatique*. La Découverte. https://books.google.ch/books?id=IboQxQEACAAJ

Lena, J. C., & Lindemann, D. J. (2014). Who is an artist? New data for an old question. *Poetics*, *43*, 70–85.

Losseley, D. (2011). Le Royaume-Uni. In P. Poirrier (Ed.), *Pour une histoire des politiques culturelles* (pp. 389–409). La Documentation française Paris.

Martin, L. (2011). a politique culturelle de la france depuis 1945. In P. Poirrier (Ed.), *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011* (Ministère, pp. 241–265).

Marx, L. (2020). Who governs culture? Actors, federalism and expertise in Swiss regional cultural policy. *International Journal of Cultural Policy*, *26*(3), 365–382.

Menger, P.-M. (2009). *Le Travail créateur : s'accomplir dans l'incertain*. Seuil.

Menger, P.-M. (2011). Postface, Les politiques culturelles. Modèles et évolutions. *Pour Une Histoire Des Politiques Culturelles Dans Le Monde, 1945-2011/Sous La Dir. de Philippe Poirrier*, 463–467.

Milani, P. (2017). Le modèle helvétique de diplomatie culturelle, un Sonderfall ? *Relations internationales*, *169*(1), 101–120. https://doi.org/10.3917/ri.169.0101

Mouate, O. (2020). *Le rôle de la culture dans les dynamiques urbaines : une analyse économique des aménités culturelles*. Université d'Angers.

Négrier, E., & Teillet, P. (2014). Le tournant instrumental des politiques culturelles. *Pôle Sud*, *41*(2), 83–100. https://doi.org/10.3917/psud.041.0083

Nicolas, Y. (2006). *L'analyse d'impact économique de la culture, principes et limites*. Ministère de la culture et de la communication.

Poirrier, P. (2006). *Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004*. EUD.

Saint-Pierre, D. (2011). Les politiques culturelles au Canada et au Québec : identités nationales et dynamiques croisées. In P. Poirrier (Ed.), *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011* (pp. 113–131). Comité d'histoire du Ministère de la culture et La Documentation française.

Sapiro, G. (2022). Un paradigme du désintéressement dans l'art-La trajectoire et l'œuvre de Pierre Guyotat. *Écrivains Francophones d'aujourd'hui*, 133–150.

Sutermeister, A.-C. (2000). *Sous les pavés, la scène : l'émergence du théâtre indépendant en Suisse romande à la fin des années 60*. Theaterkultur. https://books.google.ch/books?id=vyxTzAO4hhcC

Sutermeister, A.-C. (2012). Aux limites du fédéralisme. *Revue Mouvement*, 2–6.

Tamari, T. (2018). Japanese cultural policy, nation branding and the creative city. In V. Durrer, T. Miller, & D. O'Brien (Eds.), *The Routledge handbook of global cultural policy* (pp. 558–576). Routledge.

Throsby, D. (2003). Determining the value of cultural goods: How much (or how little) does contingent valuation tell us? *Journal of Cultural Economics*, *27*, 275–285.

Wijkander, K. (2011). La politique culturelle de la Suède. *Pour Une Histoire Des Politiques Culturelles Dans Le Monde, La Documentation Française*.

Wright, D. (2017). Sociology and cultural policy. *Routledge Handbook of Global Cultural Policy. Oxon and New York: Routledge*.

Figure 32 : Nombre de bénévoles par institution

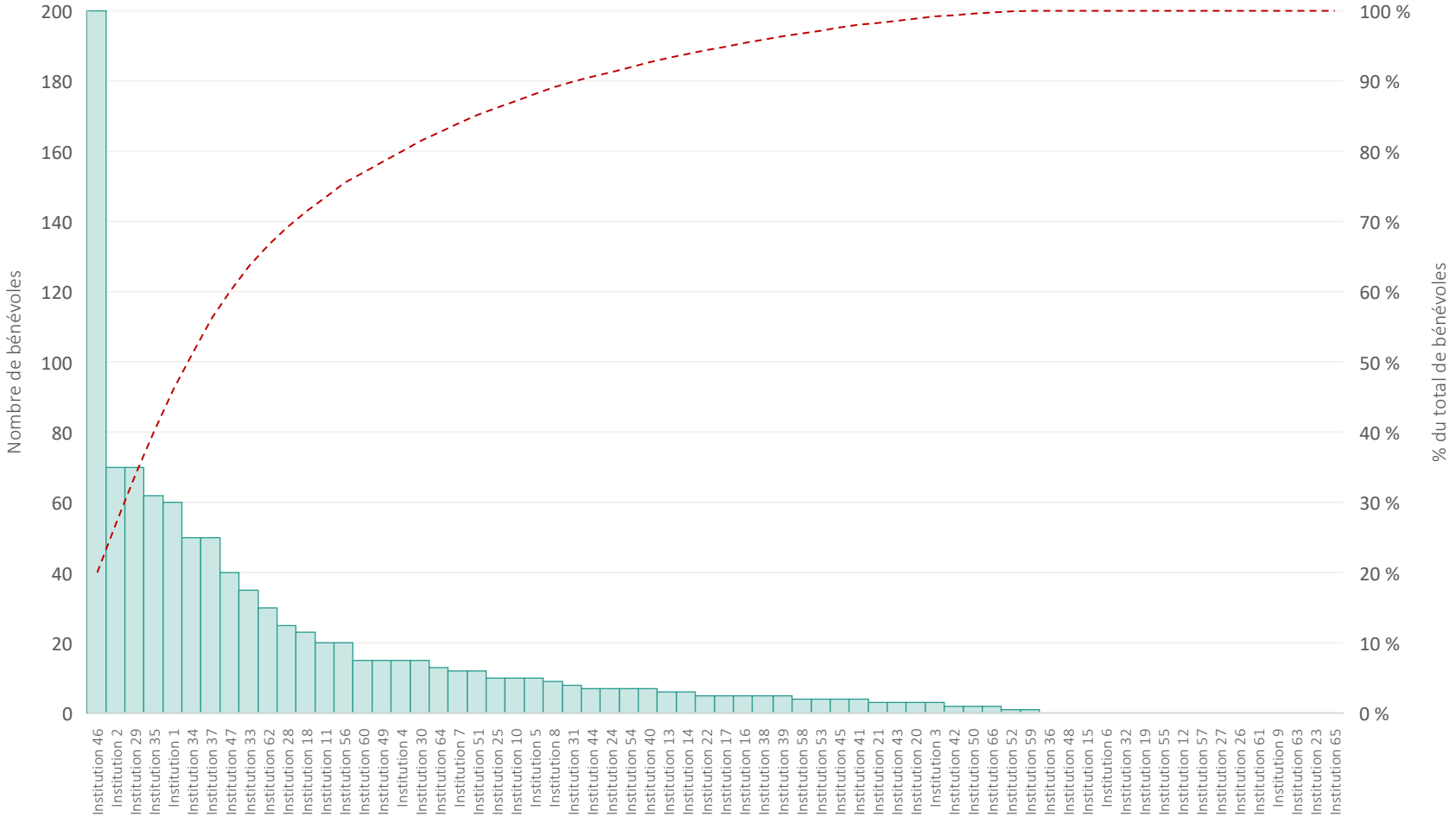

N = 66. Total du nombre de bénévoles = 1000

Figure 33 : Nombre de spectateur·ices et visiteur·ices par institution

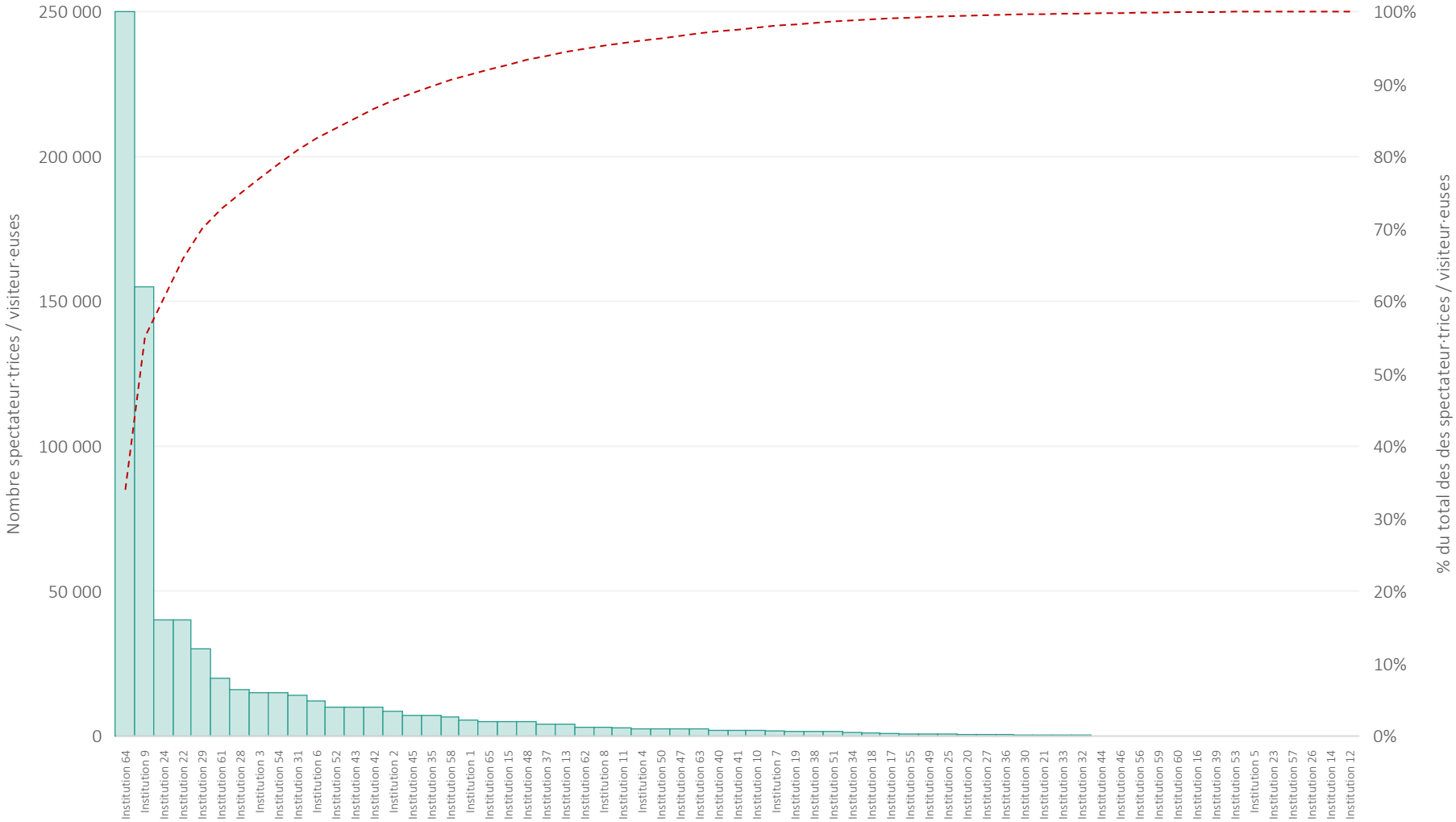

N = 65. Total du nombre de spectateur·ices et visiteur·ices = 735460

Figure 34 : Événements et saisons culturelles

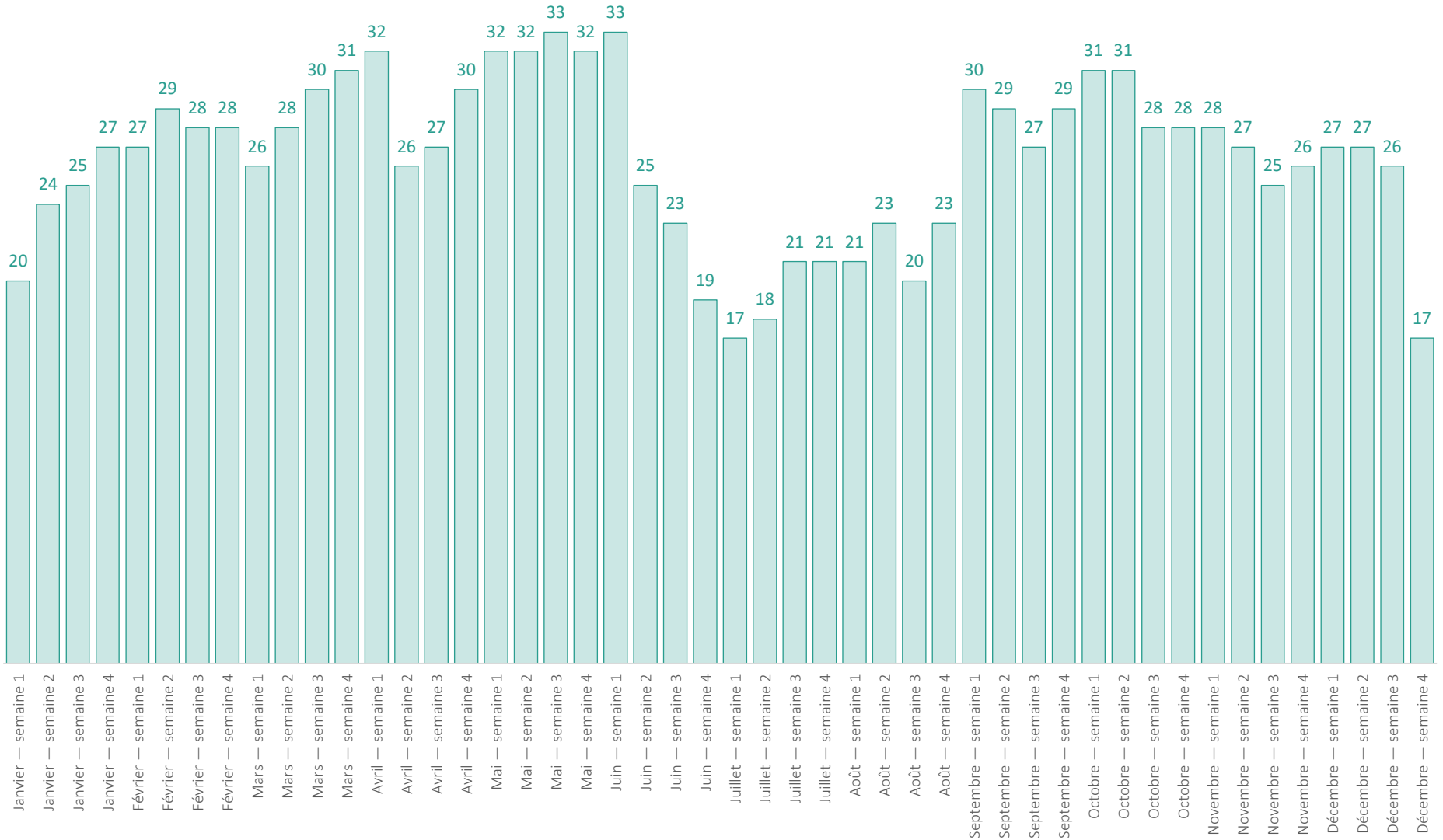
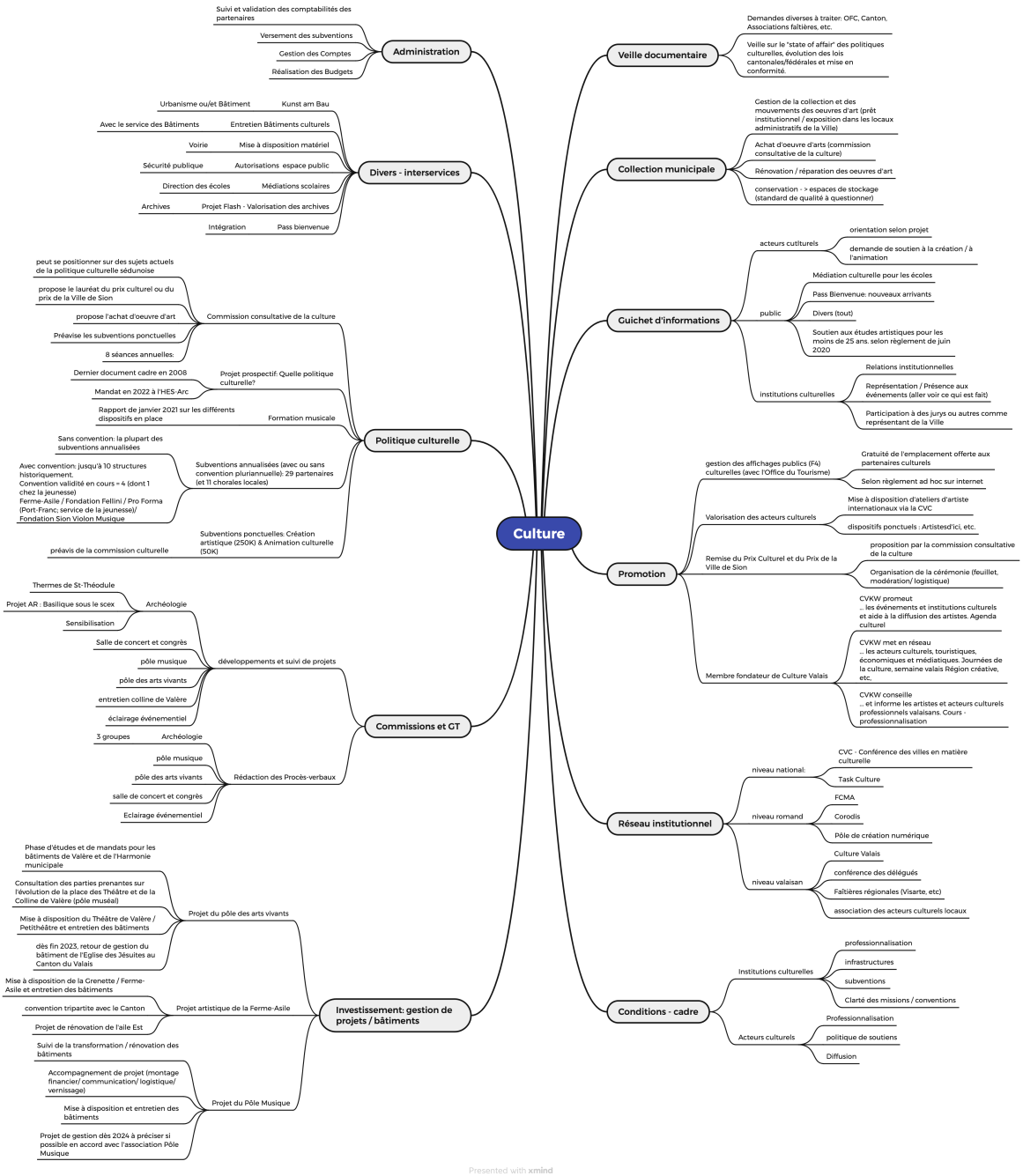
Figure 35 : Mindmap. Rayon d'actions de la Section de la culture